

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-un But-une Foi

Ministère de l'Agriculture



**Agence Canadienne de
Développement International**



**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES NIAYES (PADEN)**

**ÉTUDE DIAGNOSTIQUE SUR L'ÉGALITE ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES (ÉFH) DANS LES NIAYES**

RAPPORT FINAL

Présenté par :

Pr. Fatou DIOP SALL, Sociologue, Coordinatrice du Groupe d'Études et de Recherches
Genre et Sociétés (GESTES) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis

JANVIER 2012

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Problématique de l'égalité entre femme et homme dans les Niayes

L'étude de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les productions horticoles et agroforestières de la zone des Niayes s'inscrit dans un contexte à double dimension. D'une part, il est marqué par un système patriarcal qui défavorise les femmes au niveau de l'accès aux ressources et leur contrôle, avec une charge de travail lourde et un pouvoir décisionnel faible. D'autre part, on observe dans les Niayes des ressources territoriales qui ont été autrefois des ressources abandonnées aux couches sociales marginalisées notamment les femmes, mais qui aujourd'hui leur échappent. En effet ces ressources spécifiques à la zone des Niayes (production horticole et exploitation de la bande de filaos) étant devenues du point de vue économique et social des facteurs clés pour le développement, attirent d'autres acteurs. Cependant, le pouvoir économique et politique des femmes reste marginal malgré leur présence dans les activités de mise en valeur de ces ressources à tous les maillons du secteur, à cause de l'existence de rapports de pouvoir inégalitaires aussi bien dans les ménages que dans la sphère publique.

Dans l'optique de transformer ces inégalités entre les femmes et les hommes dans la production horticole et agroforestière, cette présente étude a pour objectif :

- (i) de réaliser un diagnostic sur les rôles et la place des femmes et des hommes dans les activités horticoles, agroforestières et la gouvernance locale dans les Niayes ;
- (ii) de proposer des axes d'orientation de la stratégie en matière d'égalité entre femme et homme ;
- (iii) de proposer un plan d'actions à mettre en œuvre.

Méthodologie de recherche

En tenant compte de la complexité de l'objet d'étude, plusieurs approches ont été croisées : l'approche comparative pour comprendre les transformations sociales, économiques et politiques ; l'approche genre pour analyser les rapports sociaux ; l'approche inter sectionnelle pour situer les interactions liées à la différence de situations ; l'analyse SWOT/AFOM pour identifier les points faibles, les points forts, les menaces et les opportunités, et l'approche filière pour une description de l'ensemble du processus de production, transformation, consommation et commercialisation.

Les travaux de collecte de données ont été faits en fonction des méthodes quantitative et qualitative. La méthode quantitative a été réalisée à travers un questionnaire sur un échantillon tiré par quota réparti de façon égale entre les unions : 10 questionnaires sont administrés par union dont 6 pour des producteurs membres de l'union et 4 pour des producteurs non membre d'organisations de producteurs, ce qui fait au total, 170 productrices/ producteurs. La méthode qualitative a consisté à administrer des guides d'entretien auprès des personnes ressources dans les organisations de producteurs, auprès des élus locaux et conseils ruraux, auprès des représentants locaux des structures d'encadrement des producteurs et auprès de 15 institutions.

Résultats du diagnostic

Les principaux enseignements de ce diagnostic sont :

- Niveau d'instruction : il est faible de manière générale, mais dans l'échantillon, les femmes sont légèrement plus alphabétisées que les hommes à cause des efforts consentis par les différents projets/programmes dans ce domaine ;
- faible niveau de formation technique a été aussi observé ;

- un sous-équipement des villages en infrastructures ;
- les groupements sont constitués en majorité de femmes.
- participation à la gouvernance locale faible
- plan de l'accès aux capitaux de production inexistant
- absence de plan de la production horticole et de l'exploitation de la bande de filaos

Axes d'orientation

La modernisation du système agricole passe par des changements de comportements et de mentalités notamment par rapport aux charges de travail qui sont mal réparties et influencent le temps de travail. Les principaux problèmes de santé cités sont relatifs à la lourdeur des tâches et à l'épuisement qui mènent à des surmenages physiques ressortis souvent dans les enquêtes comme une fatigue générale qui empêche les producteurs et productrices d'exercer au mieux leurs activités. La rentabilité des activités horticoles et agroforestières maraîchères est limitée par un manque de formation et d'encadrement adéquats.

Des formations centrées sur les compétences des femmes et des hommes du terroir

Les formations doivent concerner plusieurs domaines à savoir :

- Le management, le marketing et l'entrepreneuriat ;
- Les techniques agricoles ;
- Le leadership.

En dehors des formations, un apport d'information est nécessaire sur :

- La législation foncière ;
- La décentralisation ;
- Équité et gouvernance locale ;
- Reddition des comptes ;
- Les politiques agricoles au Sénégal.
- Les opportunités de marché (outil Manobi) ;
- Les possibilités d'accès au crédit

Il y a par ailleurs :

Un contexte changeant à prendre en compte avec

- La loi sur la parité qui est une opportunité de participation renforcée des femmes dans les instances locales ;
- La *citadinisation* croissante de la zone des Niayes ;
- L'existence d'un réseau GSM qui couvre toute la zone ;
- Une opportunité d'élargissement du marché encore trop local ;

Des infrastructures à adapter

- Amélioration des conditions de stockage et de transformation des produits ;
- Modernisation et augmentation du matériel agricole ;
- Construction de routes de production et des moyens de transport.

Pistes de plan d'actions à mettre en œuvre

Appui à la production horticole et agroforestière

- Organiser une campagne de plaidoyer pour un accès à la terre, aux moyens de production, aux intrants, aux semences, équipements et aux crédits ;
- Recourir aux chefs religieux ou chefs coutumiers pour porter l'information en faveur de la sensibilisation sur les enjeux de la participation renforcée des femmes dans les systèmes de production horticole et l'agroforesterie ;
- Renforcer la position de la femme dans le secteur de l'agroforesterie.

Soutien à la transformation, conservation et commercialisation

- Appuyer les femmes en matière de production de cultures à haute valeur ajoutée ;
- Créer un fonds d'appui au financement des activités de transformation et de commercialisation des produits horticoles et agroforestiers ;
- Créer un fonds d'appui aux infrastructures collectives de transformation, d'emballage et étiquetage.

Renforcement de la gouvernance locale

- Renforcer le leadership féminin ;
- Encourager l'incorporation des femmes dans les CLCOP ;
- Mettre en place un observatoire permanent de suivi de la problématique de rapport de genre et de développement.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	a
SIGLES, ACROMYMES ET ABRÉVIATIONS.....	e
AVANT-PROPOS	f
1. PREMIÈRE PARTIE - PROBLÉMATIQUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME DANS LES SYSTÈMES DE PRODUCTION HORTICOLE ET AGROFORESTIÈRE DES NIAYES	1
1.1. INTRODUCTION.....	2
1.2. RAPPEL DES TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE.....	3
1.3. CONTEXTE GLOBAL.....	5
1.4. PRÉSENTATION DE LA ZONE DES NIAYES	11
1.5. CADRE THÉORIQUE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE.....	16
1.6. ANALYSE DU DOCUMENT DU PAEP SUR : DIAGNOSTIC COMPLÉMENTAIRE GENRE ET DÉVELOPPEMENT / ÉGALITÉ DES SEXES.....	23
2. DEUXIÈME PARTIE - DIAGNOSTIC SUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME : LES FEMMES PARTICIPENT MAIS DEMEURENT MARGINALISÉES	26
2.1. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES ET DES ENQUÊTÉS.....	27
2.2. TYPES DE PRODUCTION ET CHAÎNE DE VALEUR SELON LE GENRE	33
2.3. INÉGALITÉS DANS L'ACCÈS AUX FACTEURS DE PRODUCTION.....	42
2.4. CHARGES DE TRAVAIL SELON LE GENRE	53
2.5. GOUVERNANCE LOCALE ET PARTICIPATION AUX PRISES DE DÉCISION SELON LE GENRE	55
3. TROISIÈME PARTIE - ACTIONS CIBLÉES SUR L'INDIVIDU POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME	63
3.1. ANALYSE DES ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME	64
3.2. AXES D'ORIENTATION D'UNE STRATÉGIE ÉFH	70
3.3. PISTES D'ACTION et RECOMMANDATIONS ÉFH DU PADEN	73
CONCLUSION	76
LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	77
ANNEXES.....	i
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	xxv
TABLES DES MATIÈRES	xxvi

SIGLES, ACROMYMES ET ABRÉVIATIONS

ACDI	: Agence canadienne de développement international
ASCOM	: Assistant communautaire
AUMN	: Association des unions maraîchères des Niayes
CECI	: Centre d'étude canadien pour la coopération internationale
CFA	: Communauté financière africaine
CLCOP	: Comité local de concertation des Organisations de producteurs
CR	: Conseil rural
CVD	: Conseil villageois de développement
DEFC/DCS	: Direction des eaux, forêts et chasse/Direction de la conservation des sols
DGPRE	: Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau
DHORT	: Direction de l'horticulture
DPV	: Direction de la protection des végétaux
ÉFH	: Égalité entre femme et homme
Enda-TM	: Environnement développement du Tiers Monde
GESTES	: Groupe d'études et de recherches genre et sociétés
GIE	: Groupement d'intérêt économique
GPF	: Groupement de promotion féminine
ISRA	: Institut sénégalais de recherches agricoles
ONG	: Organisation non gouvernementale
OP	: Organisation paysannes
PADEN	: Programme d'aménagement et de développement économique des Niayes
PAEP	: Projet d'appui à l'entrepreneuriat paysan
PDPF	: Programme de développement pour la femme
SDAGC	: Schéma directeur d'aménagement de la Grande côte
SNEEG	: Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre au Sénégal
UGB	: Université Gaston Berger de Saint-Louis

AVANT-PROPOS

Le Programme d'aménagement et de développement économique des Niayes (PADEN) a pour mission de contribuer à mettre en valeur le potentiel productif des Niayes pour accroître les revenus des producteurs et productrices de la zone et en faire de véritables entrepreneurs tout en protégeant les ressources naturelles. Pour une durée de cinq (5) ans (janvier 2012 à décembre 2016), la démarche du PADEN dans la zone des Niayes repose sur une approche filière et sur l'intégration de plusieurs facteurs tels la production, la commercialisation, le financement ainsi que le renforcement des capacités des producteurs et des productrices. Elle cherche à :

- Relever le niveau de connaissances techniques des producteurs et des productrices afin de répondre aux exigences des marchés ;
- Développer leurs capacités de mobilisation des ressources ;
- Professionnaliser et responsabiliser les producteurs et les productrices ;
- Développer une vision entrepreneuriale ;
- Faciliter les collaborations et les échanges entre les acteurs d'une même chaîne de production ;
- Renforcer les capacités d'intervention et d'accompagnement des services déconcentrés et décentralisés de l'État auprès des opérateurs économiques ;
- Développer une offre de services aux producteurs et aux productrices.

La prise en compte systématique de la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes ÉFH dans tous les processus et activités est un élément fondamental de la stratégie de mise en œuvre du projet. Le PADEN a défini sa stratégie ÉFH qui sera appuyée/renforcée par deux actions :

- i) Mise-à-jour de l'étude ÉFH réalisée dans les Niayes (cf. CECI, PAEP, novembre 1999) ;
- ii) Élaboration d'un plan d'actions ÉFH pour le PADEN en tenant compte des besoins et des intérêts des femmes productrices en collaboration avec les acteurs d'accompagnement. Pour ce dernier, l'esprit qui prévaudra reposera sur la proposition d'actions qui sont en lien direct avec les résultats attendus du projet.

La participation et l'implication de plusieurs acteurs sont nécessaires pour l'atteinte des résultats escomptés du PADEN. Les bénéficiaires du PADEN se divisent en deux groupes comme :

Bénéficiaires directs : Ce sont ceux qui sont visés en première instance par le PADEN.

- **Les producteurs et productrices horticoles et forestiers et leurs organisations.**
- **Les prestataires privés de services (artisans et corps de métiers)** qui fournissent des services d'entretien et de réparation des équipements, des moyens de transport, des magasins ou autres, et qui interviennent sur l'ensemble de la filière de l'approvisionnement en facteurs de production à la commercialisation.

Acteurs d'accompagnement : Ce sont les structures partenaires qui viennent en appui et en accompagnement des bénéficiaires directs du PADEN :

- **Les organisations de 2^e (Unions) et 3^e (AUMN) niveau** qui ont pour objet de défendre les intérêts de leurs membres et d'offrir des services de qualité. Il est à noter que l'Association des unions maraîchères des Niayes (AUMN), constituée de 17 unions de producteurs et productrices (12 unions maraîchères et 6 unions forestières), compte plus de 17 500 membres dans la zone des Niayes ;
- **Quatre directions techniques et une agence des services de l'État** : Direction de l'horticulture (DHORT) et la Direction de la protection des végétaux (DPV), toutes deux rattachées au ministère de l'Agriculture (MA), la Direction des eaux, forêts et

chasse/Direction de la conservation des sols (DEFC/DCS) rattachée au ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature (MEPN), la Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGPRE) du ministère de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique (MHCH) et l'Agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT) du ministère des Transports terrestres, des Transports ferroviaires et de l'Aménagement du territoire (MTTFAT) ;

- Les **centres de recherche** : Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA)/Centre pour le développement de l'horticulture (CDH), Institut de technologies alimentaires (ITA), Centre régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité environnementale (CERES-Locustox), Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA)/Centre national de recherches forestières (CNRF) ;
- Les **communautés rurales** de la zone des Niayes, responsables de la gestion foncière et du développement économique local harmonieux et durable ;
- Le **groupement mixte** qui doit être mis en place par décret pour l'application des dispositions du Schéma directeur d'aménagement de la Grande côte (SDAGC).

Pour réaliser l'étude diagnostic sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Niayes à propos de la production horticole et agroforestière - dans le but de valider et compléter l'étude diagnostic du PAEP sur « genre et développement. Égalité des sexes » dans la perspective de dérouler son programme genre - l'expertise en la matière du Groupe d'Études et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis a été retenue par le PADEN. En effet, le GESTES a pour objectif le développement et la valorisation de la recherche, des études et la mise en œuvre de pratiques novatrices autour de l'approche genre. Il est formé d'enseignant(e)s chercheur(e)s de différents départements de l'UGB et s'associe à des chercheur(e)s d'autres institutions similaires. Il s'est fixé comme principal objectif d'impulser la recherche sur la problématique genre, au Sénégal et dans la sous-région de façon générale. Ses axes d'intervention sont les suivants :

- Mener et soutenir des études et recherches scientifiques diverses en rapport avec les thématiques du genre ;
- Organiser la représentation et la participation de la recherche sénégalaise sur le genre au sein des organismes, institutions ou associations en charge au Sénégal de cette question ;
- Contribuer à l'intégration du genre dans la définition et l'élaboration des politiques publiques et privées au sein des institutions étatiques et des organismes privées intervenant au Sénégal ;
- Valoriser et diffuser les résultats de ses travaux de recherche (publications, colloques, séminaires, et assurer leur couverture médiatique) ;
- Rendre accessible le renouvellement de la connaissance scientifique sur le genre ;
- Favoriser la mise en relation des chercheurs au Sénégal et à travers le monde.

Ainsi, cette étude a été menée sous la direction de Pr. Fatou Diop Sall, Sociologue Coordinatrice du GESTES en collaboration avec M. Apha Ba, sociologue et M. Ibrahima Diatta, géographe doctorants membres du GESTES.

Nous exprimons nos vifs remerciements à l'ensemble des doctorants membres du GESTES qui ont pris part au travail de collecte sur le terrain, de saisie et de traitement des données : Mlle Maramé Cissé, Mlle Fatou Dior Dieng, M. El Hadji Faye, Mlle Coumba Gathié Kane, M. Fodé Kanté, M. Ibnou Arabe Konté, M. Mbaye Gaye, Mme Mariama Ndong Diahm, M. Diabel Ndiaye, M. Ousmane Niang, M. Sérigne Ndiagna Sow et Mbaye Thiam. Nous exprimons aussi nos sincères remerciements à M. Demba Diène, le chauffeur de la mission de collecte de données. Nous remercions surtout les représentants des unions qui ont bien voulu nous accueillir et nous faciliter le travail et à toutes et à tous qui ont contribué à cette étude, sans pour autant être cités, qu'ils en soient remerciés.

PREMIÈRE PARTIE -
PROBLÉMATIQUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME DANS LES SYSTÈMES
DE PRODUCTION HORTICOLE ET AGROFORESTIÈRE DES NIAYES

1.1. INTRODUCTION

«La femme est comme une coupe d'argent où nous déposons nos fruits d'or»

Emmanuel Kant, Anthropologie du point de vue pragmatique (Deuxième partie : La caractéristique anthropologique), 1863, p.148

Les rapports de sexes se matérialisent le plus souvent par des rapports de pouvoirs entre hommes et femmes soit au sein du ménage ou au sein de l'espace public.

Si pendant longtemps, la société sénégalaise fortement patriarcale a ignoré le rôle et la place de la femme dans les politiques et programmes de développement, il est apparu maintenant qu'aucune politique de développement ne peut aboutir sans prendre en compte les préoccupations des femmes. Cela, d'autant plus qu'elles représentent plus de 52% de la population¹ du pays. Dans la logique de la politique de l'ACDI pour l'ÉFH, le PADEN a initié une étude diagnostique sur la problématique de l'égalité femme/ homme dans sa zone d'intervention : les Niayes.

Ce rapport est le fruit d'une enquête de terrain menée auprès des acteurs des filières horticoles et forestières, des structures d'encadrement, des autorités locales et d'autres personnes ressources intervenant dans la zone. Le travail a combiné divers outils de collectes de données (questionnaires, études documentaires, guides d'entretiens, focus group).

Il s'articule au-delà de la présentation de la zone des Niayes, autour d'une analyse du document « Diagnostic complémentaire genre et développement/ égalités des sexes » du PAEP, de l'identification socio démographiques des enquêtés, de la description des activités des femmes et des hommes dans la zone, de leur accès aux facteurs de production, de leurs rôles dans la gestion des ménages, des dynamiques organisationnelles et de l'accès des femmes aux sphères de décisions. Il présente également les axes d'orientation d'une stratégie ÉFH et des recommandations sur les actions à mettre en œuvre.

¹ RGPH^{III} 2002, ANSD de Dakar

1.2. RAPPEL DES TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE

A l'instar des autres régions du Sénégal, la problématique des rapports de genre dans la zone des Niayes est complexe. Elle se caractérise par l'existence d'un système patriarcal qui confère à la femme un statut inférieur à celui de l'homme. Ainsi les rapports entre les hommes et les femmes défavorisent ces dernières au niveau de : l'accès et le contrôle des ressources, de la charge de travail, de l'accès aux marchés, de l'accès et du contrôle des pouvoirs. Comme dit plus haut, une étude a été réalisée par le Projet d'Appui à l'Entreprenariat Paysan (PAEP) dans la région des Niayes en 1999² pour analyser les déséquilibres dans les relations entre les hommes et les femmes et définir un portrait précis sur les rôles et la place des femmes dans la mise en œuvre des activités horticoles, agroforestières et de gouvernance locale.

Dans le cadre de ses actions immédiates en ÉFH et préalablement à l'élaboration de son plan d'actions, le PADEN compte mettre à jour le diagnostic réalisé par le PAEP sur le genre au niveau de la zone des Niayes. C'est dans ce contexte que la présente étude a été commanditée par le PADEN. Cette actualisation envisagée va permettre au PADEN de disposer d'une situation de référence plus récente sur les rapports sociaux entre les hommes et les femmes dans les filières de l'horticulture et de la foresterie, mais aussi sur le niveau d'accès et de contrôle du pouvoir dans la gestion des affaires locales.

1.2.1. OBJECTIFS VISÉS

L'objectif de cette étude est de : (i) réaliser une **étude diagnostique** sur les rôles et la place des hommes et des femmes dans la mise en œuvre des activités horticoles, agroforestières et de gouvernance locale dans les Niayes ; (ii) valider et compléter les **axes d'orientation** de la stratégie ÉFH du PADEN (2007) ; (iii) proposer des **actions** à mettre en œuvre en fonction de la stratégie ÉFH et des résultats attendus du PADEN.

À cet effet, l'étude vise les objectifs spécifiques suivants:

- Identifier et comparer les types de production agricole gérée par les hommes et les femmes ;
- Analyser les positions relatives à la division du travail selon le sexe au niveau des exploitations horticoles et agroforestières (aperçu des activités selon le sexe dans les filières horticoles et agroforestières) ;
- Analyser le niveau d'accès et de contrôle des hommes et des femmes sur les facteurs de production et les ressources (terres disponibles, demandées et octroyées selon le sexe ; intrants ; crédits formel et informel différenciés selon le sexe ; infrastructures et matériels agricoles selon le sexe ; etc.) ;
- Analyser le niveau de participation des hommes et des femmes aux instances de prise de décision dans la communauté (rapports hommes/femmes au sein des organisations communautaires, des collectivités locales et des structures locales de concertation) ;
- Analyser les dynamiques organisationnelles et le mode de fonctionnement des organisations féminines et des unions d'organisations ;
- Identifier les facteurs de blocages et les opportunités pour un accès et un contrôle équitable au niveau des ressources horticoles, forestières et foncières ;
- Analyser le niveau d'intégration de l'ÉFH au niveau des organisations de producteurs ;
- Faire des propositions et des recommandations, en termes d'axes d'orientations et d'actions permettant au PADEN d'élaborer son plan d'actions, en tenant compte des résultats attendus, des filières et des bénéficiaires ciblés du PADEN.

² Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), Projet d'appui à l'entreprenariat paysan (PAEP), Novembre 1999.

1.2.2. MISSIONS

Il s'agit d'élaborer un document qui retrace d'une part, les **résultats du diagnostic** sur les questions relatives à l'égalité des femmes et les hommes dans le processus d'appui aux filières de l'horticulture et de la foresterie et dans le domaine de la gouvernance locale ; et d'autre part, les **axes d'intervention** et les **actions** d'un plan d'actions ÉFH qui cadre avec les résultats attendus du projet.

Concernant les résultats du diagnostic, il est ressorti les points suivants :

- Une analyse selon le genre des principales activités économiques réalisées durant l'année pour déterminer la proportion des hommes et des femmes qui s'activent dans ces activités suivant les périodes ;
- Une analyse des types de cultures pratiquées par les hommes et les femmes selon le calendrier agricole, en mettant un focus sur le domaine de l'horticulture ;
- Une compréhension de la répartition des tâches et des rôles entre les hommes et les femmes dans l'organisation des filières horticoles et agroforestières ;
- Une comparaison entre les producteurs et les productrices sur le niveau d'accès aux facteurs de production selon le sexe dans les exploitations des ménages ;
- L'élaboration du profil des activités des hommes et des femmes pour analyser le niveau de surcharge de travail des femmes dans la gestion du foyer et des exploitations agricoles ;
- Une analyse de l'organisation du travail et des différentes responsabilités des hommes et des femmes dans la gestion des groupements et des unions d'organisations ;
- Une analyse de la redistribution des revenus des hommes et des femmes dans les charges domestiques ;
- Une analyse du niveau de participation et de responsabilisation des hommes et des femmes dans les différentes instances de prise de décision de la communauté ;
- L'identification des contraintes et obstacles liés à l'accès des hommes et des femmes aux facteurs de production (terres, intrants, matériels agricoles), aux structures financières, aux infrastructures sociales et économiques ;
- Un taux sur le niveau d'intégration de l'ÉFH au niveau des organisations de producteurs.

Concernant les axes d'intervention et les actions à privilégier dans le cadre du plan d'actions ÉFH du PADEN, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Orientations stratégiques pour corriger le déséquilibre entre les hommes et les femmes lié à l'accès aux ressources (terres, intrants, matériels agricoles, crédit, etc.) ;
- Actions pour une meilleure répartition des tâches entre les hommes et les femmes dans l'organisation des filières horticoles et agroforestières ;
- Actions pour une meilleure équité entre les hommes et les femmes dans la gestion des affaires locales (accès aux instances de prise de décision au niveau de la communauté) ;
- Orientations pour l'allègement des tâches des femmes pour qu'elles disposent de plus de temps consacré aux activités de production ;
- Actions pour une meilleure intégration de l'ÉFH dans les services offerts aux producteurs par les acteurs d'accompagnement déconcentrés.

1.3. CONTEXTE GLOBAL

1.3.1. CONTEXTE INTERNATIONAL

Le dispositif législatif et réglementaire au Sénégal est fortement inspiré des déclarations et conventions internationales comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui affirme le principe de la non-discrimination et proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncées, sans distinction aucune, notamment de sexe. Au niveau international plusieurs conventions militent pour une meilleure intégration des femmes dans tous les processus de développement. A ce titre, on peut citer la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination l'Égard des Femmes (CEDEF) (1979) et le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique (2005). Ces textes juridiques réaffirment la nécessité de protéger les femmes, et surtout les femmes africaines contre toute forme de discrimination.

La nécessité de redonner à la femme sa véritable place dans les politiques de développement a poussé les l'Organisation des Nations Unies (ONU) à s'intéresser spécifiquement à elles, notamment en alimentant la réflexion, en finançant et en conduisant un ensemble d'actions concertées sur le terrain. C'est dans cette logique que s'inscrit l'organisation d'espaces internationaux de débats avec comme points culminants les conférences mondiales sur les femmes: Mexico 1975, Copenhague 1980, Nairobi 1985 et Beijing 1995. Des Conférences mondiales, intenses durant les années 90, ont abouti à l'élaboration de calendriers d'actions spécifiques, relatifs au développement durable et équitable pour le siècle suivant. Parmi les manifestations les plus significatives, nous pouvons citer, entre autres:

Le Sommet de l'Enfance à New York (1990), Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (1992), La Conférences sur des Droits de l'Homme à Vienne (1993), La Conférence de la Population et le Développement au Caire (1994), Le Sommet Social de Copenhague (1994), Le Sommet de l'Habitat à Istanbul (1996), Le Sommet sur le Racisme à Durban (1997), Le Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg (2000), Etc. Toutes ces rencontres ont débouché sur la formulation de recommandations ambitieuses visant l'égalité sociale, l'équité, la justice, le développement et la paix pour tout le Genre Humain. Dans cette mouvance, l'Afrique n'a pas été en reste:

- L'Union Africaine (UA) a produit la déclaration solennelle des chefs d'État sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004), et a récemment lancé «La décennie africaine de la femme» (2010), etc.
- La CEDEAO a créé l'Unité Genre au secrétariat exécutif à Abuja et le Centre de Développement du Genre à Dakar (2003). Elle a aussi adopté le cadre du plan stratégique sur le genre (2004) ainsi que la politique en matière de sexospécificités (2004), etc.

Ce cadre juridique et réglementaire international, s'est développé dans un contexte de lutte contre une marginalisation des femmes. Ainsi, c'est dans ce contexte que l'on est passé au niveau international d'une politique dite d'intégration des femmes au développement à ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui une approche genre et développement en passant par l'approche femmes et développement. Ce glissement sémantique au niveau international était rythmé par le degré d'exclusion des femmes des politiques de développement et des instances de décision. Il s'agissait au niveau des États de corriger l'ignorance de l'apport des femmes dans la production des biens et services dans leurs communautés surtout dans les pays du Sud. Cela se traduira aussi par le délaissement dans les discours internationaux du terme « sexe » pour qualifier les femmes à celui de « genre ». Plus qu'une option politique, la communauté internationale voulait de ce fait inscrire ses actions en faveur des femmes dans la déconstruction des rapports de pouvoirs entre hommes et femmes. Car il est apparu, que ce ne sont pas les différences biologiques qui justifient les inégalités entre

les femmes et les hommes mais bien la manière dont chaque société définit leurs rôles sociaux respectifs. L'option de la communauté internationale avec l'approche genre débouche sur la mise en pratique de la théorie développe mentaliste avec les femmes comme cible principale. Celles-ci ne sont plus qu'objet d'étude, elles sont destinataires des résolutions pratiques tirées de la théorie.

Il s'agit pour les États d'aider les femmes à sortir des espaces privés pour intégrer les espaces de décisions publiques. Les différents instruments et mécanismes internationaux serviront donc à combler le déficit de représentativité des femmes dans les instances de décision mais aussi de combattre leur vulnérabilité socioéconomique. Pour ce faire, il fallait donc s'interroger sur le fondement socioculturel de la séparation entre espace privé et espace public, sur la nécessaire distinction entre travail professionnel et travail domestique, mais aussi à interroger la démocratie formelle mise en rapport avec l'exercice de la citoyenneté.

1.3.2. POLITIQUE DE L'ACDI POUR L'ÉFH

Par ailleurs, conformément aux engagements du Canada, l'ACDI s'est dotée d'une politique en matière d'égalité entre les sexes dont le but est « **d'appuyer la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer un développement durable** ». Cette politique stipule que toutes les initiatives et actions de développement doivent reposer sur l'analyse des rôles des femmes et des hommes et fait de la problématique d'égalité des sexes un thème transversal. Cette politique de l'ACDI vise clairement à favoriser l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes ce qui est, en cohérence avec la SNEEG. De plus, l'ACDI a développé un cadre et un outil pour son programme au Sénégal, soit une **stratégie devant contribuer à l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette stratégie vise à renforcer la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les sous-secteurs d'intervention prioritaires et transversaux du programme, à savoir : l'éducation de base (formelle et informelle) et la formation professionnelle, l'agriculture et l'agroalimentaire, la microfinance, la gouvernance (notamment la décentralisation) et l'environnement. Ces secteurs sont en effet porteurs de changements pour la promotion des droits des femmes et de l'ÉFH. La stratégie a identifié, aux niveaux des secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire et la microfinance, les enjeux et défis qui suivent :**

Enjeux :

- Favoriser un accès égal des femmes aux ressources productives (financements, informations, formations, équipements, terres) et à l'emploi.
- Favoriser l'augmentation de la productivité et des revenus des femmes.
- Contrôle accru des femmes sur les bénéfices de leurs activités pour assurer leur autonomie.
- Faciliter l'égal accès des femmes et des hommes aux produits et services offerts par les institutions de microfinance.
- Faciliter le renforcement des capacités en gestion des femmes.

Défis :

- Les capacités techniques, organisationnelles et de gestion des femmes seront renforcées.
- L'entrepreneuriat féminin (appui pour la production de plans d'affaires, crédits) sera soutenu.
- Les stratégies d'accès aux ressources productives seront mises en œuvre.
- Les équipements de transformation plus performants et moins pénibles pour les femmes seront mis en place

- Les équipements pour alléger les travaux domestiques (condition pour une meilleure productivité des femmes) seront mis en place.
- Une stratégie de marketing pour l'accès des femmes à des marchés porteurs sera élaborée.
- Les femmes seront représentées dans des positions de décisions, notamment dans les associations paysannes.
- Les produits financiers spécifiques aux besoins des femmes en particulier dans le milieu rural seront diffusés.
- La représentation des femmes au niveau des membres élus et du personnel professionnel des structures décentralisées de financement sera améliorée.

En termes de résultats à atteindre par le programme Sénégal dans les mêmes secteurs, la stratégie identifie :

- Le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et de gestion des femmes ;
- L'accès et le contrôle des femmes aux ressources productives (crédit, terres, intrants, équipements, emplois, formations pour les femmes) ;
- Le soutien à l'entrepreneuriat féminin (mise en place d'équipements, appui pour la production de plans d'affaires, crédits) ;
- La diffusion de produits financiers spécifiques aux besoins des femmes en particulier dans le milieu rural ;
- L'accès des femmes aux postes de responsabilités (membres élus et du personnel professionnel) des structures décentralisées de financement ;
- L'accès des femmes aux marchés porteurs ;
- La sensibilisation des acteurs étatiques sur les contraintes de l'effectivité de l'accès des femmes aux terres.

1.3.3. POLITIQUE DU SÉNÉGAL POUR L'ÉFH DANS L'ACCÈS AUX RESSOURCES ET LA GOUVERNANCE LOCALE

Le Sénégal a initié une politique de décentralisation depuis les années 1960 dans le but de rapprocher les populations des centres de décisions et de les impliquer dans la gestion des affaires et ressources publiques. Dans une acception simple, la décentralisation peut être définie comme étant un mode d'aménagement des structures de l'administration dans lequel une personnalité juridique est conférée à des communautés d'intérêts ou à des services publics. Le pouvoir de décision est exercé par des organes agissant sous un contrôle de simple légalité. Par ailleurs, la décentralisation vise une meilleure implication des populations dans les politiques de lutte contre la pauvreté en favorisant leur participation citoyenne.

La décentralisation est une approche institutionnelle de démocratisation et d'inclusion des communautés locales. Cependant, l'objectif d'équité à travers une citoyenneté active et participative de toutes les couches des populations, notamment les femmes, les jeunes, les exclus de manière générale, reste très faiblement prise en compte. Les mécanismes et les lois en vigueur dans le domaine au Sénégal, même s'ils ne sont pas toujours appliqués dans toute leur plénitude, visent une gestion et une participation équitable selon le genre aux ressources de production. Cela s'insère dans une logique qui articule l'approche genre et s'intéresse aux rapports de pouvoir entre les différents acteurs, aux besoins et aux contraintes des différents groupes sociaux, notamment les groupes vulnérables, parmi lesquels figurent les femmes.

C'est dire que la perspective du genre est importante, en ce sens qu'elle permet d'établir non seulement un lien entre l'approche théorique et les pratiques (Diop, 2006) mais elle permet aussi de justifier la nécessité d'engager les femmes qui constituent 52 % de la population

sénégalaise (Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGHP III) 2002) dans la bataille pour l'accès, l'appropriation et le contrôle des ressources naturelles.

C'est pour cela d'ailleurs, que la Constitution du 22 janvier 2001, en son article 15, donne une plus grande place aux femmes dans le foncier, en affirmant l'égal accès des hommes et des femmes à la terre. D'autres articles de cette Constitution (articles 17, 18, 19, 22, et 25) s'intéressent aussi à la condition des femmes, même si c'est de façon moins spécifique, comme on peut le voir dans les extraits suivants :

Article 15

Le droit de propriété est garanti par la présente Constitution. Il ne peut y être porté atteinte que dans le cas de nécessité publique légalement constatée, sous réserve d'une juste et préalable indemnité. L'homme et la femme ont également le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi.

Article 17

Le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la communauté humaine. Ils sont placés sous la protection de l'État.

L'État et les collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées.

L'État garantit aux familles en général et à celles vivant en milieu rural en particulier l'accès aux services de santé et au bien-être. Il garantit également aux femmes en général et à celles vivant en milieu rural en particulier, le droit à l'allègement de leurs conditions de vie.

Article 18

Le mariage forcé est une violation de la liberté individuelle. Il est interdit et puni dans les conditions fixées par la loi.

Article 19

La femme a le droit d'avoir son patrimoine propre comme le mari. Elle a le droit de gestion personnelle de ses biens.

Article 22

L'État a le devoir et la charge de l'éducation et de la formation de la jeunesse par des écoles publiques.

Tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national, ont le droit d'accéder à l'école.

Les institutions et les communautés religieuses ou non religieuses sont également reconnues comme moyens d'éducation.

Toutes les institutions nationales, publiques ou privées, ont le devoir d'alphabétiser leurs membres et de participer à l'effort national d'alphabétisation dans l'une des langues nationales.

Article 25

Chacun a le droit de travailler et le droit de prétendre à un emploi. Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de ses origines, de son sexe, de ses opinions, de ses choix politiques ou de ses croyances. Le travailleur peut adhérer à un syndicat et défendre ses droits par l'action syndicale.

Toute discrimination entre l'homme et la femme devant l'emploi, le salaire et l'impôt est interdite.

La liberté de créer des associations syndicales ou professionnelles est reconnue à tous les travailleurs.

Le droit de grève est reconnu. Il s'exerce dans le cadre des lois qui le régissent. Il ne peut en aucun cas ni porter atteinte à la liberté de travail, ni mettre l'entreprise en péril.

Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination des conditions de travail dans l'entreprise. L'État veille aux conditions sanitaires et humaines dans les lieux de travail.

Des lois particulières fixent les conditions d'assistance et de protection que l'État et l'entreprise accordent aux travailleurs

À côté de ce cadre juridique, le Sénégal a mis en place des instruments spécifiques concernant les femmes et en a ratifié d'autres, dont :

- le Code de la famille de 1972 ;
- la Convention pour l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes 1985 ;
- la Loi contre l'excision du 29 janvier 1999 ;
- la Loi contre les violences faites aux Femmes de janvier 1999 ;
- le Protocole additionnel de la charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relative aux droits des femmes de juillet 2003 ;
- la Loi sur la parité de mars 2010.

Outre la reconnaissance des droits des femmes, on peut aussi citer quelques avancées ou germes de changements ; suite à l'évaluation du deuxième plan d'actions national de la femme (PANAF 1997-2003). Citons à ce titre :

- Une plus grande disponibilité des femmes à développer des activités économiques : Au regard du nombre important d'équipements d'allègement mis à la disposition des femmes, il est clair que le premier effet découlant de ces programmes est une diminution de la charge de travail des femmes qui se traduit par un gain de temps favorable au développement d'autres activités socioéconomiques
- Un meilleur accès des femmes aux facteurs et moyens de production favorisé par l'existence d'un environnement favorable au développement de politiques et de mesures juridiques administratives susceptible de favoriser un meilleur accès des femmes à la terre et aux intrants. À titre d'illustration on peut citer l'article 15 de la constitution de 2001 qui stipule que l'homme et la femme ont également le droit d'accéder à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi. Des actions de sensibilisation sont aussi développées pour un meilleur accès des femmes à l'information sur la loi sur le domaine national (loi n°64-46 du 17 juin 1964).

Il apparaît ainsi qu'en dépit de réels progrès accomplis en matière de lois et de conventions, que les femmes dans leur grande majorité continuent à subir les conséquences liées à l'inégalité entre les hommes et les femmes. Dans le domaine agricole, les femmes sont aussi confrontées à d'énormes difficultés et obstacles qui se résument à : (i) la difficulté d'accès aux ressources financières et à la terre ; (ii) le faible accès aux moyens de production tels que les équipements, les semences et engrais, les formations techniques et les crédits bancaires ; (iii) la difficulté d'accès aux marchés pour écouler leurs productions ; (iv) le faible niveau d'instruction et leur sous-représentation dans les structures décisionnelles.

Face à ces difficultés qui se pérennisent, le Sénégal a développé des politiques et stratégies pour la promotion de la femme. C'est ainsi que le gouvernement du Sénégal a élaboré la stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre au Sénégal (SNEEG) couvrant la période 2005-2015, validée en octobre 2006. La SNEEG vise la mise en place d'un environnement institutionnel, juridique, politique et social favorable à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes aux plans du respect des droits fondamentaux, de l'accès à la prise de décision et aux ressources, et d'un partage équitable des retombées du développement. Un des objectifs de la SNEEG est de « **réduire les disparités et discriminations entre les femmes et les hommes quant à l'accès aux services de base, aux ressources économiques, foncières et aux bénéfices du développement, y compris le contrôle sur ces mêmes ressources et bénéfices** ».

Pour atteindre ses objectifs, la SNEEG a identifié comme moyens d'action : i) l'institutionnalisation de l'égalité et de l'équité dans les cadres institutionnels ; ii) la promotion (la légitimation) de l'égalité et de l'équité de genre auprès des différents segments de la société (famille, communautés, leaders d'opinion, guides religieux et coutumiers, médias),

(iii) promotion de l'économie des femmes en milieu rural et urbain par l'élargissement du champs d'intervention économique de ces dernières.

L'État a adopté en 2005 la SNEEG en vue d'intégrer la dimension genre dans toute action planifiée (la législation, les procédures ou les programmes dans divers domaines : santé, éducation, accès aux ressources naturelles etc.). La SNEEG est un mécanisme et une stratégie qui vise à produire des avancées notoires dans les conditions des hommes et des femmes comme le révèle cet extrait du document « SNEEG »

«... l'option du Sénégal d'élaborer une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre répond au double souci de disposer (i) d'un cadre global de référence qui clarifie la vision du pays en matière de genre et l'engagement des différentes composantes de la société y compris les autorités politiques à réaliser cette vision et (ii) d'un instrument opérationnel qui permette de rendre visibles les questions de genre dans la société, de proposer les mesures appropriées pour lever les contraintes à l'égalité entre les hommes et les femmes et d'obtenir les changements souhaités en matière de genre.

Plus spécifiquement, la SNEEG, de par ses démarches analytique et prospective, va contribuer à assurer l'adéquation entre ses priorités d'intervention et les options de développement du pays et, plus précisément, la cohérence des voies et moyens à mettre en œuvre pour accomplir l'égalité et l'équité de genre.

La SNEEG se pose ainsi comme un moyen pertinent de réalisation de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes et, par-delà cet acquis, comme un gage de sécurité à la réalisation d'un développement durable au Sénégal. Dès lors, sa disponibilité est une nécessité voire une exigence pour le pays. »

Extrait du document de SNEEG page 12.

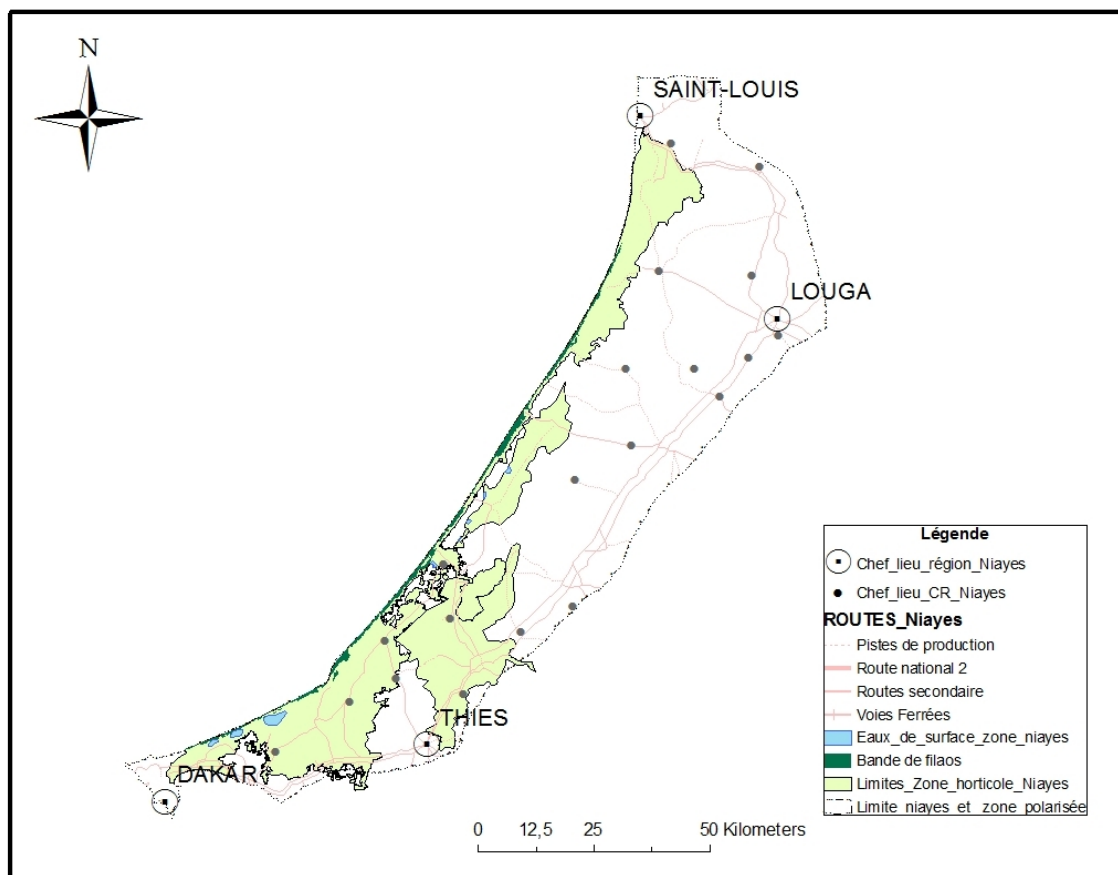
1.4. PRÉSENTATION DE LA ZONE DES NAIYES

1.4.1. LOCALISATION ET CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

La zone des Niayes se situe au nord-ouest du Sénégal. Elle s'étend sur le long de la frange côtière et son arrière-pays sur une longueur d'environ 180 km avec une largeur variant entre 5 et 30 km (Fall et al., 2001, Touré et Seck, 2005 ; Sakho, 2007). Elle est comprise entre quatre régions administratives : Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis. Les Niayes constituent une région écologique particulière, marquée par un échelonnement de dunes entrecoupées de dépressions qui abritent une écologie relique subguinéenne. Son hydrographie est relativement riche en points d'eau et repose sur une importante nappe phréatique (Ndiaye, 2000 ; Kane et Niang, 2007). Sa position de marges maritimes combinée à ses conditions biophysiques très favorables donnent à cet écogéographie une importance économique qui a favorisée une forte attraction pour les populations (Touré et Seck, 2005 ; Sakho, 2007).

Le paysage de la zone est dominé par des formations dunaires d'âges, de textures et de couleurs différents mises en place lors de conditions bioclimatiques particulières. On distingue ainsi trois principaux ensembles dunaires. Au large des côtes s'étendent les dunes vives (dunes blanches) caractérisées par des plages de sables coquilliers. Suivant la présence de la végétation, on observe les dunes vives fixées par les filaos (*Casuarina équisetifolia*), des dunes vives semi-fixées par une végétation xérophile et des dunes vives nues, sans végétation. Ensuite se développent les dunes semi-fixes (dunes jaunes) entrecoupées de lacs et de vallées asséchées et parsemées de nombreuses mares temporaires qui ne gardent l'eau que durant un à trois mois après la saison des pluies. Les marges continentales des Niayes sont occupées par les dunes ogoliennes et remaniées de la petite phase sèche (dunes rouges) (Sall, 1982 ; Touré et Seck, 2005 ; Sakho, 2007).

Carte 1: Situation de la Zone de production horticole

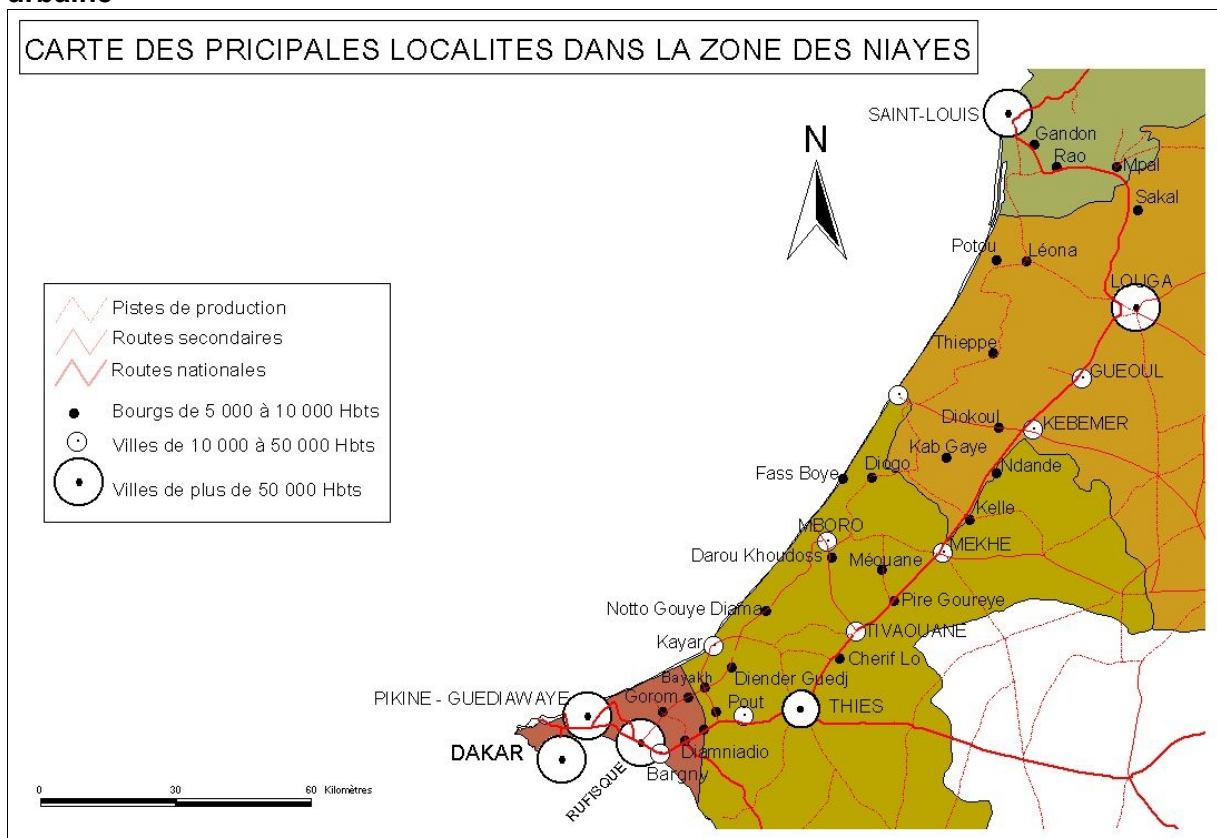


Le climat est de type sahélien marqué par une longue saison sèche d'octobre à juin, et une courte saison pluvieuse. Les précipitations moyennes annuelles sont peu abondantes et diminuent du sud au nord entre 500 et 300 mm/an. On y reçoit, toutefois, des précipitations appelées heug entre décembre et février. Le climat y est singulièrement doux grâce à l'influence de l'alizé maritime. Ce vent stable, frais et humide favorise des températures modérées, une forte hygrométrie et de fréquentes rosées nocturnes (Touré et Seck, 2005 ; Sagna, 2007). Les Niayes se caractérisent aussi par sa vulnérabilité de son écosystème notamment ses ressources naturelles et particulièrement ses ressources en eau. Aussi, la dynamique littorale à l'œuvre (transport de grande quantité de sédiments de la côte vers l'intérieur des Niayes) accentue la perte des terres propices au maraîchage.

1.4.2. DÉMOGRAPHIE, RAPPORTS SOCIAUX ET SYSTÈMES DE PRODUCTION

Les Niayes couvrent 17 communautés rurales (267.522 hbt, en 2003) en plus d'une importante armature urbaine (8 villes soit 566.711 hbt et Dakar 2.268.542 hbt) le long de la nationale N° 2 qui longe cette bande de terre. Ce qui fait qu'au plan démographique, la région se caractérise par une importante présence humaine. Elle reçoit un flux migratoire important, qui porte à 7 % la croissance démographique annuelle alors que le croît naturel ne se situe qu'à 2.7 %. Les Niayes servent de zone d'attraction pour l'horticulture (80 % de la production nationale) en expansion en zone rurale comme autour des villes (Fall et al., 2000). Cette attraction démographique s'explique aussi par l'existence de plusieurs activités dynamiques : la pêche (centres de pêche de Lompoul, Fass Boye et Kayar) (Diop, 2007), l'élevage (1 % du cheptel bovin, 3 % des petits ruminants et une part très importante d'aviculture) (Ba, 2007), les mines (Phosphates). Ce qui accentue la compétition pour l'accès et l'utilisation du foncier par les différents acteurs des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du tourisme, mais aussi, les populations en quête d'espace d'habitation.

Carte 2 : Insertion de la zone de production horticole dans une importante armature urbaine



Une entrée par les systèmes de mise en valeur permet de découper en trois zones significatives les Niayes (Fall et al., 2001).

Les Niayes du nord, communément appelée le Gandiolais, s'étend de Saint-Louis au sud de Potou. Au plan physique, elle constitue la zone qui a le plus subi les effets de la sécheresse. Ces effets se traduisent par la baisse continue des lentilles d'eau douce et de la nappe phréatique qui provoquent une salinisation des puits et des sols (Kane et Niang, 2007). On a aussi dans cette partie ce que l'on peut considérer comme une forme émoussée des Niayes : des cuvettes très réduites, peu profondes, insérées entre des dunes de taille petite et en proie à l'érosion éolienne particulièrement active (Ndiaye, 2000 ; Diatta, 2008).

C'est dans ce contexte de dégradation progressive du potentiel agricole et d'une croissance démographique que se développe néanmoins l'horticulture (maraîchage et arboriculture) (Bonnardel, 1992). L'agriculture reste dans cette zone familiale et paysanne : exploitations très sommaires, moyens de production encore traditionnels (exhaure et irrigation manuelle), une maîtrise aléatoire de l'utilisation des intrants et des pertes post récolte qui hantent chaque fois les producteurs. Cette agriculture familiale se caractérise par une forte division sexuelle du travail qui relègue souvent les femmes à des rôles secondaires. La productivité des exploitations y est la plus faible de toute la région de Saint de Saint-Louis. La production se fait à travers un terroir densément occupé avec très peu de mise en jachère (Touré et al., 2005). Les exploitations sont souvent monocultures : soit de l'oignon, soit de la carotte ou des choux. En fait, on est en face d'un maraîchage de type rural qui fonctionnait beaucoup plus selon la pratique du « vivrier marchand ».

Sur les marges orientales, se pratique une agriculture sous pluie (arachide, mil, maïs, etc.) en régression, un élevage bovin de type transhumant (contre-saison) avec des troupeaux venus du centre ouest du pays (Akinbamijo et al., 2002 ; Touré et al., 2005). Cette zone n'est pas réputée pour offrir des ressources végétales exploitables si ce n'est quelques ressources ligneuses steppiques qui poussent sur les dunes ogoliennes. En revanche, l'extraction du sel au niveau des salines dans le Gandiolais offre des revenus substantiels aux femmes qui la pratiquent (Bonnardel, 1992).

La place de la femme dans ces différents secteurs est très variable selon les activités. Dans l'agriculture, elle contribue souvent comme main-d'œuvre familiale dans les exploitations horticoles mais il arrive aussi qu'elle dispose de leur propre exploitation. Par contre, elle est moins présente en ce qui concerne les grandes cultures en hivernage. Les femmes sont plus visibles dans les domaines de l'extraction du sel, de la commercialisation et de la transformation des produits de pêche. Ces activités fortement dévolues aux femmes sont cependant sous évalués dans l'apport de l'économie de la zone. Cette situation est d'autant manifeste que les femmes sont rarement présentes dans les structures de décision des producteurs de la zone où elles sont marginalisées. Cette marginalisation résulte en grande partie d'une remise en cause de leur place de productrices.

Les Niayes du centre s'étendent de Lompoul à Mboro. Elles se caractérisent par de vastes cuvettes qui s'étendent sur des dizaines d'hectares. La disponibilité de l'eau et des terres cultivables encourage la production horticole (Touré et al., 2005 ; Diatta, 2008). Toutefois, la situation n'est pas similaire dans toute la zone. Les cuvettes sont plus nombreuses et plus étendues au fur et à mesure qu'on s'approche de Mboro. Dans la zone de Lompoul, les grandes dunes rouges sont très présentes et les cuvettes sont moins humides. C'est d'ailleurs ces cuvettes souvent délaissées qui sont attribuées aux femmes pour leurs productions. Caractérisées par les difficultés d'accès à l'eau douce, conjuguée à la qualité des sols, ces zones sont moins rentables que les autres où les hommes exercent majoritairement leurs activités. Cette division spatiale des zones de production selon le sexe, s'appuie sur une conception sexuelle de la division du travail au sein des ménages qui marginalise l'apport des femmes.

L'essentiel de la production entretenue par les hommes se déroule autour des dunes semi fixes où la nappe se situe entre 4 à 7 m de profondeur. Néanmoins, une partie de la production se pratique dans les dépressions qui entrecoupent ces dunes ogoliennes. Cette partie des Niayes est globalement soumise à l'action du vent qui menace les terres cultivables. Ce qui est à l'origine d'ailleurs des travaux de reboisement, depuis 1959, pour stabiliser le cordon dunaire par une plantation des filaos (*Casuarina équisetifolia*). Cette bande de filaos fait aujourd'hui l'objet d'agroforesterie qui consiste à la coupe des essences en maturité (pour en commercialiser le bois), aux opérations de préparation des parcelles coupées (pour le reboisement), le reboisement et le suivi des espaces déjà reboisés (pour la protection contre la divagation du bétail et feu de brousse). Les femmes sont beaucoup impliquées dans les opérations de nettoyage des parcelles après la coupe, de préparations et d'arrosage des pépinières, de reboisement et d'arrosage des plants. Les femmes sont donc plus présentes dans la phase de production.

En termes de type d'exploitations horticoles, on y observe toutes les catégories, allant des plus petites exploitations individuelles aux grandes exploitations. Au niveau spatial, les grandes exploitations se situent autour de l'axe Fass Boye – Diogo et Mboro où le potentiel de terre cultivable est plus important. Deux cas de figure se présentent vers Lompoul : à proximité de la côte se concentre les petites exploitations familiales qui varient entre 0.125 à 0.5 ha, dans les cuvettes en arrière se déploient les exploitations à plusieurs hectares (Touré et Seck, 2005).

Comme les Niayes du nord, l'agriculture sous pluie et l'élevage bovin et de petits ruminants se développent sur les dunes ogoliennes (Touré et al., 2005 ; Ba, 2007). Ce qui est spécifique dans ce cas, c'est l'exploitation des ressources ligneuses qui a créé dans certaines petites villes des activités de vannerie particulièrement lucratives. Les feuilles de rônier et de palme (végétation de type subguinéenne dont l'existence témoigne d'un ancien peuplement et particularise l'écologie des Niayes) ainsi que le bois de filaos prélevé sur les dunes donnent ainsi au foncier une dimension économique peu étudiée. L'exploitation agroforestière est très présente dans cette zone à travers la coupe et reboisement de la bande à filaos.

Il existe sur la façade maritime deux grands centres de pêche artisanale : Lompoul et Fass Boye (Diop, 2007). La pêche est ici étroitement associée à l'activité agricole d'autant qu'on retrouve souvent dans les deux cas les mêmes acteurs. C'est aussi dans cette zone que se sont installées les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) pour l'extraction du phosphate et une industrie en construction pour l'extraction du Zircon. Toutes ces activités socio-économiques particulièrement dynamiques et qui ne cessent d'attirer du monde accentuent la pression sur les ressources foncières.

La place de la femme est comme dans la première zone souvent associée aux travaux familiaux. Vers la zone de Mboro les femmes sont aussi utilisées comme main-d'œuvre salariée dans les grandes exploitations pour un certain nombre de tâches : repiquage, sarclage, binage, récolte et conditionnement (Touré et al., 2005). Mais c'est surtout au niveau de la vannerie qu'elles sont plus visibles. Les hommes récoltent pour elles les ressources ligneuses qu'elles transforment puis commercialisent. Il en est de même dans le secteur de la pêche artisanale. Marginalisées dans les zones de productions rentables, les femmes se rabattent ici dans la commercialisation des produits. Ainsi, elles s'activent majoritairement soit comme main-d'œuvre agricole soit dans des grandes exploitations ou au sein des ménages ou dans la transformation et la commercialisation des produits. Pour celles qui s'activent dans les productions, rares sont celles qui disposent des zones favorables à une exploitation rentable comparativement aux hommes. Elles exploitent souvent des périmètres communs aux GPF, ce qui constitue certes une opportunité pour certaines mais un handicap pour celles qui veulent se lancer dans la grande exploitation.

Les Niayes du sud, correspondent à la région naturelle du Cap Vert : de Notto Gouye Diama en passant par Sangalkam jusqu'à Dakar intra-muros. Ce sont des Niayes à toposéquence très basse avec une bonne disponibilité en eau. Cette zone se caractérise par une forte concentration démographique, où les besoins grandissants d'habitation phagocytent les espaces agricoles (Cissé, 2000 ; Fall et al., 2001 ; Touré et Seck, 2005 ; Ba, 2007 ; Diatta, 2008).

Les opportunités offertes par les marchés urbains, qui proposent des bons prix, accentuent la pression sur les ressources naturelles. On assiste à une agriculture périurbaine qui est souvent le fait de populations issues en majorité de l'immigration rurale (Fall et al., 2001). Elle est de type intensif et diversifiée avec une assez grande productivité. La production horticole constitue la mise en valeur des ressources foncière la plus répandue. Elle est aussi associée à l'élevage d'embouche dans la zone de Sangalkam à Dakar où il est possible d'observer des formes assez remarquables d'intégration agriculture et élevage (Akinbamijo et al., 2002 ; Touré et Seck, 2005).

L'exploitation des ressources ligneuses dans le cadre de la vannerie est aussi pratiquée sans que l'on sache exactement les règles d'usages et les modalités d'accès. Tout au long des routes dans les petites villes et bourgs, les étals des produits issus de la transformation de ces ressources témoignent de l'importance de cette activité. L'extraction du sel autour du lac Retba (lac Rose) est une activité majeure du point de vue relation homme ressources renouvelables (Sakho, 2007). En dépit du fait que c'est une activité un peu pénible, beaucoup de femmes s'y investissent d'autant que le gain financier est immédiat avec la possibilité de vendre aussitôt la récolte du jour. Il se développe autour du lac une activité artistique et de commercialisation d'objet d'art liée à la présence touristique. C'est pourquoi il serait intéressant d'étudier les formes d'organisation et les modalités d'accès et d'en établir l'importance socio-économique de la présence du sel dans ce milieu. La pêche complète la gamme des formes de mise en valeur des ressources renouvelables (Diop, 2007). Le centre de pêche artisanale de Kayar associé à une aire marine protégée du même nom est en le symbole ; sans doute l'un des plus importants centres de pêche des Niayes.

La place de la femme dans les systèmes de mise en valeur des ressources est ici relativement différente à celle de la femme des autres zones. En raison de la proximité de la ville, on est en présence de femmes entreprenantes qui développent leur propre activité économique. Le commerce est souvent le premier créneau exploité. Dans le domaine de l'agriculture en revanche, les femmes constituent pour l'essentiel une main-d'œuvre soit familiale ou salariée (Touré et Seck, 2005). Son accès à la terre cultivable et les ressources renouvelables dépend beaucoup plus de ses moyens financiers et de ses relations avec l'élite politico administrative. On apprend tout de même que des femmes sont attributaires de vastes propriétés qui servent d'exploitations agricoles et d'élevage d'embouche.

Concernant l'exploitation de ressources forestières dans les Niayes, elles n'interviennent qu'au bout de la filière à travers la vannerie. Ce sont plutôt les hommes qui procèdent à la coupe et récolte de ces produits forestiers. Ce qui soulève l'intérêt de situer l'enjeu et les pratiques sur ces ressources. Leur contribution dans le secteur de la pêche est primordiale. En effet, elles constituent le maillon important car sa contribution à travers la commercialisation et la transformation des produits halieutiques est inestimable. Cela dit, il demeure une question assez singulière : quelle l'attitude adoptera la femme des Niayes face à la forte pression sur les ressources ?

1.5. CADRE THÉORIQUE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE

1.5.1. CADRE THÉORIQUE D'ANALYSE

En tenant compte de la complexité de l'objet, le travail sera effectué dans le cadre théorique des travaux qui s'appuient sur plusieurs approches utilisées de manière complémentaire.

- L'approche comparative répond à des préoccupations épistémologiques et s'avère plus pertinente pour rendre compte des transformations sociales et économiques et politiques. Cette démarche permet une approche plus globale et contextuelle pour expliquer et comprendre les conditions de vie des différents acteurs et leur situation socioéconomique. Cette méthode permet de voir les réalités propres à chaque acteur et d'identifier les tendances, les courants et les constantes dans leurs pratiques. Néanmoins, les objectifs de cette comparaison ne consistent pas uniquement à observer des différences et des ressemblances et les différences entre les actions des femmes et des hommes mais plutôt à une analyse des mécanismes qui contribuent à l'émergence des inégalités entre les deux sexes. Cette comparaison met l'accent sur les régularités, continuités et ruptures dans la trajectoire des acteurs des deux sexes.
- À côté de cette démarche comparative s'ajoute une approche sexospécifique qui stipule que les rapports sociaux de sexe sont socialement construits et structurés par des rapports de pouvoir. Les questions telles que les relations asymétriques entre hommes et femmes et leurs effets différentiels sur les femmes et les hommes ne peuvent pas être ignorés (Kergoat, 1991 ; 2009, Trat, 2010 ; Falquet, 2009 ; Guèye, 2010). Cependant, la démarche ne consistera pas seulement à étudier les problèmes de relations de genre (masculin/féminin) avec leur dimension identitaire, soulevés par l'implication des femmes dans les combats pour l'accès aux ressources. Mais elle intègre aussi les autres rapports sociaux qui « reflètent et, parfois mettent en cause la division sexuelle du travail et les rapports de pouvoirs hommes et femmes dans la société » (Trat, 2010 : 114).
- L'approche intersectionnelle³ complète les deux approches précédentes en permettant de comprendre les interactions des différences, liées à l'appartenance ethnique, à la classe, à l'âge, à la religion, à la position géographique, à l'obédience politique et au genre, dans la constitution des identités des acteurs et actrices. « L'intersectionnalité ... désigne l'appréhension croisée des rapports de pouvoir » (Dorin, 2009 : 9). Cette approche permet de ne pas essentialiser ni universaliser les expériences de femmes (Mohanty, 2009 : 148-182). Cette perspective insiste dans l'analyse sur le caractère dynamique des rapports sociaux mais aussi sur leur nature contradictoire et antagonisme, pour ne pas dire « consubstantiels et coextensifs »⁴ donnant ainsi aux différents acteurs toute leur historicité (Kergoat, 2009 : 112). L'utilisation du genre comme cadre analytique ne s'arrête pas à ces seuls aspects mais intègre également les multiples dimensions qui ont produit des mutations et des recompositions sous l'effet des crises économiques, des avancées démocratiques, de la relative libéralisation du champ politique, de la mondialisation accélérée et du contexte marqué par la multiplication de femmes occupant de hautes fonctions au niveau central et local. Cette conception permet de montrer les acteurs dans leur diversité ainsi que « la complexité, la réalité matérielle et la capacité d'action des corps et des expériences des femmes... » (Mohanty, 2010 : 205).

³« L'intersectionnalité est un paradigme récent, essentiellement développé dans les pays anglophones, qui qualifie un renouveau des approches théoriques et méthodologiques des « identités », de la « subjectivité » et de « l'expérience », des « possibilités d'action » et des « structures » d'inégalité sociale, qu'elles soient de race, de classe ou de sexe. » (Palmieri 2009 : 50).

⁴ Pour Danièle Kergoat, les rapports sociaux sont « *consubstantiels* : ils forment un nœud qui ne peut-être séquencé au niveau des pratiques sociales, sinon dans une perspective de sociologie analytique ; et ils *coextensifs* : en se déployant les rapports sociaux de classe, de genre, de race, se reproduisent et se coproduisent mutuellement. » (2009 : 112).

- une analyse SWOT/AFOM : toutes ces démarches seront sous-tendues par une analyse SWOT (acronyme dérivé de l'anglais qui signifie pour Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces)) qui nous permet de faire un état des lieux et évaluer les inégalités entre les femmes et les hommes en mettant en exergue leurs atouts et faiblesses. Il s'agira aussi d'identifier les opportunités et les menaces issues de l'environnement externe. L'analyse croisée des forces et des opportunités permettra d'explorer les possibilités de réussites des femmes dans leurs dynamiques de luttes. Il est alors possible d'utiliser les atouts et les opportunités pour freiner les menaces qui pèsent sur les droits des femmes et transcender leurs faiblesses. Avec cette approche AFOM/SWOT, des pistes et stratégies de renforcement seront dégagées pour un plan d'action dans le sens d'éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes.

L'approche filière est assez intéressante car elle peut permettre de savoir en quoi l'horticulture (maraîchage, fruiticulture et floriculture) et l'agroforesterie permettent d'accéder aux capitaux (financiers, technologiques, infrastructurels, institutionnels, humains, savoir-faire et de formation) pour quel type d'acteur ? À qui profite l'organisation d'une filière en permettant de développer ses activités ? Qui gagne et qui perd ? Mais elle présente d'un point de vue géographique des limites parce qu'elle occulte plus ou moins les relations spatiales et territoriales. L'horticulture, désigne science et art de la culture des fruits, des légumes, des fleurs, des arbustes et des arbres fruitiers ou ornementaux. L'horticulture est principalement divisée en deux branches. La première est l'horticulture vivrière ou comestible, qui comprend les cultures légumières de plein champ, maraîchères ou potagères ainsi que l'horticulture fruitière, dite pomologie. La seconde est l'horticulture ornementale ou non comestible qui comprend la floriculture, l'arboriculture d'ornement, les pépinières et la production de plantes à bulbes. L'horticulture d'ornement a trait au cadre des jardins d'agrément, aux parcs et aux espaces verts. Dans ce document c'est bien de l'horticulture vivrière et comestible qu'il est question: le maraîchage, l'arboriculture et la floriculture. L'approche filière consiste à la représentation du processus d'un produit. L'étude de filière n'est pas uniquement économique, au sens strict du terme, ou au sens comptable ; elle est aussi politique, sociologique et géographique. Beaucoup de facteurs interviennent dans la vie d'un produit, de sa phase initiale (conception-production) à sa phase terminale (consommation) ; ainsi une filière fonctionne comme un système, c'est-à-dire un ensemble d'acteurs et d'activités liés entre eux (Faivre-Dupaigre et al. 2002). C'est un système aux dimensions multiples :

- un ensemble d'acteurs économiques en interrelation : du producteur au consommateur en passant par de multiples niveaux intermédiaires ;
- un ensemble de flux de produits, d'argent et d'informations ;
- un ensemble de comptes d'agents économiques ;
- un ensemble de processus techniques de production et de transformation d'un produit ;
- un ou des types d'organisation des marchés.

L'approche filière est un modèle d'explication de l'organisation des flux de matière et d'argent, d'acteurs centrés sur les relations d'interdépendance et les modes de régulation (Fabre 1994). Le modèle comporte trois dimensions (Lemelle, 2006) au niveau desquels il s'agit de :

- intégrer la logique des exploitants agricoles qui n'est pas exclusivement déterminée par la logique produit ou l'organisation verticale ;
- prendre davantage en compte les implications macro-économiques et les externalités de ces filières, en particulier celles relatives aux aspects environnementaux ;
- articuler et mieux coordonner les relations entre les approches filières et les politiques sectorielles et/ou structurelles qui sont des variables fortes de la dynamique des filières.

Les rapports sociaux de sexe dans la « chaîne de valeur » (Porter, 1986) sur certains produits paraît intéressant pour mettre en exergue l'intérêt de l'approche filière parce que cette technique permet de différencier sur les activités réalisées, la part des femmes et celle des hommes. Cette approche nous permet surtout de situer dans quelle activité à haute valeur ajoutée sont impliqués les femmes et les hommes. Toutefois, les données recueillies sur le terrain ne nous fournissent pas suffisamment les renseignements pour procéder à une décomposition sur la valeur des produits, les proportions qui reviennent aux femmes et aux hommes. Néanmoins, les données fournissent les informations qui identifient effectivement les tâches réalisées par chacun et chacune dans l'organisation des filières horticoles et agro forestières, en vue d'établir le rapport d'égalité ou d'inégalité.

1.5.2. MÉTHODOLOGIE

La complexité des rapports sociaux de sexe implique une approche interdisciplinaire. C'est ainsi que pour ce travail, une équipe pluridisciplinaire a été mobilisée. Il s'agit de : sociologues, juristes, géographes et agronomes. Cette mutualisation des savoirs et compétences avait pour objectif d'éclairer les enjeux qui se jouent autour de l'ÉFH dans la zone des Niayes. Cette approche interdisciplinaire a permis aussi d'articuler une approche quantitative et une approche qualitative. La première avait pour but d'analyser les interrelations selon le genre et de présenter les aspects généraux à travers des analyses univariées et bivariées des données collectées dans le cadre de l'enquête. Elle a aussi permis dans un second temps d'aller plus en profondeur en essayant de systématiser et d'expliquer les perceptions et les représentations, qui sont articulées aux rapports de pouvoir. À cette dimension heuristique attachée aux deux approches, s'ajoute le besoin de triangulation et de validation des résultats obtenus de part et d'autre.

Les travaux de collecte de données ont été faits en fonction des méthodes quantitative et qualitative. La méthode quantitative a été réalisée à travers un questionnaire administré aux producteurs sur un échantillon tiré par quota réparti de façon égale entre les unions : 10 questionnaires administrés par union dont 6 pour des producteurs et productrices membres de l'union et 4 pour des producteurs non membre d'organisations de producteurs, ce qui fait au total, 170 productrices/ producteurs. La méthode qualitative a consisté à administrer des guides d'entretien auprès des personnes ressources dans les organisations de producteurs, auprès des élus locaux et conseils ruraux, auprès des représentants locaux des structures d'encadrement des producteurs et auprès de 15 institutions.

1.5.2.1. L'APPROCHE QUANTITATIVE

Elle s'est basée sur une enquête réalisée sur un échantillon par quota réparti comme suit dans le tableau ci-dessous :

Types d'acteurs	Répartition selon les structures	Nombre de femmes	Nombres d'hommes	Total
Maraîchage	12 Unions	05/ par Union	05 / union	120
Agro foresterie	6 Unions	05/ par Union	05 / union	60
Total pour les producteurs/ Productrices				180 personnes
Élus	17 communautés rurales	02	02	68 Élus
Organisations	17	02	02	68 Organisations
Total élus et organisations				136

Pour des raisons objectives liées au manque de temps lié à la nature du contrat qui ne dure que 30 jours, nous avons réalisés l'enquête auprès des 12 unions maraîchères et 6 unions agro forestières réparties dans toute la zone des Niayes. Le choix de ces unions se justifie par la facilité d'accès à des interlocuteurs crédibles et disposant d'informations fiables qui puissent être utilisées dans le cadre de ce travail. Dans chaque union (maraîchère et agro forestière) 10 personnes ont été enquêtées à raison de 5 hommes et 5 femmes afin d'avoir les points de vue des personnes des deux sexes sur l'information collectée. Par ailleurs, ce choix a aussi été basé sur des normes statistiques pour valider la représentativité d'un échantillon à savoir la grille de Krejcie, R.V. and Morgan, D.W5. Ce sont des tailles d'échantillon du niveau de confiance de 95% avec une erreur d'échantillonnage de +/-5%. À côté de ces personnes qui sont dans les organisations de producteurs, nous avons aussi enquêté dans les 17 communautés rurales des Niayes 68 élus à raison de 4 élus par communauté rurale (2 femmes et 2 hommes). Dans chaque communauté rurale l'équipe a fait des enquêtes auprès des organisations communautaires de base dont 68 ont été enquêtées. Pour l'enquête au sein de ces organisations, dans chaque communauté rurale 2 femmes et 2 hommes membres des bureaux de ces organisations ont été interrogés.

1.5.2.2. LA COLLECTE DES DONNÉES DE TERRAIN

Les enquêtes ont été réalisées dans toutes les communautés rurales de la zone des Niayes La mission de collecte de données s'est déroulée du vendredi 23 décembre au 10 janvier 2012. Pour procéder à la collecte des données, l'équipe a choisi de travailler avec l'Association des Unions Maraîchères des Niayes (AUMN). L'AUMN est une association faîtière de producteurs horticoles et agroforestiers créée en 2001. Elle est composée à la base par des Associations Villageoises de Développement (AVD) regroupant des producteurs et productrices privés et de GIE d'un même village, et aussi des Collectifs Villageois de Développement (CVD) formant à leur tour des unions de producteurs qui composent l'AUMN. Elle présente l'intérêt de couvrir l'ensemble de la zone des Niayes et regroupe 17 unions qui comptent plus de 15 000 membres. Le choix de cette association pour collecter les informations sur les producteurs s'explique par le fait qu'elle est partenaire dans le cadre du projet du PADEN ; aussi son réseau assez fonctionnel de représentant par zone facilite la rencontre avec les producteurs. La liste des unions rencontrées se présente comme suit :

NON DE L'UNION	SITES D'ENQUÊTE
L'UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS (UNPM)	Gorom I
L'UNION FORESTIÈRE DE BAYACK (UF/BAYACK)	Mbawane, Mber
LA FÉDÉRATION DES AGRO PASTEURS DE DIENDER (FAP/D)	Mbidieum
LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT VILLAGEOIS (CDV) DE KAYAR	Kayar
L'UNION DES AGRO PASTEURS DE KEUR MOUSSA (UAP/KM)	Keur Moussa, Keur Séga et Santhiou Bara
LA FÉDÉRATION NATIONALE DES GIE HORTICOLES DU SÉNÉGAL (FNGIE/S)	Thiès
L'UNION FORESTIÈRE DE MBORO (UF/MBORO)	Mboro
L'UNION DES GROUPEMENTS DES PRODUCTEURS DES NIAYES (UGPN)	Darou Khoudoss
L'UNION FORESTIÈRE DE NOTTO (UF/NOTTO)	Baal Diop

⁵ "Determining Sample Size for Research Activities"; Educational and Psychological Measurement, vol. 30: 607-610, 1970

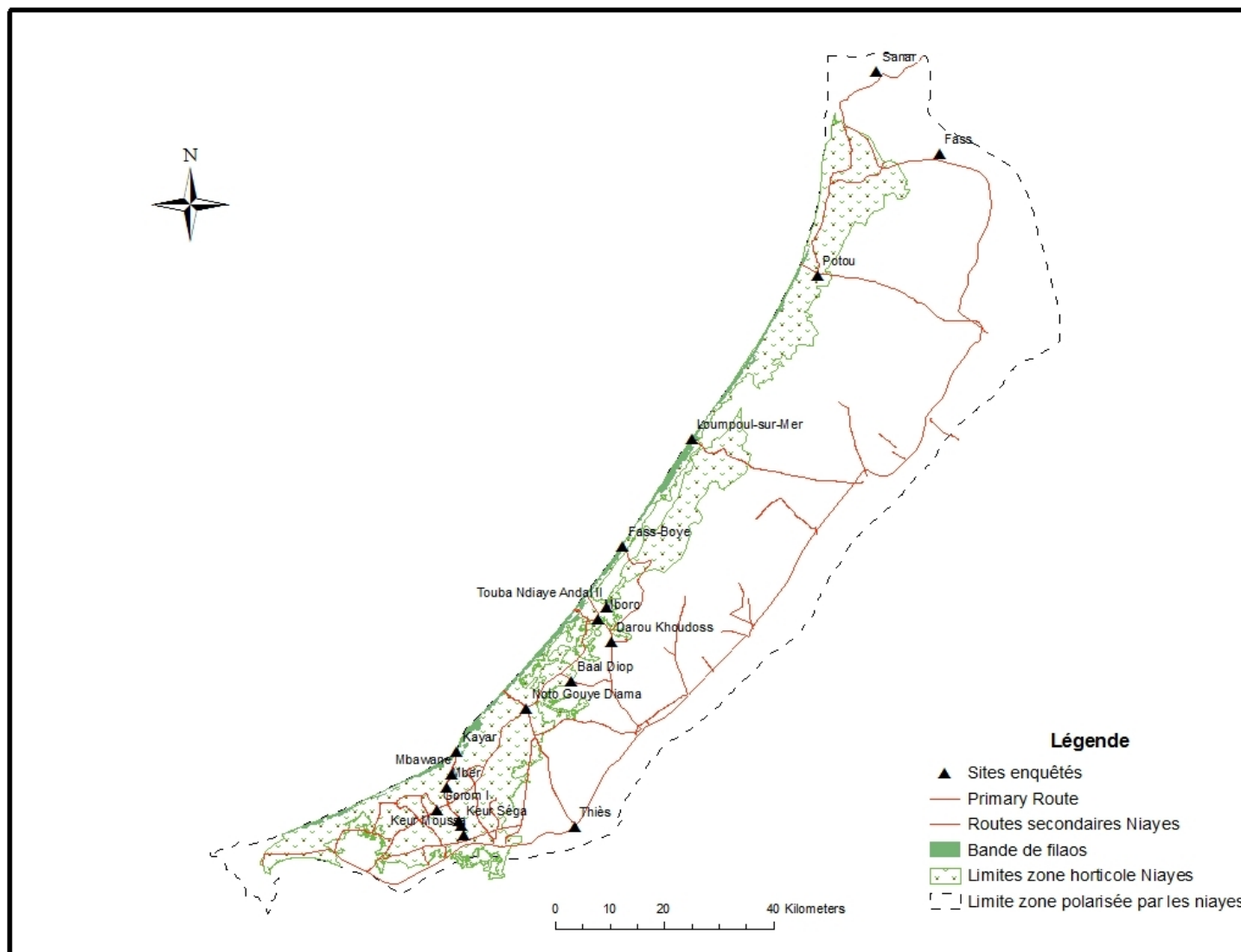
L'UNION DES GROUPEMENTS DES PRODUCTEURS DE MÉOUANE (UGPM)	Mboro
L'UNION DES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS DES NIAYES SUD (UGAPNS)	Notto Gouye Diama
L'UNION DES PRODUCTEURS DE FASS BOYE (UPMFB)	Fass-Boye
L'UNION DES GROUPEMENTS DES PRODUCTEURS DE LOMPOUL (UGPL)	Loumpoul
L'UNION DES GROUPEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT DE RAO (UGPAR)	Rao
L'UNION DES GROUPEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAKAL (UGPAS)	Potou
L'UNION FORESTIÈRE DE SAGUE (UF/SAGUE)	Potou

La difficulté de l'approche par les Unions membres de l'AUMN, pour un quadrillage de toute la zone des Niayes, est réelle car les Unions sont emboîtées. Il existe des unions à l'échelle d'un village, d'autres existent à l'échelle d'une communauté rurale. En plus des unions, une enquête institutionnelle a été réalisée auprès des structures suivantes :

1.	Direction de l'horticulture (DHORT) (MA)
2.	Direction de la protection des végétaux (DPV) (MA)
3.	Direction des eaux, forêts et chasse (DEFC) (MEPN),
4.	Direction de la conservation des sols (DCS) (MEPN),
5.	Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGPRES) (MHCH)
6.	Agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT) (MTTFAT) ;
7.	Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA)
8.	Centre pour le développement de l'horticulture (CDH),
9.	Institut de technologies alimentaires (ITA),
10.	Centre régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité environnementale (CERES-Locustox), (ISRA)
11.	Centre national de recherches forestières (CNRF) ;
12.	ANCAR
13.	ACDI
14.	Association des Unions Maraîchères des Niayes (AUMN)
15.	CNCAS

L'enquête auprès de ces structures se justifiait par la nécessité de collecter des informations auprès des structures partenaires du PADEN dans l'encadrement des producteurs / productrices et d'autres intervenants présents. C'est le cas par exemple de la CNCAS et de l'ANCAR qui bien que ne faisant pas partie des entités identifiées par le PADEN dans la mise en œuvre de son programme n'en demeurent pas moins des organismes d'intervention dans la zone.

Carte 3 : Carte de situation des sites enquêtés



1.5.2.3. LA SAISIE DES DONNÉES

Les données ont été saisies sur le logiciel SPSS (Station Base, version 17.0). Le choix se justifie par le caractère convivial et complet de ce logiciel qui est à la fois un gestionnaire de base de données et un puissant outil d'analyse des données.

1.5.2.4. L'ANALYSE QUANTITATIVE

Après apurement de la base de données, l'analyse a été faite à deux niveaux. Une analyse univariée, réalisée sur les variables ; elle a consisté en l'analyse des fréquences permettant de fournir les distributions des variables selon les différentes modalités. Dans le cas des variables continues comme l'âge des personnes enquêtées, elle fournit à niveau les caractéristiques de tendance centrale.

L'analyse bivariée a consisté à un croisement de variables catégorielles pour étudier leur relation de dépendance. À ce niveau, c'est la statistique du *khi deux qui est interprétée*⁶. De façon concrète, nous comparons la probabilité calculée à un seuil théorique qui est soit de 1 % ou de 5 %, ce qui permet de statuer sur le degré de dépendance.

1.5.2.5. L'APPROCHE QUALITATIVE

Pour mieux approfondir et enrichir le travail, des outils et techniques d'enquêtes qualitatives ont été utilisés pour compléter la collecte des données. Il s'agit principalement de guides d'entretiens semi directifs, de *focus group*, et d'enquêtes administratives. L'utilisation des guides répondait à un besoin de recueillir des informations auprès de personnes ressources. Trois types de guides ont été confectionnés en fonction des cibles suivantes :

- Les producteurs/ productrices ;
- les leaders d'organisation ; les élus ;
- les producteurs et les structures d'encadrement.

Les *focus group* ont permis de confronter les points de vue de divers groupes d'acteurs. Le traitement de toutes ces données s'est fait manuellement et par ordinateur. La méthode d'analyse des données qualitatives a été principalement faite à travers l'analyse thématique. Ce type d'analyse a l'avantage de renseigner aussi bien sur les relations que les acteurs entretiennent, mais surtout, sur la place de la femme dans la famille, dans la société et dans les rapports sociaux. L'analyse de contenu a permis à la fois de compléter les données quantitatives et de fournir une compréhension plus fine de certains thèmes (l'accès aux ressources, les contraintes à l'exercice de la citoyenneté...) en se basant sur les entretiens réalisés avec les personnes ressources. Par ailleurs, des *focus group* ont été organisés avec certaines catégories pour une confrontation des points de vue des acteurs.

⁶ La loi du *Khi deux* appelée aussi khi carré est utilisée en statistique pour voir la possibilité d'une relation entre des variables. Plus le khi deux est élevé, plus forte est la probabilité qu'il y ait une relation entre les variables étudiées. Cependant, il n'y a pas de lien direct entre la valeur du khi carré et la force du lien entre deux variables. La signification asymptotique bilatérale analysée dans les tests de khi deux donne la probabilité que les variables soient indépendantes. Généralement, on conclut que la relation est forte quand la valeur de la signification asymptotique bilatérale associée est dans un intervalle de 95% avec un $p < 0.00$ ou 99% avec $p < 0.000$. Par exemple, si une signification asymptotique bilatérale entre deux variables « Sexe » et « Statut » est de: 0,071, on a la probabilité que les variables soient indépendantes. Une valeur de 0,071 indique qu'il y a 7,1 % des chances que la variable « Sexe » et la variable « Statut » soient indépendantes. La réciproque est qu'il existe une probabilité de 93,7 % que les deux variables soient liées.

1.6. ANALYSE DU DOCUMENT DU PAEP SUR : DIAGNOSTIC COMPLÉMENTAIRE GENRE ET DÉVELOPPEMENT / ÉGALITÉ DES SEXES

L'étude pour l'élaboration d'un diagnostic complémentaire genre et développement : égalité des sexes, montre que le PAEP a eu un impact généralement positif dans la zone des Niayes notamment à travers des retombées économiques et sur le renforcement des capacités des producteurs et productrices. Elle montre également l'existence d'inégalités entre hommes et femmes qui déterminent leurs capacités à profiter des différents programmes. La prise en compte de la dimension genre s'avère nécessaire en vue d'atteindre les objectifs d'accroissement de la rentabilité et de l'efficacité des principales filières horticoles et de développer un mode d'exploitation-régénération durable de la bande de filaos.

L'étude propose comme solutions le renforcement du pouvoir politique et économique des femmes par une promotion de leurs droits au sein des ménages et dans la sphère publique ainsi qu'un meilleur accès aux services. Cela doit se matérialiser par :

- un contrôle accru sur les ressources et sur les revenus générés ;
- une amélioration de leur statut social en leur conférant un rôle public reconnu de gestionnaire des ressources - clé dans la zone ;
- une insertion progressive dans la gouvernance locale.

L'approche comparative de la situation des hommes et des femmes dans le cadre de ce diagnostic a permis de mettre en exergue les rapports de genre en matière d'accès et de contrôle des ressources, de charge de travail, d'accès aux marchés, d'exercice et de contrôle du pouvoir décisionnel. Les inégalités constatées se déclinent comme suit :

- lourdeur de la charge de travail (reproductif et productif) des femmes qui limite leur productivité ;
- analphabétisme ;
- faible accès aux ressources (terre, eau, crédit, moyens de production, etc.) ;
- faible contrôle des bénéficiaires ;
- faible participation des femmes dans les sphères de décision.

L'objectif général du diagnostic devait permettre :

- d'obtenir un portrait précis sur les rôles et la place des femmes au niveau horticole et au niveau forestier dans le cadre du projet PAEP;
- d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie GED incluant des indicateurs stratégiques ciblés et un plan d'action ;

Et spécifiquement d'effectuer :

- le portrait et la comparaison des types de production agricole gérée par les femmes et les hommes ;
- les modalités du partage du travail selon le sexe ;
- l'analyse de l'accès et du contrôle des ressources par les femmes;
- l'analyse du niveau de participation des femmes aux sphères de décision ;
- le recensement du nombre d'organisations féminines et des unions d'organisations féminines ;
- les recommandations en termes de stratégies et d'axes d'intervention.

Les résultats du diagnostic se résument globalement en quatre points :

- alphabétisation : le niveau est faible de manière générale, mais dans l'échantillon, les femmes sont légèrement plus alphabétisées que les hommes à cause des efforts consentis par les différents projets/programmes dans ce domaine;
- faible niveau de formation technique (2/3 de l'échantillon n'ont jamais reçu de formation technique);
- sous-équipement des villages en infrastructures (éducatives, sanitaires, économiques);
- la majorité des groupements sont constitués en majorité de femmes, 2/3 de ces organisations sont affiliées au moins à un réseau.

Sur le plan de la production horticole et de l'exploitation de la bande de filaos

Les hommes et les femmes mènent des activités de production toute l'année, mais en même temps les femmes doivent s'occuper des activités domestiques. Dans le secteur horticole, on note que le volume de production des hommes est plus important, aussi la taille de leurs parcelles est plus grande que celles des femmes.

La taille moyenne des superficies des parcelles chez les femmes est de 1/4 ha contre 3,5 ha chez les hommes. Il faut noter cependant que 20 % à 25 % des femmes ont une superficie supérieure à 2 ha. Les hommes contrôlent les facteurs de production comme le foncier.

L'accès à la terre est inégal entre hommes et femmes. Sauf dans des cas exceptionnels, la terre est détenue par les hommes qui mettent à la disposition de leurs épouses des lopins. Cependant, les femmes dotées d'une certaine capacité financière peuvent acquérir la terre par achat ou par affectation par le conseil rural.

Dans le domaine de la commercialisation, les hommes s'occupent presque exclusivement de l'oignon et de la pomme de terre alors que les femmes sont plus présentes dans le commerce des légumes dits africains (piment, gombo, aubergine, etc.).

Cependant quelques rares femmes productrices assurent elles-mêmes la commercialisation de l'oignon et de la pomme de terre dans les marchés.

Il faut aussi noter qu'à superficies égales, les hommes produisent plus que les femmes à cause de leur accès aux facteurs de production. À ce niveau il y a une surcharge de travail chez les femmes ; leur temps de travail journalier est de 17 heures en moyenne. Il varie selon l'âge et le statut matrimonial de la femme (monogame ou polygame). Les hommes, quant à eux, travaillent en moyenne huit heures par jour.

Sur le plan de l'accès aux facteurs de production

Il y a un accès inégal au crédit entre hommes et femmes. En effet, si les hommes disposent de garanties pour bénéficier de crédit auprès des banques, les femmes, quant à elles, ne comptent que sur leur caisse d'épargne et leur tontine pour mener leurs activités. Cette situation fait qu'elles ne peuvent disposer que de petits montants de crédit (quelques dizaines de milliers par femme) et l'importance du taux d'intérêt peut atteindre 30 % du prêt. Pendant que les coûts de production sont généralement élevés.

En matière d'accès aux intrants et matériel agricole, les hommes ont plus du double des quantités d'intrants et de matériel agricole que les femmes possèdent.

Sur la participation à la gouvernance locale

En général, les grandes décisions dans le ménage sont prises de manière partagée, mais le mari est le chef de ménage. Dans certains cas, les femmes sont consultées, mais ne disposent que de peu de marge de manœuvre même si par ailleurs, elles contribuent de

façon significative à la gestion financière. Dans la sphère publique et l'espace politique, les femmes participent faiblement aux instances de décision. La faiblesse de leur participation se situe aussi bien au niveau quantitatif (nombre) qu'au niveau qualitatif (présence dans les secteurs clés).

Les propositions d'éléments stratégiques d'orientation GED

- Favoriser l'acquisition de terres par les femmes de sorte que celles qui disposent déjà de parcelles octroyées par le mari ou achetées, puissent bénéficier d'une délibération d'affectation par le conseil rural.
- Faciliter l'accès des groupements de femmes dynamiques aux fonds existants en établissant un pont entre eux et les organismes de crédit.
- Positionner les femmes dans le secteur de commercialisation des cultures qu'elles contrôlent déjà, c'est-à-dire les légumes dits africains. Dans la phase pilote d'installation de sites de distribution d'intrants et de stockage. Il serait possible de positionner certaines femmes ayant des compétences dans la gestion.
- Former les femmes en leadership en synergie avec tous les acteurs préoccupés par la promotion des femmes (PDPF, Coopération canadienne, etc.).
- Capaciter les femmes qui ont des terres légalement octroyées et ayant fait preuve d'une capacité entrepreneuriale afin qu'elles bénéficient des équipements qui seront mis en place dans la phase test du système d'exhaure - irrigation.
- Harmoniser la vision des différents acteurs (PAEP - DEF) du secteur de la foresterie, et leur position sur la question stratégique du positionnement des femmes dans ce secteur et sur toute la filière du reboisement, de l'exploitation à la commercialisation.
- Faire des diagnostics organisationnels complémentaires en direction des unions dites forestières pour mieux les connaître et définir la nature et les modalités de l'appui que le PAEP leur apporte.
- Restituer enfin, le rapport du diagnostic GED aux OP et aux acteurs intervenants dans la zone des Niayes au sein de cadres de concertation dont les contours sont à définir. Pour les premiers (les OP), cette restitution sera l'occasion d'un échange sur les enjeux de l'équité de genre dans la zone et l'implication sur les initiatives de développement. Pour les seconds (acteurs intervenants), la restitution du rapport (diagnostic GED) sera une occasion d'envisager une synergie pour une plus grande efficacité des actions.

Les recommandations issues de cette étude sont :

- Un appui spécifique aux femmes dans le domaine économique et la production ;
- Un appui aux hommes pour un impact sur les conditions de vie des femmes ;
- Une implication des hommes pour une prise de conscience collective, et un changement de comportement dans les rapports de genre ;
- Un appui pour l'accès à la terre collectivement et individuellement ;
- Un appui pour l'accès aux ressources et aux facteurs de production agricoles ;
- Un appui pour l'allègement des tâches domestiques ;
- Un appui à l'organisation du secteur de l'écoulement de la production ;
- Un renforcement du positionnement des femmes dans le secteur commercial ;
- Un renforcement des capacités organisationnelles des femmes ;
- Une sensibilisation de tous les acteurs à la problématique de l'équité.

DEUXIÈME PARTIE - DIAGNOSTIC SUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME : LES FEMMES PARTICIPENT MAIS DEMEURENT MARGINALISÉES

« En plus de leurs occupations quotidiennes, les femmes doivent être associées à tous nos Gouvernements »

Article 16 de la Charte de *Kurukan Fuga*⁷ proposée en 1236

L'étude diagnostic sur les rôles et la place des femmes et des hommes dans les activités horticoles, agroforestières et la gouvernance locale dans les Niayes révèle que les femmes participent en nombre important aux activités de production horticole et agroforestière, de transformation, de conservation et commercialisation. Différentes formes de hiérarchie coexistent et produisent des inégalités de plusieurs ordres qui tirent leur origine de réalités sociétales complexes. Cette situation place les femmes dans des positions secondaires et réduit véritablement leurs pouvoirs d'action et affaiblit en même temps leurs capacités productives. Par conséquent, sur les questions de gouvernance locale leur influence demeure marginale parce qu'elles sont faiblement représentées.

⁷ La Charte de Kurukan Fuga (Cercle de Kangaba en République du Mali) a été convoquée en 1236 après que le Manding se fut libéré du joug du roi sorcier Soumaro KANTE. Convoquée au lendemain de l'historique bataille de Kirina qui a vu la victoire de Soundiata KEITA sur Soumaoro KANTE, la Charte de Kurukan Fuga s'est tenue sous l'égide de Kamadjan CAMARA, roi de Sibi. En effet, la Charte de Kurukan Fuga continue de régir de nos jours tous les peuples ayant appartenu au grand manding, du moins en ce qui concerne l'organisation de la société, la division du travail, la gestion des conflits, l'hospitalité, la coexistence pacifique et la tolérance.

2.1. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES ET DES ENQUÊTÉS

2.1.1. SITUATION MATRIMONIALE DES ENQUÊTÉS

La majeure partie des enquêtés sont dans les liens du mariage. Presque 90% des enquêtés sont mariés, soit 9 personnes sur 10. Cela est aussi conforme à la réalité de la nuptialité au Sénégal. Sur le plan strictement démographique, l'intensité du phénomène nuptial telle que le révèlent les résultats de la recherche, permet de parler de l'universalité du mariage dans la zone à un certain âge. Par ailleurs, cette situation matrimoniale des enquêtés peut s'expliquer par le fait que 100% des personnes interrogées sont de religion musulmane.

Tableau 1 : Répartition selon leur situation matrimoniale et le sexe

Sexe	Situation matrimoniale en %			
	Célibataire	Marié (e) Monogamme	Marié (e) polygamme	Veuf (ve)
Féminin	00	21,7	56,5	21,7
Masculin	3,9	35,1	59,7	1,3

Profitant des possibilités offertes par cette religion pour l'homme d'épouser jusqu'à quatre femme, c'est donc logiquement que 59% des hommes enquêtés sont des mariés polygames comme aussi 56,5% des femmes. Ce phénomène affecte sans conteste les rapports des hommes et des femmes dans l'accès aux ressources de production. Sur un autre aspect, cette situation se répercute aussi sur la place des femmes dans la zone ; elles apparaissent ainsi en fonction de leur statut matrimoniale qui en fait de facto des personnes sous la responsabilité de leur mari. Leur place dans la société n'est dès lors déterminée qu'en fonction de leur statut d'épouse.

2.1.2. ÂGE DES ENQUÊTÉS

Si la quasi-totalité des enquêtés ont connu un lien de mariage c'est parce que leur âge est aussi déterminant surtout dans un contexte de société rurale en majorité musulmane. En outre, Il s'avère que dans l'échantillon interrogé la composante féminine soit relativement plus jeune que celle masculine. Une analyse des classes d'âge des enquêtés montre que si pour les femmes, 40,5% d'entre elles ont entre 31 et 45 ans, pour les hommes, 47,7% ont entre 46 et 60 ans. Par ailleurs, les femmes constituent 16,7% de la tranche d'âge 20 à 30 ans, tandis que pour les hommes ils ne sont que 3,1%. À cette tranche d'âge, la plus part des jeunes hommes sont tentés par la migration soit vers l'extérieur du pays soit vers les villes contrairement aux femmes qui doivent rester dans le foyer pour veiller à l'éducation des enfants selon les pratiques sociales.

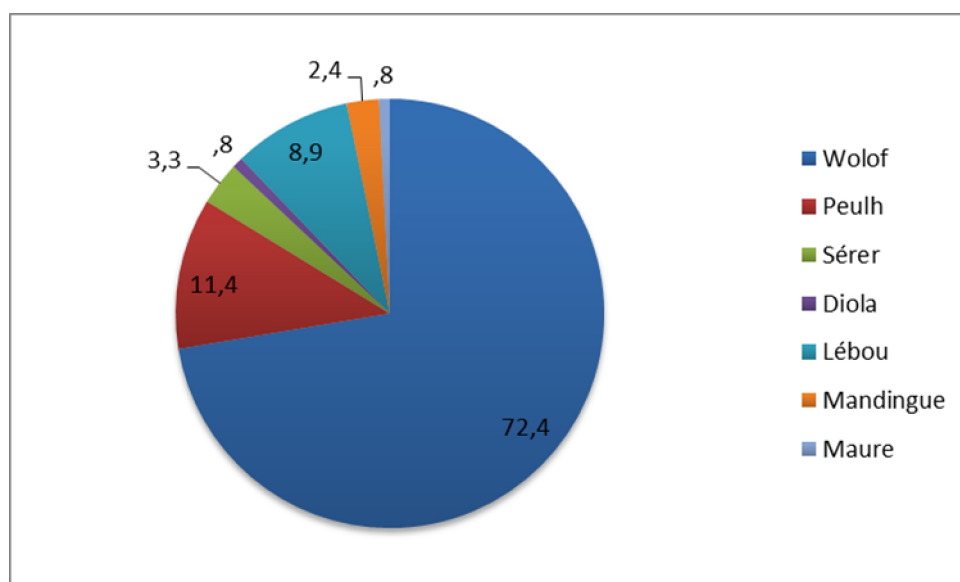
Tableau 2 : Répartition selon l'âge et le sexe

Sexe	Tranche d'âge en %			
	[20-30]	[31-45]	[46-60]	[61-85]
Féminin	16,7	40,5	38,10	4,8
Masculin	3,1	21,5	47,7	27,7

L'enseignement à tirer de l'analyse sur l'âge des enquêtés et à mettre en rapport avec l'égalité entre femme et homme dans les systèmes de production horticole et agroforestier est que les femmes sont plus représentées dans les tranches d'âge dont la force de travail est plus importante alors qu'elles ne jouent pas encore les rôles de premier plan dans ces deux domaines. L'explication est à trouver des les réalités sociales.

2.1.3. ETHNIES DES ENQUÊTÉS

Figure 1 : Répartition selon l'ethnies



La zone, dans la quelle se sont déroulés nos travaux de collecte de données, est habitée majoritairement par des Wolofs qui constituent d'ailleurs 72,4% de notre échantillon, suivis par des peuls qui font 11,4%. Ces deux ethnies majoritaires comme d'ailleurs presque la plupart des ethnies du Sénégal sont fortement patriarcales, ce qui influence certainement leur perception sur le statut et la position de la femme dans la société et en particulier sur les questions d'accès, de possession et de contrôle des ressources foncières et naturelles.

2.1.4. PROFESSION EXERCÉE DES ENQUÊTÉS

Tableau 3 : Profession exercée selon le sexe

Profession exercée	Sexe en %	
	Féminin	Masculin
Ménagère	13,3	5,3
Agriculture	42,2	74,7
Pêche	4,4	6,7
Commerce	26,7	4
Indépendant	8,9	8
Fonctionnaire	00	1,3
Travailleur du Secteur Privée	4,4	00
Total	100	100

Avec 74,7% des hommes et 42,2%, l'agriculture occupe la majeure partie des enquêtés. Il faut comprendre ici que le maraîchage tout aussi comme la foresterie, sont considérés par les acteurs comme une activité agricole. En dehors de cette activité où les hommes sont majoritaires, ce sont les femmes qui sont plus nombreuses dans les autres branches d'activités avec 13,3% qui s'activent dans les activités ménagères et 26,7% dans le commerce. L'importance des femmes dans les activités commerciales renseigne sur la place des femmes dans la chaîne de valeur dans le secteur horticole où, elles sont à priori confinées dans la vente des productions de leurs époux. En dehors de ces professions, d'autres s'activent dans des activités formelles et salariées mensuellement qui sont soit portées par des entreprises privées et à titre individuelle. Il s'agit des indépendants ou de ceux qui tirent leurs revenus du travail du secteur privé organisé.

2.1.5. SITUATION DANS LA PROFESSION PRINCIPALE EXERCÉE PAR L'ENQUÊTE (E) POUR SUBVENIR À SES BESOINS

Tableau 4 : Situation dans la profession exercée selon le sexe

Situation	Sexe en %	
	Féminin	Masculin
En activité	97,8	87
En arrêt maladie	00	2,6
Retraité	2,2	7,8
Au chômage	00	2,6
Total	100	100

Si pour les femmes 9 sur 10 sont actives dans leur profession, pour les hommes c'est 8 sur 10. Cette disparité s'explique par le fait que les femmes sont dans des activités qu'elles exercent presque toute leur vie quel que soit l'âge (activités ménagères, commerce). Il faut juste rappeler qu'en analysant l'âge des enquêtés nous avons remarqué que les femmes sont beaucoup plus concernées par les tranches à forte activité productive. Pour les hommes, même s'ils ne sont pas majoritaires, 7% affirment être en retraites. L'insignifiance de femmes qui affirment être en retraite 2,2% témoignent de leur faible intégration dans le monde du travail salarié.

2.1.6. NIVEAU D'INSTRUCTION DES ENQUÊTÉS

Tableau 5 : Niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe en %	
	Féminin	Masculin
Sans niveau	32,6	26,3
Primaire	19,6	10,5
Moyen	13	5,3
Secondaire	00	1,3
Supérieur	00	5,3
Alphabétisation en langue nationale	13	1,3
École coranique	21,7	50
Total	100	100

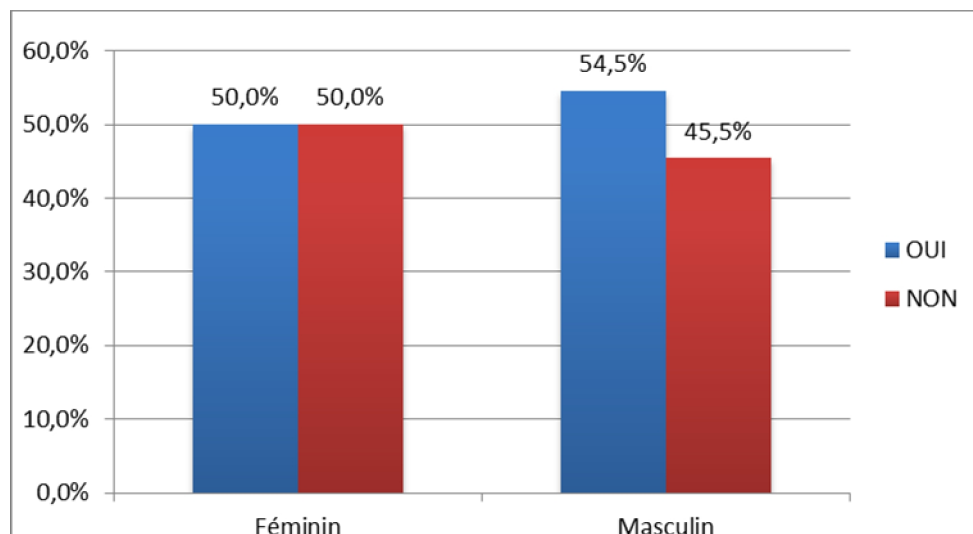
Les résultats de l'enquête montrent une faiblesse marquée du niveau d'instruction des personnes dans la zone. En effet, si pour les hommes, 26,3% des enquêtés, soit 1 personne sur cinq, n'a jamais été à l'école pour les femmes, c'est 32,6% soit 1/3 des femmes. A ces pourcentages il faut ajouter 19,6% des femmes qui se sont arrêtés au cycle primaire et 21,7% d'entre elles qui n'ont fait que des études coraniques. Si aucune des femmes enquêtées n'a atteint le niveau supérieur et universitaire, ce sont 13 % d'entre elles qui ont subi une alphabétisation en langues nationales contre 1,3% des hommes. Cela montre que si les femmes n'ont pas accès à l'éducation formelle, ce handicap peut être surmonté en investissant dans l'alphabétisation fonctionnelle qui semble être un domaine qui leur est réservé. Les principales raisons avancées par les personnes qui n'ont jamais été à l'école sont, par ordre d'importance, les suivantes :

- le choix des parents de ne pas envoyer l'enfant à l'école ;
- l'absence d'école dans la zone dans la période de l'enfance de l'enquêté ;
- l'incorporation précoce de l'enfant dans les travaux domestiques ou les activités économiques familiales (enfant berger) ;
- la tradition peu favorable à l'éducation formelle des filles.

Ce résultat est important pour mieux comprendre les handicaps des femmes dans l'accès aux ressources et la gouvernance locale dans la zone. Non instruites, elles ne sont pas prédisposées et sont mal placées pour comprendre le dispositif législatif et réglementaire en leur faveur. Ainsi, elles sont handicapées dans la revendication et la jouissance de leurs droits et éprouvent, de ce fait, des difficultés dans l'identification des voies de recours en cas de déni de leurs droits.

2.1.7. FORMATION TECHNIQUE

Figure 2 : Formation technique reçue selon le sexe



Si pour les femmes celles qui ont reçu une formation technique sont égales à celle qui n'en ont pas reçu (50%), pour les hommes ce sont 54,5% d'entre eux qui ont bénéficié d'une formation technique contre 45,5%. La différence entre les hommes et les femmes qui ont reçu une formation technique dénote de l'existence d'un manque de qualification des femmes. Si les femmes ne bénéficient pas du même niveau de formation technique que les hommes, c'est souvent aussi parce que les instances de formations techniques sont souvent accaparées par les hommes. Le manque d'instruction des femmes souligné plus haut renforce aussi cette situation.

2.1.8. DOMAINES DE FORMATIONS TECHNIQUES REÇUS

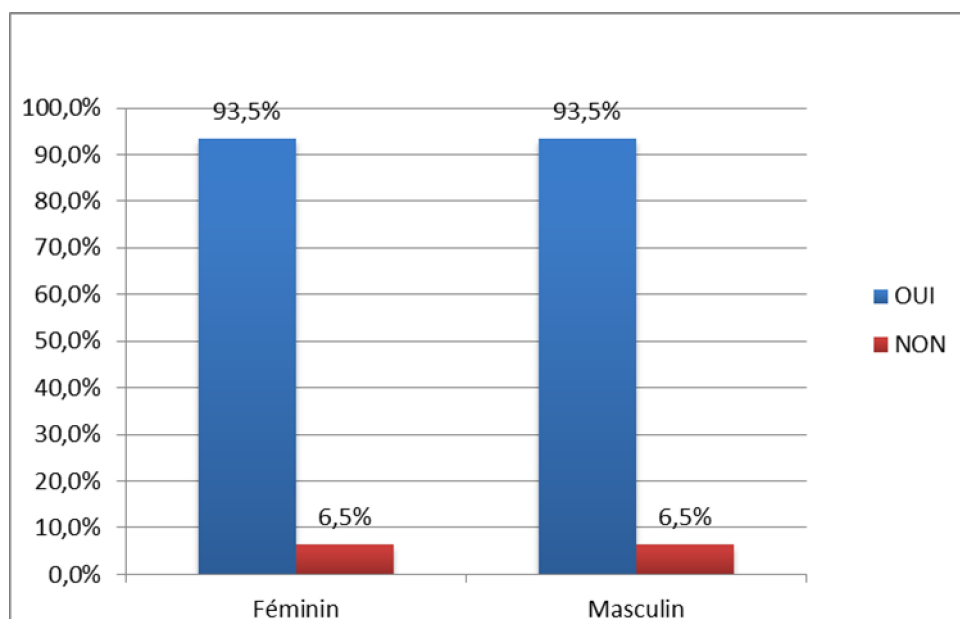
Avec 69,2% d'hommes et 54,2% de femmes, l'horticulture est le domaine de formation qui a été le plus fréquenté par les enquêtés. Cependant si comme les hommes, les femmes sont très présentes dans ce domaine, elles sont absentes de formation d'appoint comme les techniques agricoles (10% d'hommes) et l'entrepreneuriat et la gestion (10,3% d'hommes). Le manque de formation des femmes dans ces domaines qui font partie des chaînes de production influence sans aucun doute aussi bien sur leurs rendements que sur leurs capacités de gestion et d'investissement pour une création de plus value.

Tableau 6 : Type de formation reçue selon le sexe

Domaines	Sexe en %	
	Féminin	Masculin
Horticulture	54,2	69,2
Foresterie	8,3	7
Teinture	12,5	00
Couture	8,3	00
Conservation de légumes	4,2	2,6
Transformation	8,3	00
Entrepreneuriat- Commerce	00	10,3
Techniques agricoles	00	10,3
Informatique	4,2	00
Total	100	100

2.1.9. BESOIN DE FORMATION

Figure 3 : Besoin de formation selon le sexe



En dépit des domaines de formations subies par les acteurs, les femmes comme les hommes souhaitent tous un renforcement de capacités. C'est ainsi que pour les deux sexes, ce sont 93,5% des enquêtés qui souhaitent subir une autre formation. Si pour les deux sexes le besoin de formation est exprimé, la différence résidera probablement dans les domaines de formation souhaités.

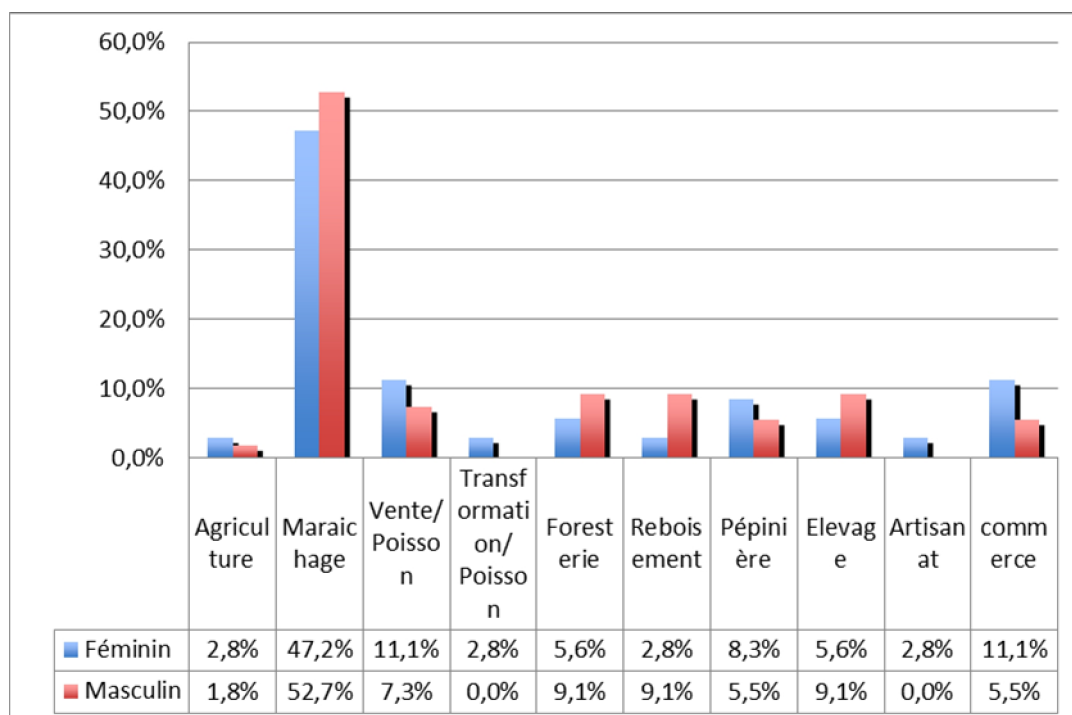
Tableau 7 : Types de renforcement souhaités selon le sexe

Domaines	Sexe en %	
	Féminin	Masculin
Horticulture	58,5	76,1
Foresterie	00	3
Teinture	7,3	1,5
Couture	4,9	00
Conservation de légumes	4,9	4,5
Transformation	00	4,5
Entrepreneuriat- Commerce	24,4	4,5
Techniques agricoles	00	4,5
Informatique	00	1,5
Total	100	100

Si pour les hommes, ce sont 76,1% qui souhaitent un renforcement dans le domaine de l'horticulture, pour les femmes ce sont 58,5%. Fortes de leur manque de formation dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la gestion, c'est donc en toute logique que 22% des femmes souhaitent un renforcement dans ce domaine alors que les hommes n'y sont que 4,5%.

2.2. TYPES DE PRODUCTION ET CHAÎNE DE VALEUR SELON LE GENRE

Figure 4 : Types d'activités exercées selon le sexe



Le maraichage est la principale activité exercée dans la zone. Les régions concernées par l'enquête à savoir Thiès, Saint-Louis, Louga et Dakar constituent la zone des Niayes qui produit au niveau national les plus forts tonnages dans ce domaine. Ces régions sont les plus peuplées du pays et sont plus urbanisées. L'histoire du développement du maraichage est liée aux zones périurbaines. Il permet d'assurer l'approvisionnement des villes en légumes et fruits. Le maraichage est apparu dans la région du Cap vert en 1837. En dehors du facteur historique, Les conditions pédoclimatiques favorables à la culture des légumes permettent d'expliquer la prédominance de la pratique du maraichage dans la zone des Niayes. En effet, comme le montre la figure 11, il est pratiqué par 47% des femmes et 52% des hommes. À côté de cette activité, il y a le commerce et la vente de poisson qui sont pratiqués par les femmes à hauteur de 22.2%. Il sort en filigrane aussi la demande des villes en légumes pour satisfaire les habitudes alimentaires. Le maraichage est confronté à l'importation.

Figure 5 : Saison de production horticole selon le sexe

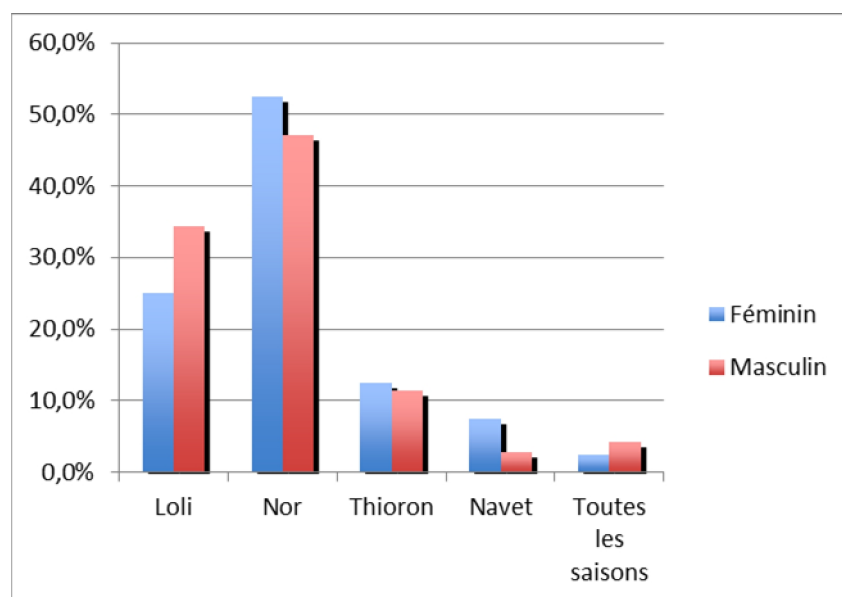


Tableau 8 : Types de spéculations selon les saisons et selon le sexe

		Saisons de Production				
Sexe	Spéculations	Loli	Nor	Thioron	Navet	Toutes les saisons
Masculin	Choux	27	15	13,7	24	20,3
	Carotte	25,3	18	24	14	18,7
	Tomate	12	34	17	23	14
	Ognon	38,7	27	13	09	12,3
	Pomme de terre	42,7	22	15	10	10,3
Féminin	Choux	33	38,9	3	05	20,1
	Carotte	26,8	35,8	17,3	7	13,1
	Tomate	20,5	38	13,5	10	18
	Ognon	31,8	36	17	9	6,2
	Pomme de terre	35	34	15	6	10

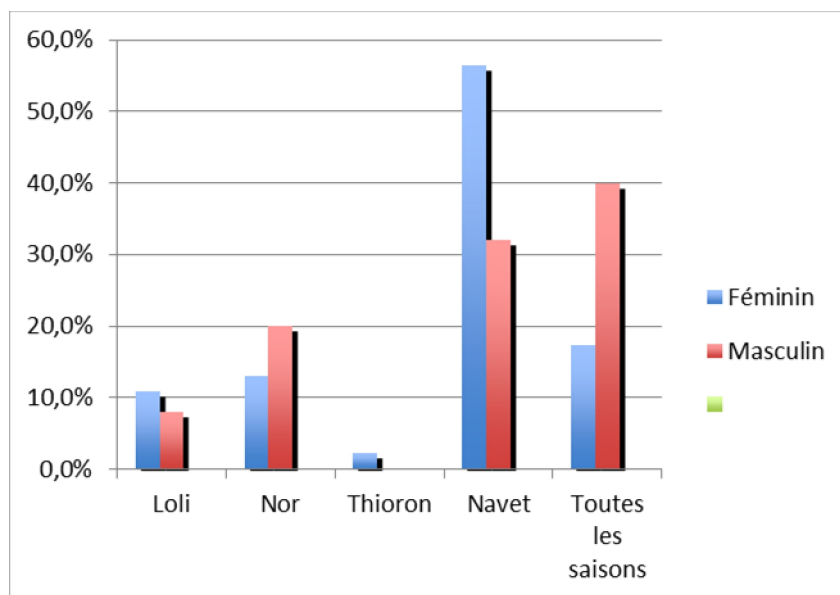
Nor : avril, mai, juin
 Navet : juillet, août, septembre
 Loli : octobre, novembre, décembre
 Thiorone : janvier, février, mars

Selon les saisons les acteurs pratiquent des spéculations qui parfois varient selon le sexe de l'exploitant. Si pour les hommes, le chou est plus exploité durant le *loli*, avec 27% de la production, pour les femmes, c'est pendant Nor que 38,9% d'entre elles pratiquent cette production. Il faut noter aussi que si certaines saisons ne semblent pas propices à l'exploitation du chou, aussi bien que les hommes avec 20,3% que les femmes avec 20,1% tentent d'exploiter le chou durant toutes les saisons.

La réalité de l'exploitation du chou semble prévaloir dans l'exploitation des autres produits maraichers que nous avons identifiés dans le tableau ci-dessus. Pour les deux sexes, Loli et

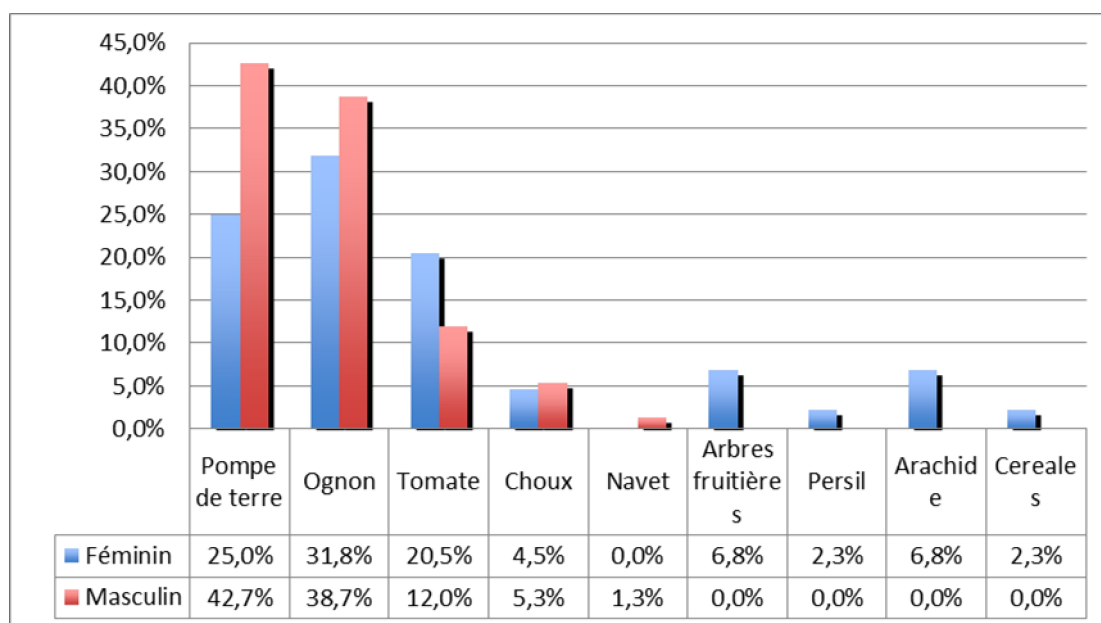
Nor constituent les deux grandes saisons de productions par excellence. En moyenne pour les deux sexes, plus de 50% de la production est réalisée durant ces deux saisons. Ainsi, si pour les hommes 42,7% produisent la pomme de terre durant Loli, pour les femmes, c'est 35% d'entre elles. Cependant durant Nor, elles produisent plus de pomme de terre avec 34% contre 22% les hommes qui exploitent cette production durant cette période.

Figure 6 : Saison d'exercice d'autres activités selon sexe



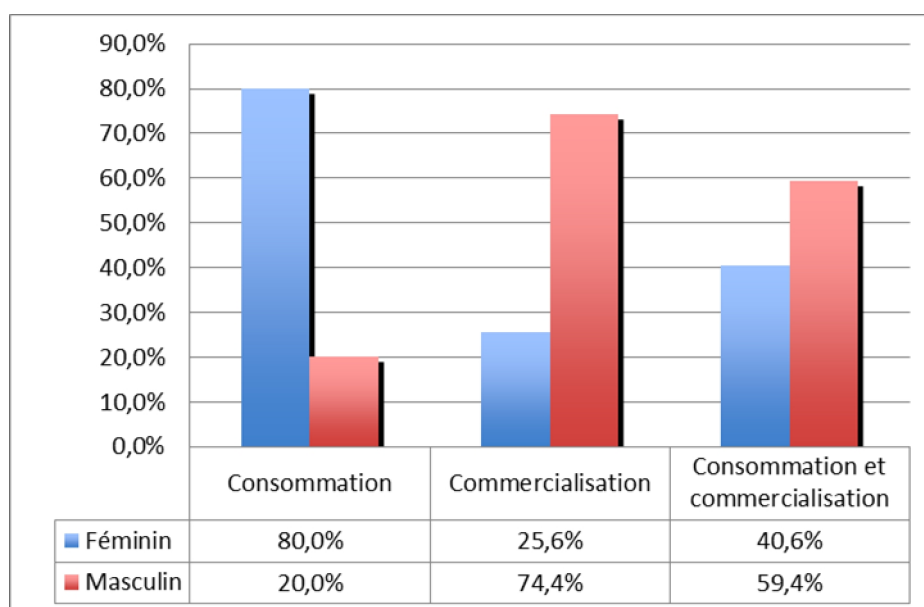
La principale activité de production dans la zone est le maraichage se pratique comme le montre le graphique ci-dessus durant la contre-saison (Nor). Cela s'explique par le fait que le maraichage est la principale activité dans la zone des Niayes. Le graphique suivant confirme que des activités connexes sont plus réalisées durant la saison des pluies (Navet). Il faut aussi prendre en considération la pluriactivité qui est l'une des principales caractéristiques des individus en milieu rural.

Figure 7 : Types de spéculations selon le sexe



Les types de spéculation qui ressortent le plus sont la pomme de terre, l'oignon, la tomate et le chou. Ces variétés sont plus cultivées par les hommes à l'exception de la tomate. La pomme de terre et l'oignon constituent les principales cultures avec respectivement 42,7% et 38,7% pour les hommes et 25% et 31,8% pour les femmes. Ces spéculations sont les plus commercialisées sur le marché.

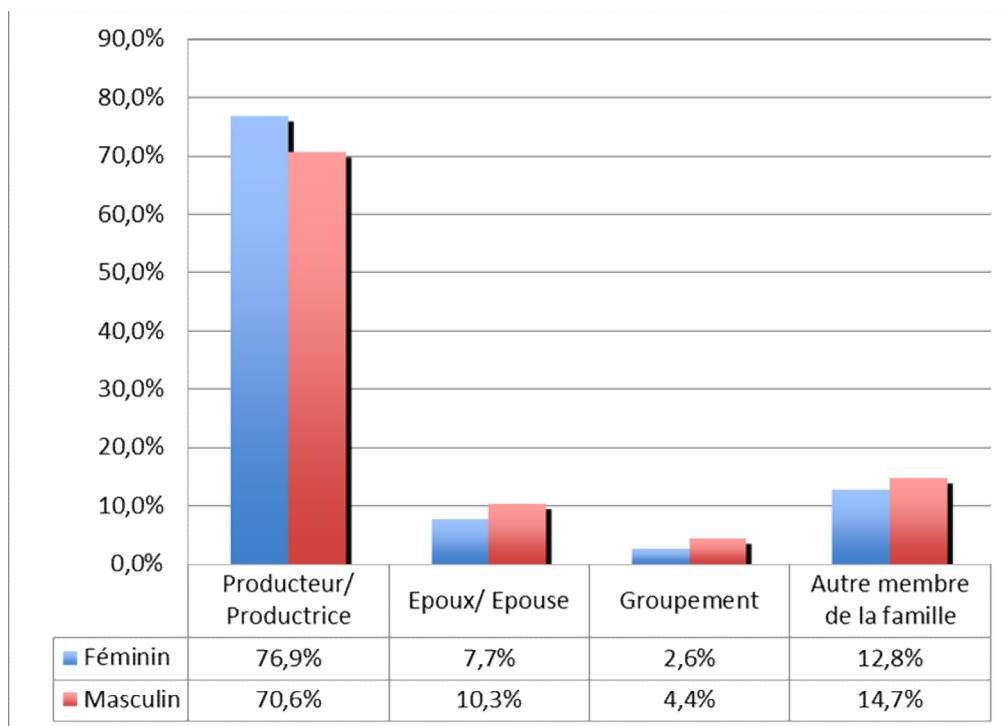
Figure 8 : Orientation de la production selon sexe



Ce graphique montre les orientations de la production selon le sexe. Il y apparaît que les femmes produisent plus pour la consommation au niveau familial que les hommes qui se spécialisent dans la commercialisation. En effet la production des hommes est essentiellement destinée au commerce qui se fait au niveau local à travers les marchés locaux et les loumas à partir desquels les banabanas acheminent la marchandise vers les

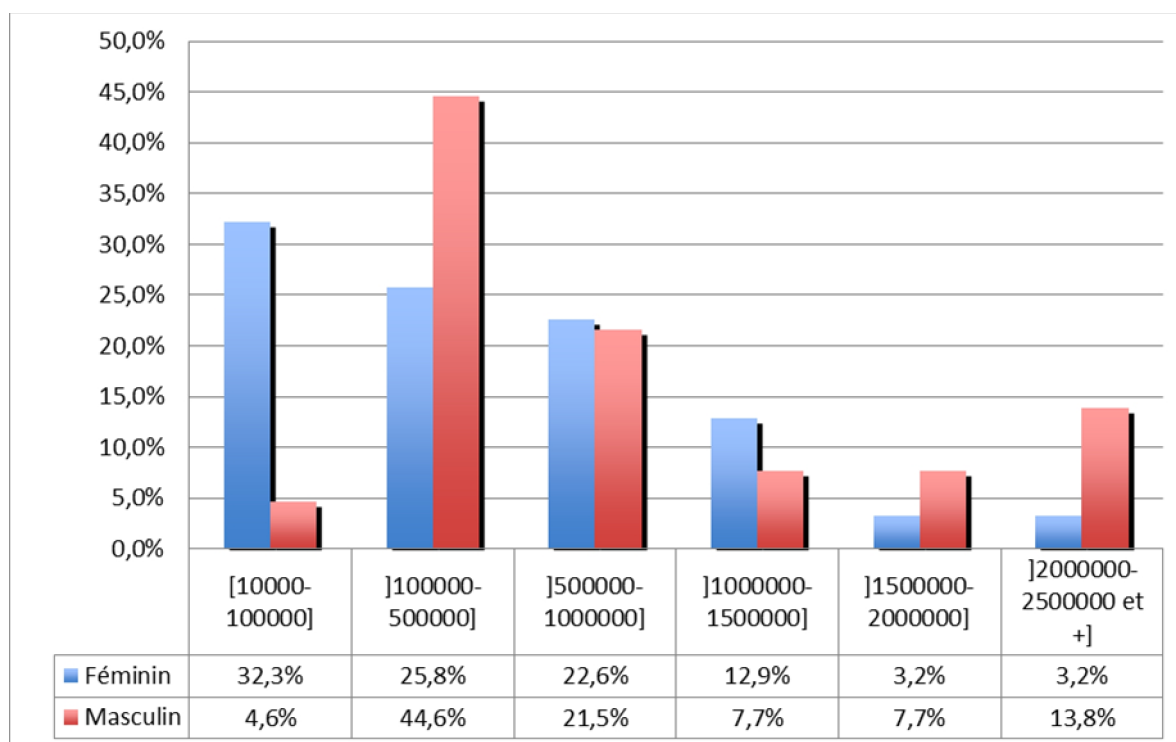
viles. Il faut souligner que si les femmes orientent 80% de leur production à la consommation, ce sont souvent les ressources tirées de la vente de ces produits comme le chou, la carotte, l'ognon qui est utilisé pour être réinjecté dans la prise en charge des ménages. Donc il ne s'agit pas toujours d'une consommation directe de la production mais de l'orientation des ressources tirées de la production. Ainsi comme le souligne cette productrice « *Ici toutes les femmes font presque des campagnes mais quand elles récoltent, tout l'argent issu de la vente est majoritairement utilisé pour l'achat de riz ou de certains condiments parce que les maris oublient souvent que la dépense quotidienne ce n'est pas seulement le riz et l'huile* ».

Figure 9 : Chargé de la commercialisation de la production selon le sexe



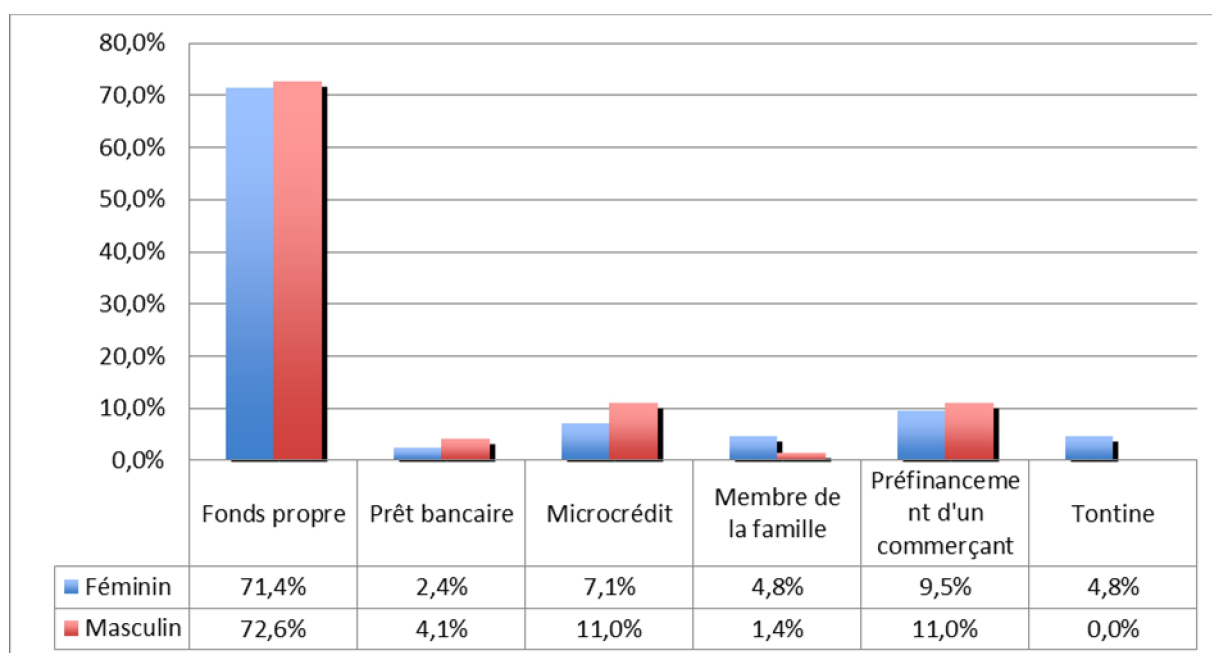
La commercialisation de la production est assurée par les producteurs et les productrices. 76.9% des femmes affirment commercialiser elles-mêmes leur récolte contre 70.6% des hommes. Ce qui montre qu'il existe une certaine liberté quant à la destination de la production. Les producteurs confient cependant plus la commercialisation aux femmes. C'est une tradition dans la zone des Niayes où les femmes jouent un rôle de dernier maillon avant l'accès du produit au consommateur. Bien souvent, elles occupent les marchés publics où elles commercialisent au quotidien leurs produits. C'est le cas du marché Sam de Thiès.

Figure 10 : Revenus tirés de la production selon le sexe



Les femmes sont plus concernées par les classes]10000-100000] à]500000-1000000]. Plus de 70% des femmes enquêtées affirment effectivement que leurs revenus se trouvent dans cet intervalle. Cependant, 32.3% ne tirent qu'entre 10000 et 100000 francs de revenus alors que seul 4.6% des hommes sont concernés par cette classe. Ils sont 44.6% à disposer de revenu allant de 100000 à 500000 francs. De part et d'autre, les revenus sont faibles.

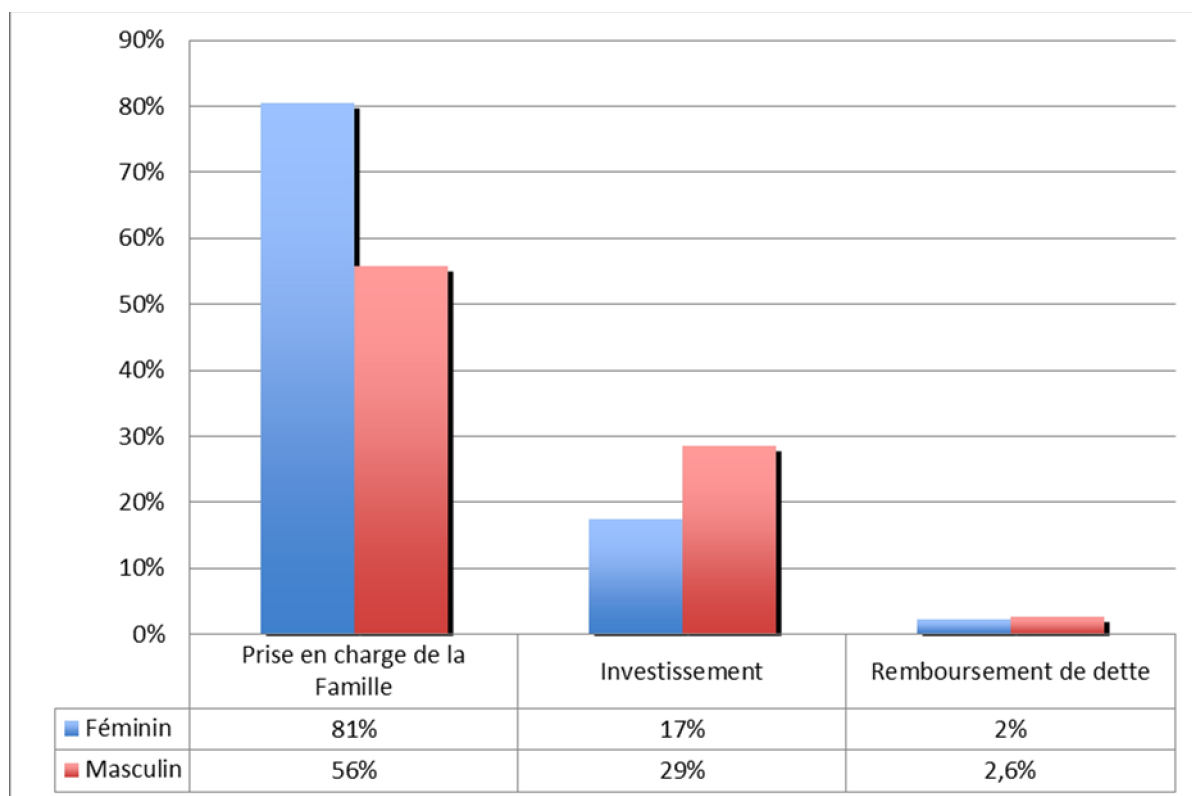
Figure 11 : Provenance des financements des activités de production selon le sexe



Les financements des activités proviennent principalement de fonds propres issus de la commercialisation de la production. L'épargne issue de production antérieure permet de financer les activités autant pour les femmes que pour les hommes, respectivement à hauteur de 71,4% et 72,6%. Le recours aux crédits et aux prêts bancaires est très faible quel que soit le sexe choisi bien que les hommes semblent prendre plus de risques pour ce qui est de financements externes provenant des banques et des mutuelles de crédit alors que les femmes recourent plus que les hommes au concours d'autres membres de la famille.

Les faibles risques encourus par les producteurs sont un obstacle à l'investissement de la filière maraîchère dans la zone. Les causes sont multiples. En dehors de facteurs socioculturels comme l'interdiction de l'intérêt par l'islam, il subsiste les taux d'intérêt qui sont élevés pour les producteurs et les productrices.

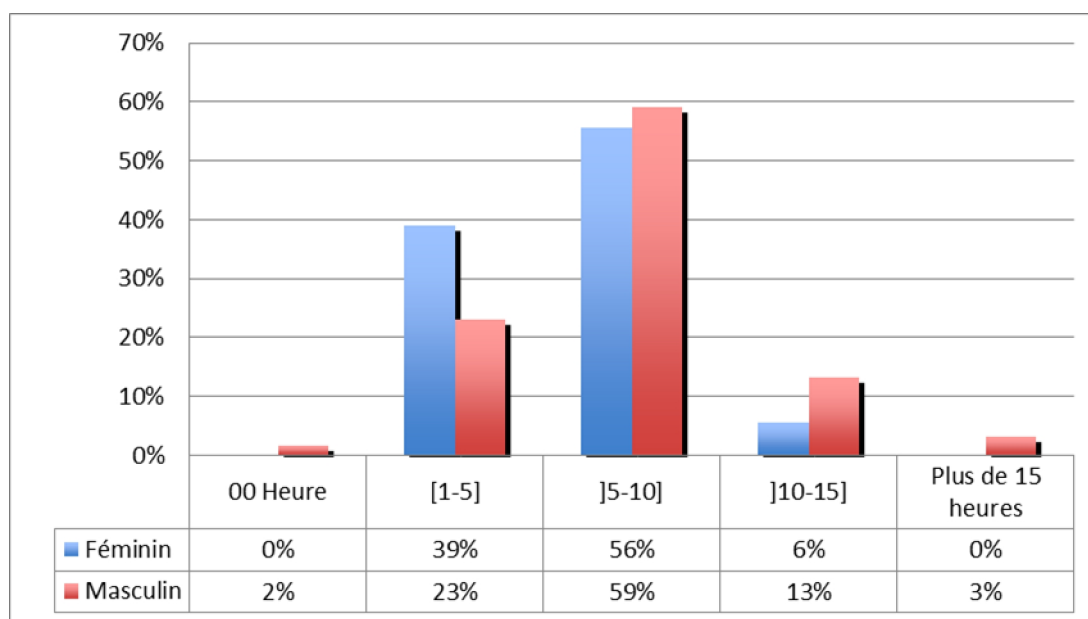
Figure 12 : Orientations des revenus tirés de la production selon le sexe



Les revenus tirés de la production sont principalement orientés dans la prise en charge de la famille notamment en ce qui concerne les femmes dont l'orientation est à hauteur de 81% contre 56% en ce qui concerne les hommes. Les hommes utilisent plus les revenus aux fins d'investissement. Cela est possible aussi grâce au fait que les hommes disposent de superficies plus grandes que celles des femmes et de que leurs revenus aussi sont plus importantes. Les femmes continuent de faire partie de la main d'œuvre familiale. Le taux de remboursement est assez faible.

Le temps consacré au travail est le plus souvent entre 5 et 10 heures par jour autant de la part des hommes que des femmes. Le temps de travail dans les exploitations est souvent lié au temps de travail au sein du ménage pour les femmes qui sont dans l'obligation de charges sociales et ménagères au sein du foyer avant de rejoindre l'espace de travail. En milieu rural, la distinction entre espace domestique et espace de travail n'est pas toujours évident. Sauf qu'à bien y regarder, le temps pour effectuer la cuisine est énorme notamment dans les traditions de la cuisine sénégalaise.

Figure 13 : Temps journalier consacré au travail selon le sexe



Cependant, les habitudes sont en train de changer au vue des données de l'enquête. En effet, pour les enfants, l'école impose de nouvelles attitudes et habitudes qui éloignent l'enfant de l'espace de travail et de l'espace domestique. La socialisation impose une part de travail plus consistante pour les femmes dans le ménage et le style d'éducation l'y prédispose. Des activités non domestiques et non professionnelles comme la prière ressortent aussi beaucoup dans les activités des adultes. Elles ne prennent pas assez de temps car elles durent très souvent moins d'une heure. Une analyse comparative du tableau ci-dessous qui montre le temps journalier moyen consacré par une femme et un homme à leurs activités permet de voir que la surcharge de travail chez les femmes.

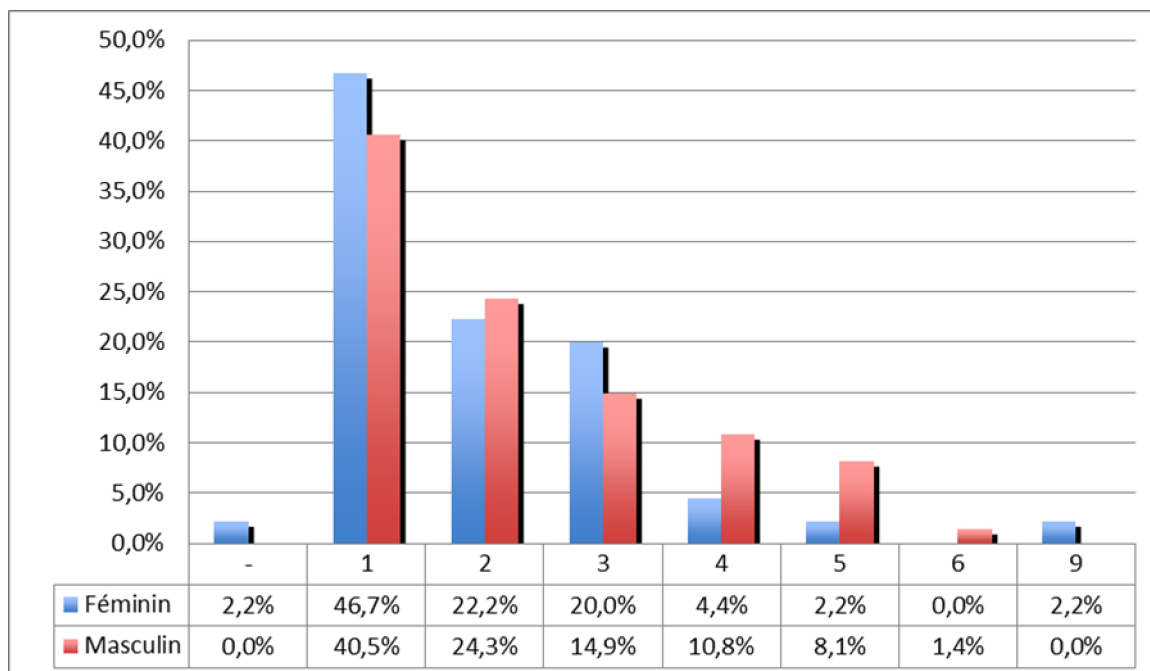
Tableau 9 : de comparaison réel du volume de travail entre un homme marié de 34 ans et une femme mariée de 34 ans

Heure	Activités	Volume de travail des hommes	Volume de travail des femmes	Différence selon le sexe
5h - 7h	Champs	2	2	00
7h - 8h	Nettoyer la maison	0	1	+1
8h - 11h	Ramassage de bois	1	3	+2
11h - 14h	Cuisiner, déjeuner	00	3	+3
14h - 15h	Puiser de l'eau	00	1	+1
15h - 16h	Laver le linge	00	1	+1
16h - 17h	Repos	-	-	
17h - 19h	Ramassage de bois	2	1	-1
19h - 21h	Dîner, Discuter	2	2	0
21h - 22h	Discussion et coucher	-	-	
Total		7 heures	14 heures	+ 7 heures

Il apparaît à l'analyse de la figure 20 que si 3% des hommes déclarent effectuer en moyenne plus de 15 heures de travail par jour, il reste que les femmes ont plus de surcharge de travail. A la comparaison entre le volume de travail d'un homme marié âgé de 34 ans avec celui d'une femme mariée du même âge permet de voir une surcharge de travail de 7 heures. Ainsi, si pour les hommes les activités se limitent souvent à l'exécution des tâches de production au niveau des champs, pour les femmes, en plus de ces tâches, il faut y ajouter celles effectuées au sein des ménages qui occupent une part importante de leur temps. L'observance de la surcharge de travail montre que la société sénégalaise en dépit d'une plus grande libération de la femme continue toujours de lui confier dans la zone des Niayes les activités liées à la prise en charge du ménage.

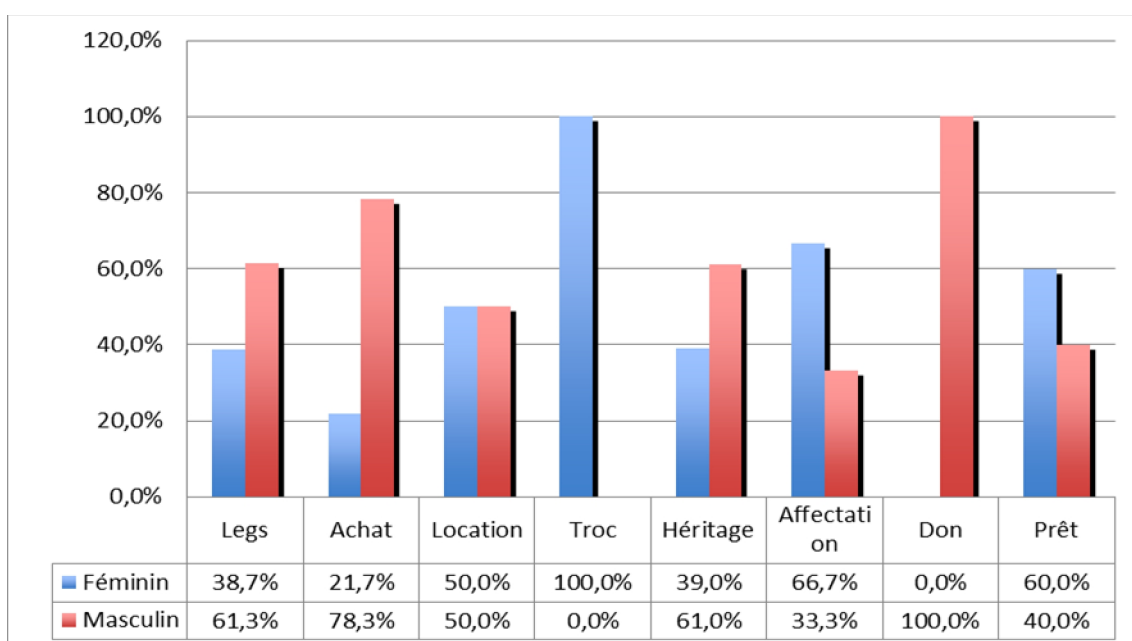
2.3. INÉGALITÉS DANS L'ACCÈS AUX FACTEURS DE PRODUCTION

Figure 14 : Nombre d'exploitations selon le sexe



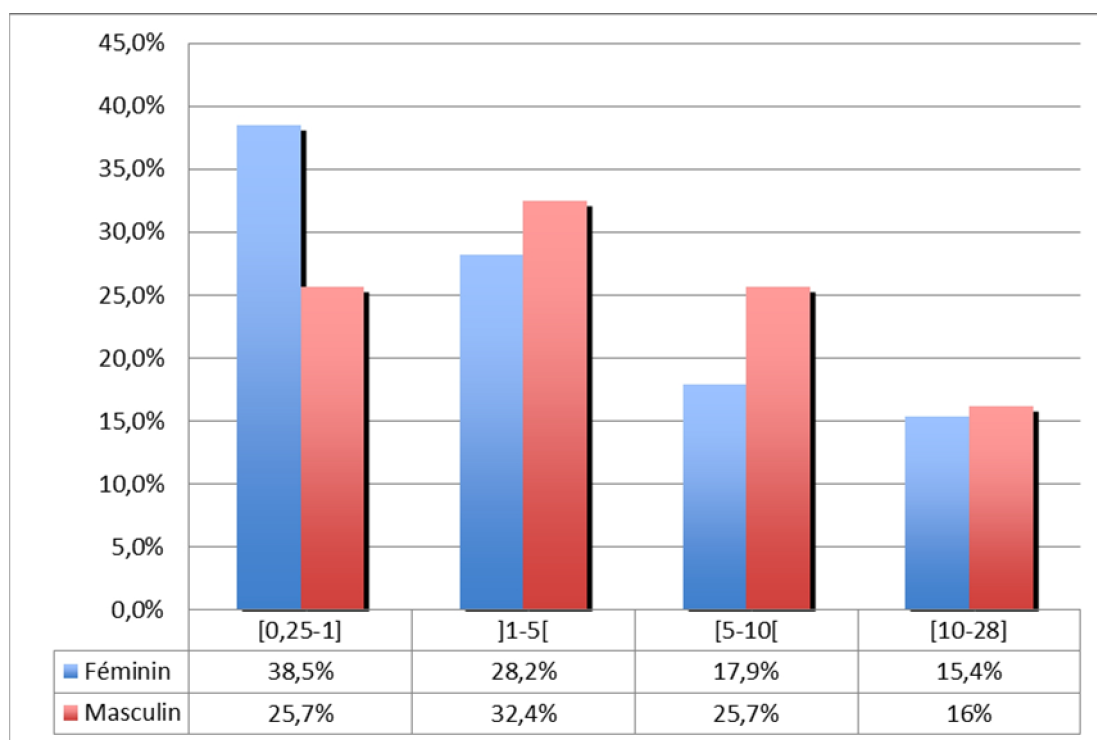
2.2% des femmes ne possèdent pas d'exploitation alors que tous les hommes de l'échantillon disposent au moins d'une exploitation. La population féminine à disposer d'une seule exploitation est de l'ordre de 46,7% contre 40,5% des hommes. Si les chiffres montrent que la population masculine enquêtée a accès au foncier généralement, telle n'est pas le cas pour les femmes. La majeure partie des femmes enquêtées soit 88,9% disposent entre 1 et 3 exploitations alors que 98,6% des hommes, ont entre 1 et 5 exploitations. Cela dénote que les femmes ont plus de capacités d'acquisition de terres contrairement aux hommes.

Figure 15 : Mode d'acquisition des terres possédées selon le sexe



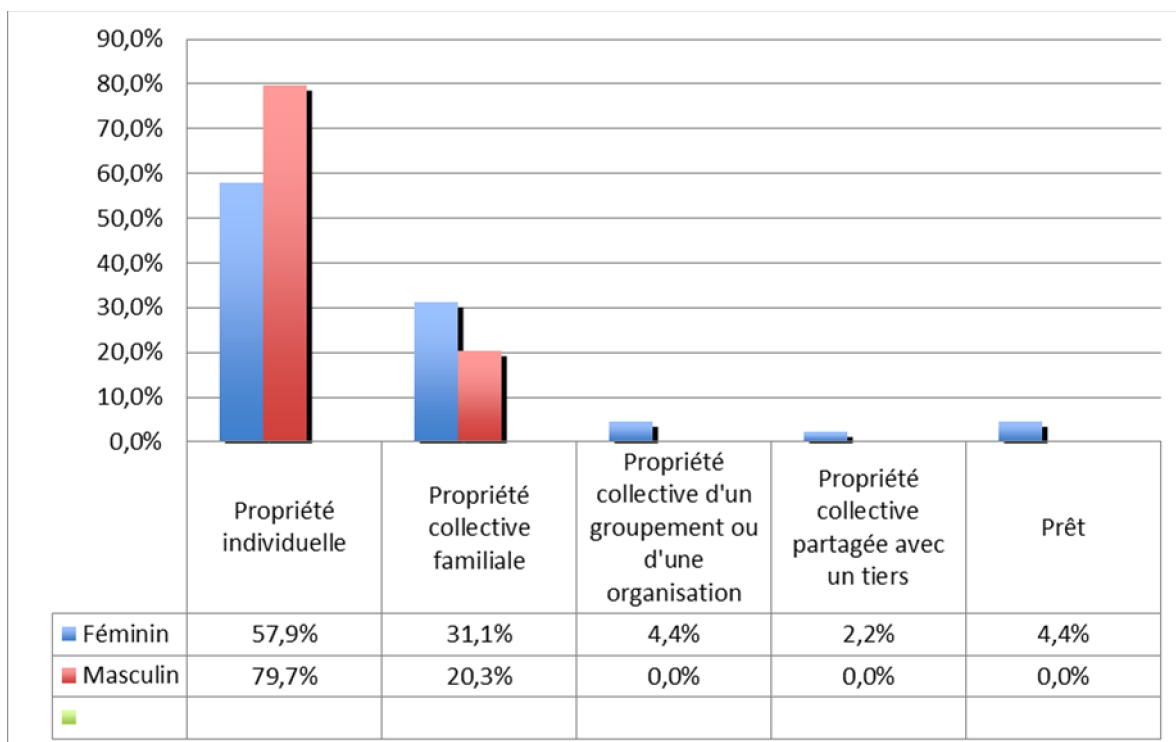
Les modes d'acquisition des terres possédées par les personnes enquêtées renseignent sur les disparités d'accès aux ressources foncières selon le sexe et les moyens. Comme dans toutes les zones rurales, l'héritage est le principal canal d'accès au foncier. Le taux des hommes est de 61% contre 39% pour les femmes. Cela montre que les hommes ont encore plus d'opportunité pour accéder à la terre du fait des pratiques coutumières. En outre, Les hommes avec 78,3% achètent plus de terre que les femmes (21,7%). L'achat qui requiert souvent une mobilisation importante de ressources financières, auxquelles les femmes n'ont pas accès. Face à cette situation, elles se tournent vers les demandes d'affectation qui ont un taux plus favorable en ce qui concerne les affectations qui, faut-il le souligner, sont insignifiantes d'un point de vue statistique. Cependant, c'est une donnée importante dans la mesure où elle montre que le cadre législatif en place ne sert pas de référence en matière d'accès à la terre. Cette situation ne favorise pas l'accès des femmes au foncier et aux ressources. Cependant, il est à signaler que pour la modalité « Troc » qui représente ici 100% pour les femmes, cela signifie simplement que les individus ayant répondu avoir acquis au moins une terre à travers un Troc sont entièrement composés de femmes. Aucun homme ayant déclaré avoir acquis une terre par le biais d'un troc. Il en est de même pour la modalité « Don » en ce qui concerne pour les hommes.

Figure 16 : Superficie des exploitations selon le sexe



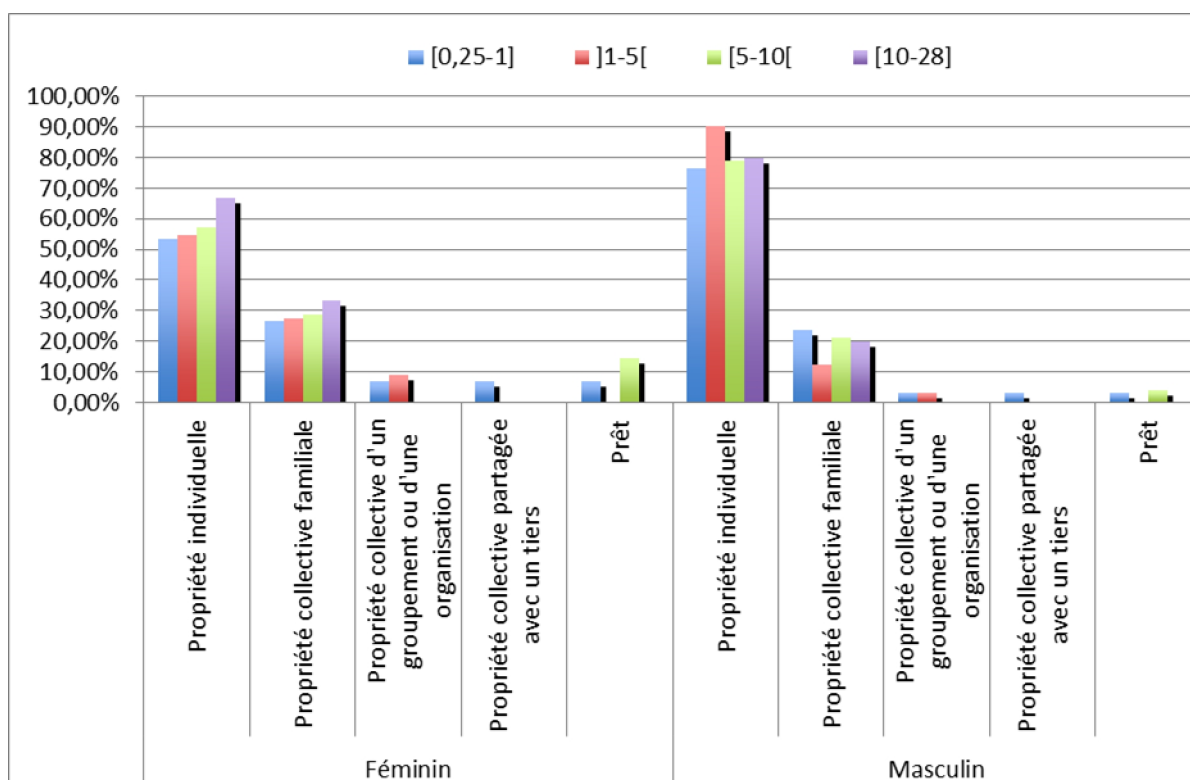
La classe allant de 0.25 à 1 hectare est la plus élevée pour les femmes avec un taux de 38.5% contre 25.7% pour les hommes dont la classe la plus élevée est celle allant de 1 à 5 hectare. Les superficies disponibles sont plus grandes chez la population masculine. Par conséquent, elle a plus d'opportunité pour promouvoir des investissements rentables.

Figure 17 : Types de propriété selon le sexe



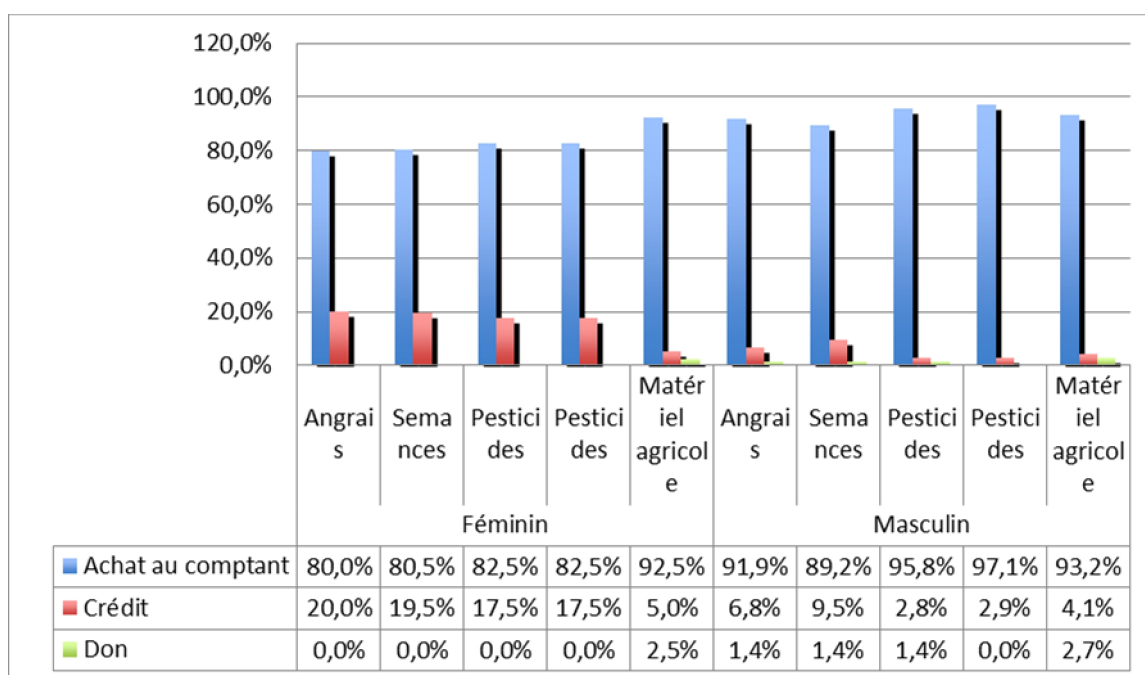
La propriété individuelle prime sur toutes les autres modalités autant en ce qui concerne les hommes que les femmes. Elle est respectivement de l'ordre de 79.7% et de 57.9%. Ce qui montre un fort taux d'accès au foncier. Cependant, ces terres ne jouissent pas d'une sécurisation par l'affection telle que défini dans le code des collectivités locales de 1996. Ensuite, il y a la propriété collective familiale. Plus de 31% des femmes affirment en posséder. Cette possession n'est pas sécurisée pour les femmes du fait de l'exogamie qui est en cours dans les traditions locales. Elle sert de base pour légitimer le mode de transmission et de gestion des terres par les hommes. En ce qui concerne la propriété collective d'un groupement ou d'une organisation, c'est un type spécifique aux femmes bien que statistiquement insignifiants à moins que la relation ne soit faite entre la sécurisation des terres par les demandes d'affectation effectuées par les femmes dans le cadre des groupements et associations. Cela s'explique par leur appartenance aux unions de producteurs. Des enquêtes effectuées par GESTES en 2008 avaient démontré que l'appartenance aux organisations de producteurs est un facteur important pour l'accès au foncier.

Figure 18 : Surface de l'exploitation selon le type de propriété et le sexe



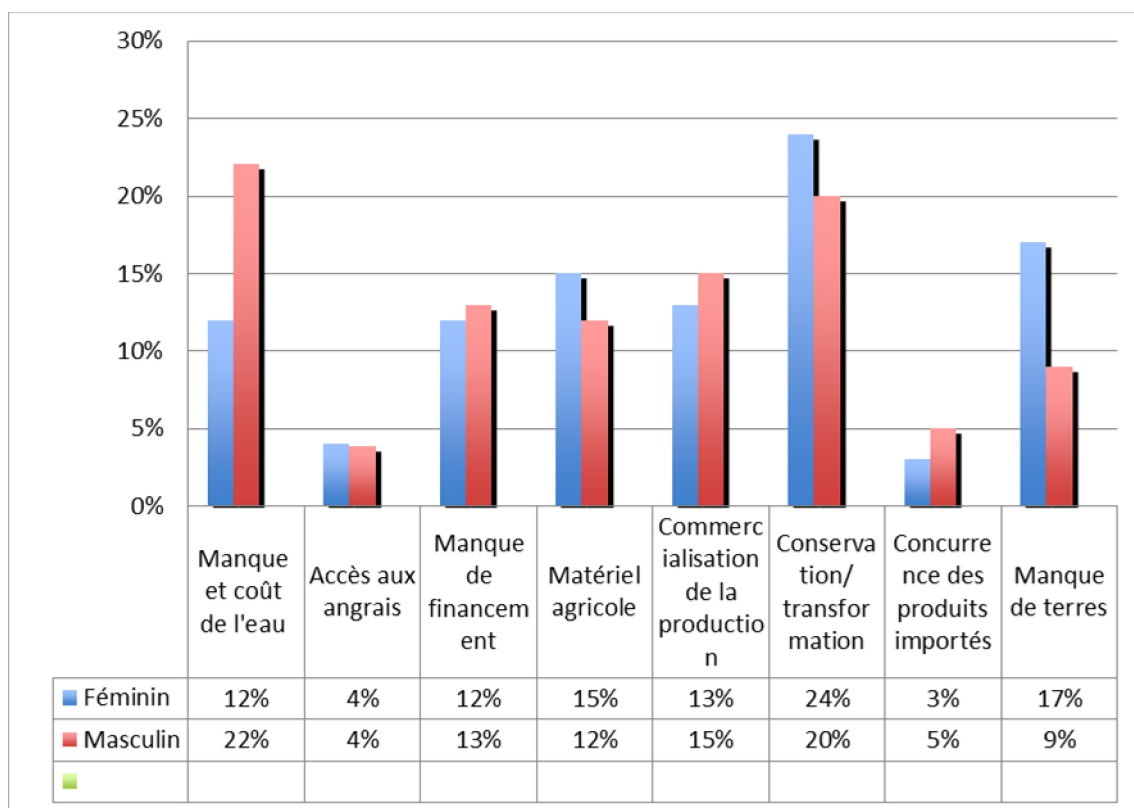
Le rapport entre la surface de l'exploitation et le type de propriété en relation avec le sexe du propriétaire montre que les propriétés individuelles sont les plus fréquentes dans la zone autant chez les femmes que chez les hommes.

Figure 19 : Modes d'acquisition intrants selon le sexe



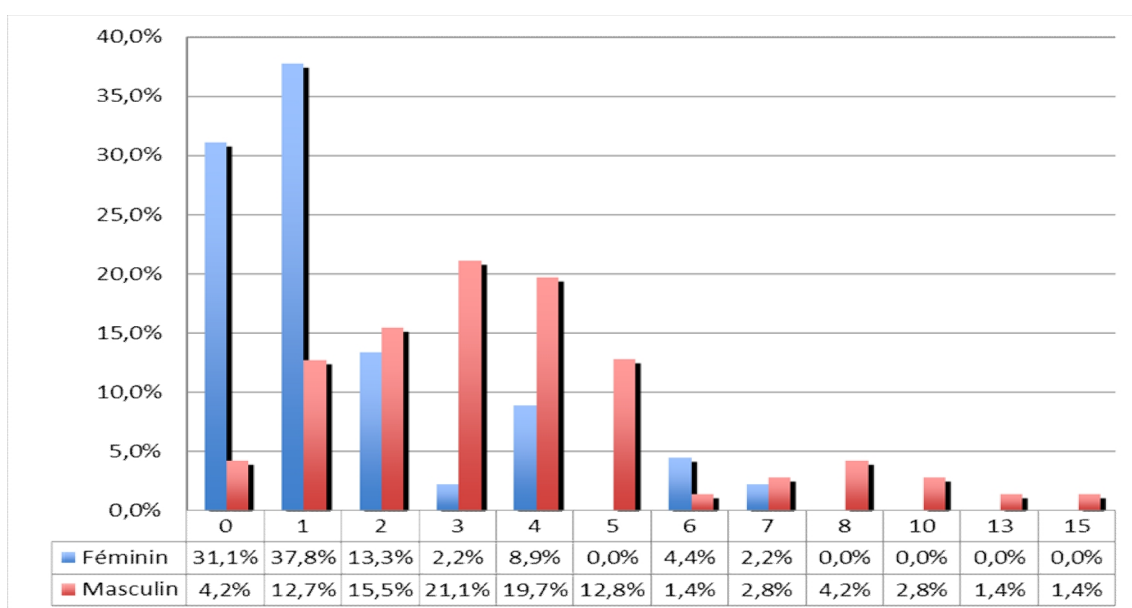
L'acquisition des intrants par les producteurs constitue un enjeu pour les producteurs. La réduction du prix des intrants est d'ailleurs l'une des principales demandes des producteurs. Selon le sexe, il est possible de constater que l'achat au comptant est le moyen le plus utilisé pour l'obtention d'intrant. Les femmes usent de plus de crédit en ce qui concerne les intrants.

Figure 20 : Types de difficultés rencontrés dans les exploitations selon le sexe



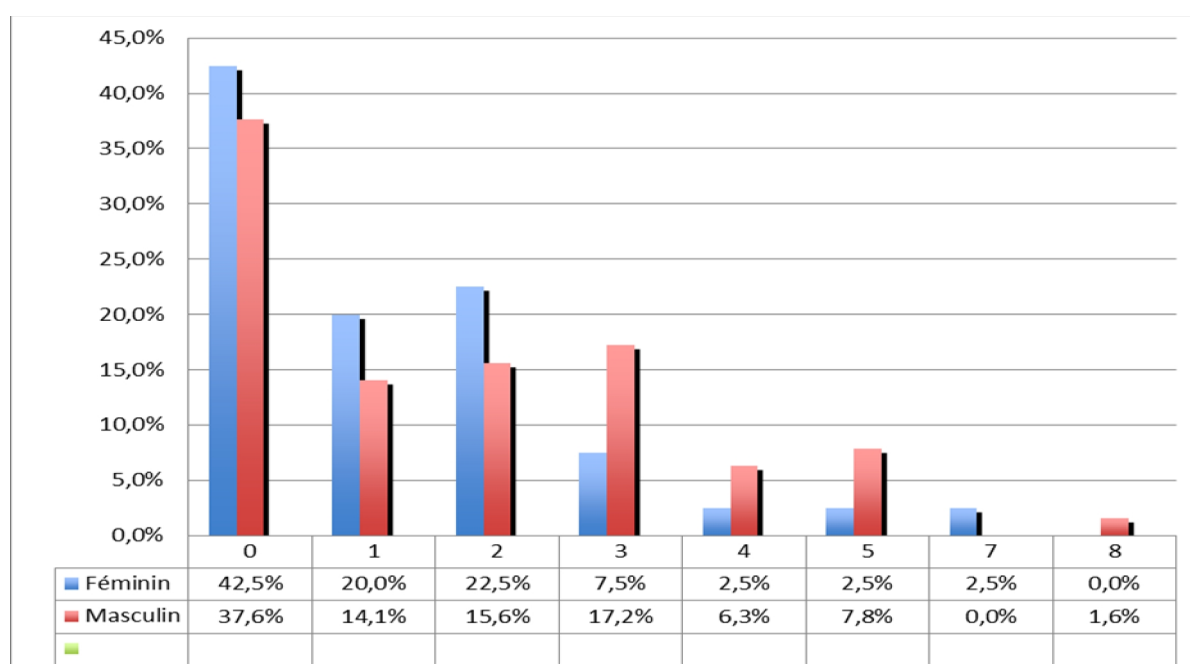
L'une des principales difficultés à laquelle sont confrontées les producteurs/productrices est la conservation et la transformation des produits agricoles. Elle est de l'ordre de 24% pour les femmes et de 20% pour les hommes. D'autres difficultés existent. Il s'agit notamment du manque d'eau ou de son coût, de l'accès aux intrants, du matériel agricole et de la commercialisation. Le nombre de femmes qui déclare avoir comme difficultés principales dans leurs activités de production s'élève à 17%. Étant donné que le mode d'acquisition des terres dominant pour les femmes est l'achat (Figure 15), vu aussi que 46.7% des femmes ayant accès à la terre ne disposent que d'une seule parcelle (Figure 14) et 57.9% des terres possédées par les femmes relèvent d'une propriété individuelle (Figure 17) alors la question du foncier s'avère être un écueil cruciale. Pour les hommes, c'est d'accès à l'eau qui ressort comme l'une des difficultés majeures. Ces difficultés se manifestent à trois niveaux : production, transformation/conservation et commercialisation (Cf. page 48).

Figure 21 : Nombre de puits pour la production horticole possédés selon le sexe



L'eau constitue une ressource fondamentale pour la survie de la filière maraîchère. Elle permet effectivement d'arroser les surfaces cultivées. Le maraîchage est une activité plus pratiquée durant la saison sèche. Par conséquent, l'eau de pluie ne peut être une source disponible tout le long de l'année. L'irrigation est un moyen efficace pour effectuer une activité dominante. Elle ne peut se faire que par les forages, les branchements de la SDE et les puits. Ce dernier est le plus accessible en vue des moyens et des risques d'investissements. Par conséquent la disponibilité de puits est un enjeu majeur pour l'exercice du maraîchage. Il se trouve que 31% des femmes ne possèdent pas de puits alors que 37.8% en possède 01. En ce qui concerne la population masculine, seul 4.2% ne possèdent pas de puits alors que 21.1% disposent de 03 puits. La question de l'eau est une donnée essentielle qui a des répercussions directes sur la production et sur l'exécution des activités.

Figure 22 : Nombre de sourgas employés selon le sexe



Le recours à des forces extérieures est une pratique courante en milieu rural avec les sourga. Ce sont des personnes qui participent aux activités et aux travaux du ménage moyennant l'hébergement et la nourriture par les « njatige ». Le sourga est un maillon important de la chaîne de production. L'inexistence du travail salarié en milieu rural continue de faire survivre une activité informelle et de limiter la modernisation du secteur agricole sénégalais. Les femmes ont plus recours aux sourga que les hommes tant que cela ne dépasse pas deux individus.

2.3.1. LA PRODUCTION

Elle constitue un moment clé aussi bien dans le maraîchage que dans l'agro foresterie. Il s'agit des étapes qui vont de la pépinière à la récolte en passant par le repiquage, le semis direct et les travaux d'entretien.

Pépinières

Elle concerne le semis dans un petit espace de graines sélectionnées en vue de produire des futures « pieds » ou plants. Elle nécessite parfois des traitements chimiques et d'épandage d'engrais minéraux. À cette étape aussi bien dans le maraîchage que dans l'agro foresterie surtout dans la filière filaos, les femmes ne rencontrent pas des difficultés importantes.

Repiquages

C'est la transplantation des jeunes plants de la pépinière à la parcelle après que ce dernier ait observé un développement important de son système racinaire. Cependant, elle nécessite au préalable une bonne préparation de la parcelle de destination. Cette préparation se résume à l'arrosage, ameublissement traitement chimique et épandage d'engrais. C'est au niveau de la préparation de cette parcelle que d'ailleurs 58% des femmes enquêtées déclarent rencontrer des difficultés. Pour 75% d'elles, ces difficultés sont liées au manque de temps nécessaire pour la préparation des parcelles de destination des produits maraîchers. Pour la filière *Filaos*, 65% des femmes enquêtées soulignent l'éloignement et les risques liés à la perte des pépinières.

Les travaux d'entretien

Ce sont les routines quotidiennes comme l'arrosage, l'ameublissement, le bêchage ou le désherbage. Pour cette étape de la production, 67% des femmes aussi bien au niveau du maraîchage que de l'agroforesterie rencontrent des difficultés. Au niveau du maraîchage, 79% des femmes soulignent les problèmes liés à l'eau. Elles décrivent surtout les manques moyens pour avoir de l'eau en qualité et en quantité. À côté de ce facteur handicapant pour les femmes, il faut aussi soulever le manque d'intrants comme l'engrais. Ce sont 47% des femmes qui soutiennent que l'accès et les coûts d'achat de l'engrais qui, est un facteur de production incontournable, sont souvent des facteurs limitant dans leur productivité. Si celles qui interviennent dans l'agroforesterie ne soulèvent pas l'eau et l'engrais comme des facteurs limitatifs, elles sont quand même 76% à soulever les difficultés physiques liées à l'entretien et la surveillance des plantes. Cette pénibilité physique est d'ailleurs pour 54% des femmes des causes de maladies.

La récolte

Si pour les produits maraîchers, la récolte n'est pas souvent considérée comme une étape très difficile pour les femmes, il n'en demeure pas moins que 43% des femmes disent faire face à des handicaps liés surtout au manque d'outils pour effectuer cette tâche dans les délais. Pour les exploitantes des *Filaos* ce sont 78% d'entre elles qui soulignent les

lourdeurs physiques liées à la coupe et les modalités définies par les agents des eaux et forêts. Elles lient ces difficultés à la définition des surfaces à couper et au transport du *filaos*.

Les nécessités de la production

À côté des contraintes soulignées ci-dessus, il faut noter celles qui sont inhérentes à la production maraîchère et agro forestière que sont : l'eau, la terre, l'investissement, ressources humaines (mains d'œuvres). Il s'agit entre autre des coûts de production insupportables pour certaines spéculations comme l'oignon, la tomate et le recours souvent au crédit. À ce niveau, il faut souligner que ce sont 78% des femmes qui disent avoir des difficultés d'accès au crédit pour financer leurs campagnes. La seule alternative qui leur est souvent offerte est le recours à des commerçants pour le préfinancement de leurs activités. Il faut aussi souligner la pratique de la monoculture sur des spéculations durant certaines périodes. Cela participe d'une part sur le plan commercial **à la surproduction**, et d'une autre part sur le plan du système d'exploitation des parcelles à **l'appauvrissement du sol**. Ce fait est surtout valable dans l'exploitation de produits comme l'oignon.

Pour les femmes il faut aussi souligner d'autres contraintes spécifiques. Le niveau d'équipement est très faible chez les femmes avec 43% d'entre elle qui disposent d'outil qui sont somme toutes rudimentaires. Ce sont 67% d'entre elles qui sont dépendantes des autres membres de l'exploitation qui disposent de matériel agricole pour la prise en charge de leurs parcelles et elles ne sont prises en considérations comme productrices qu'en situation de chef de famille.

Les grandes productrices qui se dégagent et qui sont malheureusement très peu nombreuses 9,8%, ont pu au sein de leurs exploitations familiales assurer leur autonomie et disposent de matériel agricole propre. Elles arrivent aussi à suivre par elles-mêmes leurs propres commandes en intrants (semences et produits phytosanitaires). Ainsi au niveau des grands producteurs les disparités hommes femmes sont beaucoup moins nettes.

En plus, il apparait en filagramme une certaine spécialisation de production chez les femmes selon les zones même si toutes les spéculations se retrouvent partout. On peut ainsi citer : l'oignon à Potou, la carotte et le navet à Fass Boye et le chou à Mboro et Diogo.

2.3.2. TRANSFORMATION ET CONSERVATION

La limite des circuits de commercialisation dans la zone marquée par le quasi inexistance de chaînes de froids pose toute la problématique de la conservation et de la transformation des productions.

Si pour l'agroforesterie, la conservation et la transformation des produits issus de l'exploitation du Filaos ne constituent pas un problème pour 78% des femmes, telle n'est pas le cas pour le maraîchage. Constitué en grande partie de produits périssables et fragiles, les femmes sont souvent obligées de trouver des alternatives de conservation ou de transformation si elles sont dans l'incapacité d'écouler leurs productions. C'est ainsi qu'une productrice déclare « *souvent quand nous récoltons notre production comme le chou, on est obligé de tout vendre à des prix insignifiants aux bana-bana par que nous n'avons même pas de magasin de stockage et les espaces libres de la maison sont occupés par les productions des hommes* ». Cette affirmation à elle seule est significative des difficultés que vivent les femmes pour la transformation ou la conservation de leurs productions. Si 68% des hommes affirment disposer de lieux de conservation de leurs productions pour les femmes, c'est uniquement 35% d'entre elles. Et celles qui en disposent disent souvent négocier avec les hommes pour avoir accès à des espaces de conservation. Une femme enquêtée souligne à ce sujet : « *ce n'est pas seulement la conservation de la production qui pose problème mais aussi les intrants que nous achetons. J'ai par exemple négocié pour*

notre groupement de l'engrais mais on n'a pas de lieu pour le garder et celui qui nous prêtait sa maison quand il en eu besoin on a perdu l'engrais parce que la campagne n'avait pas commencé et on était en saison des pluies ».

Pour la plupart des acteurs dans la zone des Niayes, les termes « conservation » et « transformation » se confondent. C'est en effet pour conserver certaines productions tournées vers l'autoconsommation que 76% des femmes mettent à profit la source d'énergie la plus accessible qu'est le soleil. Le séchage est le mode de conservation le plus pratiqué pour les produits périssables. Le manque d'unités de conservations et de transformations des productions est pour 59% des femmes des sources de perte de gains financiers contre 48% pour les hommes.

2.3.3. LA COMMERCIALISATION

La commercialisation est marquée par une pluralité des acteurs : coxeurs, bana-bana, producteurs et productrices. Les femmes souvent collectrices sont acheteurs-revendeurs qui sillonnent les marchés des différents centres urbains. Elles sont plus connues dans la zone des Niayes sous le nom de banna bannas. Cette situation est plus récurrente en période de pénurie de légumes dans le marché. Les principales difficultés rencontrées par les femmes peuvent être résumées par :

- Un caractère spéculatif des prix sur les marchés résultant d'un manque d'organisation de la production déséquilibre de la couverture d'une demande permanente et à la fragilisation de du système de commercialisation
- Le caractère saisonnier de la production et les difficultés liées à la conservation constituent d'autre type de contraintes que les producteurs (trices) rencontrent.
- Une complexité de relations entre les acteurs
- Une réelle implication des femmes dans la redistribution des produits avec des quantités faibles (2 à 5sacs) pour certaines spéculations.
- Le cout de transport

A côté de ces difficultés, il faut aussi souligner la forte capacité d'absorption du marché local constitué de chaînes hôtelières, de restaurants de rue et de ménages solvables dont la majorité se trouve dans les villes est en progression constante. De 410 000 tonnes en 1995, le marché est passé à 760 000 tonnes en 2008, dont 100 000 tonnes d'oignons, 55 000 tonnes de pommes de terre, 5 000 tonnes de carottes⁸. De la structure de consommation, il ressort que les fruits et légumes sont au troisième rang des dépenses de consommation alimentaire en milieu urbain et au second rang en milieu rural. Cela représente, en valeurs réelles, 190 milliards de francs CFA en 2008, dont 86 milliards de francs CFA pour la seule ville de Dakar⁹ qui constitue le principal marché destinataire de la production dans les NIAYES.

Cette manne financière est souvent captée par les intermédiaires du système de commercialisation. Si les femmes interviennent dans le système d'intermédiation, elles ne contrôlent cependant pas en valeur absolue et relative, la manne financière issue de la commercialisation. Elles se concentrent plutôt dans la revente et l'achat au détail. Rares sont celles qui ont des capacités financières qui leurs permettent de traiter avec les grands consommateurs constitués d'hôtels et de grands restaurants.

À cela, il faut ajouter la mise souvent à l'écart des femmes productrices dans le circuit de commercialisation des récoltes, circuit contrôlé en majeure partie par les maris. Elles s'activent pour la plupart dans la vente et revente de petites quantités destinées à la prise en

⁸ Ministère de l'Agriculture, *Etat de l'horticulture urbaine et péri urbaine au Sénégal*, Novembre 2010.

⁹ Source, Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal, D

charge de leurs besoins familiaux immédiats ; ce qui dénote souvent de pratiques informelles de commercialisation qui ne permettent pas aux femmes productrices de constituer des épargnes conséquentes à réinvestir dans leur production. Cela est manifeste aussi bien dans la production maraîchère que dans la foresterie. Il faut aussi, souligner la saturation du marché qui limite les capacités de manœuvre des femmes productrices qui a plus de 75% ne disposent pas de lieux de stockage. Par exemple à Potou, malgré les «possibilités» d'étalement, l'essentiel des récoltes arrive dans le marché pendant la période de mars à juin, ce qui dénote du caractère saisonnier de cette production. À cette période, le niveau de l'offre dépasse de loin les capacités d'absorption du marché et l'on assiste alors à une chute des prix, à l'accumulation des resserres et à la détérioration des stocks avec des pertes dues à la pourriture.

À cela il faut ajouter l'absence d'informations fiables sur la situation des marchés de destination de leurs produits pour les producteurs et productrices ce qui poussent souvent ces dernières une fois sur le marché de brader leurs productions. Cette réalité doit être comprise en rapport avec le statut social des femmes qui ne leur permet pas de s'absenter pendant longtemps loin des ménages, le temps d'avoir de meilleurs prix, ce qui n'est pas le cas des hommes. Les rares opportunités qui se présentent aux femmes est la circulation des prix des produits généralement de « bouche à oreille ». Plusieurs mécanismes sont alors développés. Pour faire face à ces aléas de la commercialisation, les productrices développent des stratégies comme affréter des camions individuellement, ou par un petit groupe. Arrivée au marché, la marchandise est confiée au coxneur qui joue le rôle de courtier et se charge de trouver un acheteur et de négocier le prix. Le plus souvent, notamment en période d'offre abondante, les productrices doivent repartir avant qu'aucune transaction n'ait été conclue et sans accord sur le prix de vente.

Par ailleurs, pour maintenir leur activité, les commerçants installés sur place profitent de la défaillance du marché du crédit pour accorder des prêts de campagne aux producteurs et productrices, qui sont par la suite obligés de leur réserver la production. Pour faire face à ce système de commercialisation qui désavantage les productrices et producteurs, l'État du Sénégal a initié des actions avec la protection et la stabilisation des cuvettes maraîchères par le projet de conservation des Terroirs du Littoral, par la mise sur pied du Projet d'appui à l'entrepreneuriat paysan (PAEP) intervenu dans la zone des Niayes de 1999 à 2005. En se fixant comme objectif d'accroître la rentabilité et l'efficacité des principales filières maraîchères et de la foresterie, le PAEP est intervenu au niveau de la production, de la commercialisation et de l'organisation des producteurs. Avant l'intervention de ce projet, les prix de spéculations comme l'oignon valaient entre 10 FCFA en période de surproduction à presque 500 FCFA en fin de saison nous renseigne un Commerçant à Potou. L'analyse du système de commercialisation de cette spéculation désormais perçue comme une filière émergente montre que des solutions existent pour permettre aux productrices de faire face aux difficultés inhérentes au maraîchage et à la foresterie dans la zone des NIAYES.

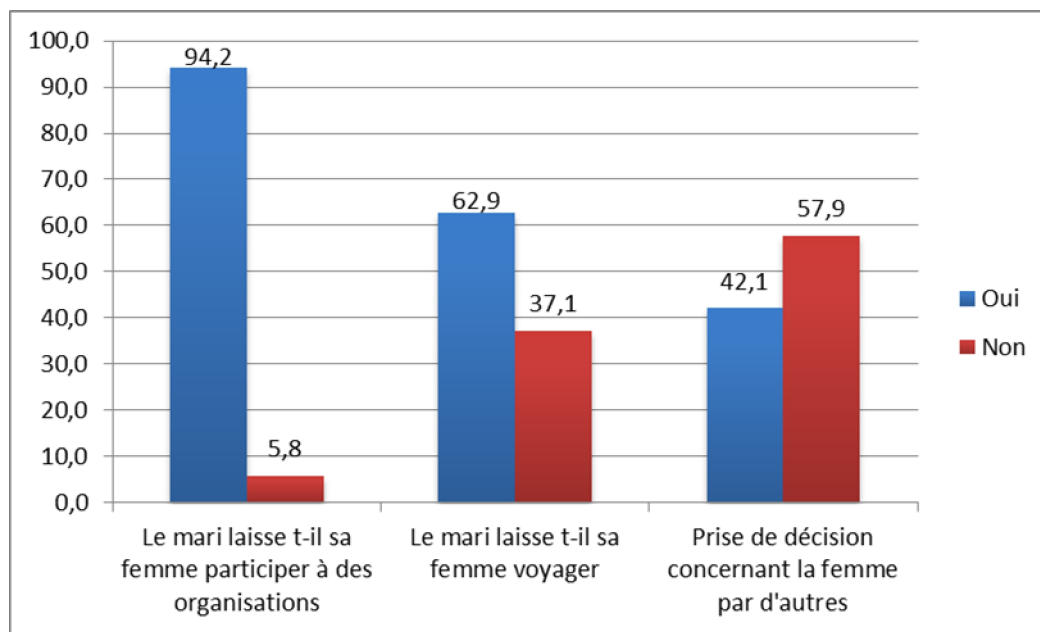
Par exemple pour l'oignon et face aux problématiques susceptibles de constituer un écueil à son essor, il a été opposé un dispositif assez vigoureux dont le contenu et l'impact, pour la campagne 2005, se résument à la concertation, un gel temporaire des importations pour mieux stabiliser les prix. Durant cette période, les commerçants négociaient les prix aux producteurs en moyenne entre 130 à 160 FCFA, ce qui a permis à de nombreuses femmes de réaliser des investissements conséquents et de diversifier leurs productions. De 2003 à 2005 avec les mesures de gel des importations d'oignon initiées par l'Agence de Régulation des Marchés, une structure sous la tutelle technique du Ministère du Commerce, la commercialisation de l'oignon local a atteint un niveau jamais égalé en 2005. En 2009, les importations d'oignon sont gelées officiellement de la mi-avril jusqu'au 31 août pour permettre aux producteurs d'écouler quelque 78 795 tonnes d'oignon local, selon l'Agence de régulation des marchés.

Cependant, le caractère périssable des productions maraîchères et les problèmes d'infrastructures de stockage dans la zone des NIAYES et d'appui à la commercialisation adaptées expliquent que les produits soient échangés sur de courtes distances malgré les exigences de la complémentarité avec des pays comme la Mauritanie et la Guinée Bissau et l'intérieur du Sénégal même. Face à ces différentes contraintes qui affectent la commercialisation, les acteurs développent des systèmes ingénieux pour tirer le maximum de profit à la récolte. Ceci passe par une bonne circulation de l'information à la structuration des circuits de la vente. Dans le cadre de la concertation et des systèmes d'information sur les marchés agricoles, plusieurs dispositifs ont été mis en place à différentes périodes, avec des objectifs divers. Il s'agit au niveau de la zone des Niayes de celui de la direction de l'horticulture, du Projet d'appui à l'entrepreneuriat paysan et de la société privée, Manobi. Le premier dispositif de suivi des marchés avait été mis en place dès les années 70 par le Centre pour le développement horticole de l'Institut Sénégalais de recherches agricoles. Les prix à la consommation étaient relevés au niveau des marchés de Dakar. Ce dispositif ajouta les marchés de Mboro et Potou dans le dispositif en 2000. Les deux derniers marchés font partie des principaux marchés ruraux d'où partent les produits maraîchers vers les marchés de gros de Dakar. De 1999 à 2005, le dispositif du PAEP a permis aussi la collecte et la diffusion d'informations techniques et commerciales pour permettre aux productrices de tirer le maximum de profits de leurs activités. Concernant le volet commercialisation, ce dispositif a permis de recueillir des informations aussi bien sur les marchés de collecte que sur les marchés de destination pour l'oignon et la pomme de terre.

2.4. CHARGES DE TRAVAIL SELON LE GENRE

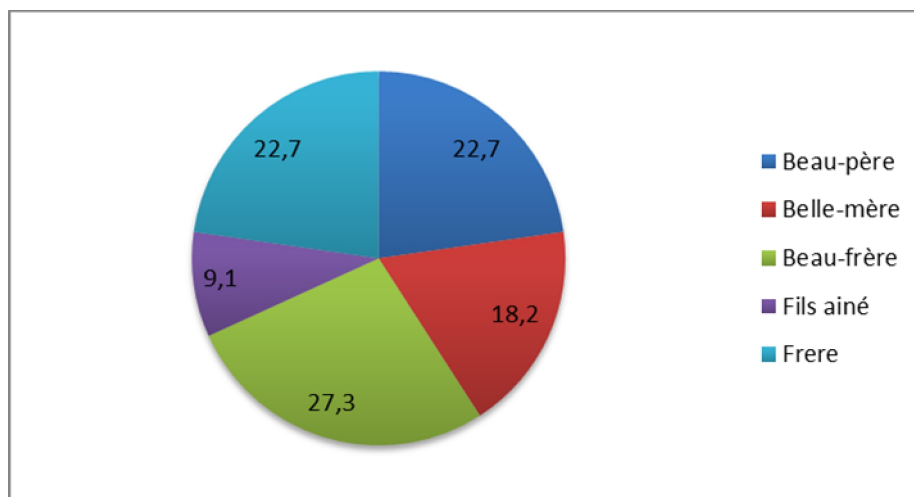
Les femmes au Sénégal sont souvent sous tutelle. Cette tutelle, la femme la vit aussi bien avant, que durant le mariage. Cela se traduit de différentes manières, allant de l'interdiction d'adhérer à une structure de son choix à la prise de décision en passant par la liberté de se déplacer.

Figure 23 : Autonomie de la femme au sein des ménages



Dans la zone des Niayes si 94,2% des maris offrent la possibilité à leurs épouses d'adhérer à des organisations, ils ne sont cependant que 62,9% à donner à leurs épouses la possibilité de se déplacer. La restriction des possibilités de déplacement des femmes joue dans leurs productions. Si la production englobe en plus des étapes primaires la commercialisation, celle ci ne peut se faire souvent que dans les centres urbains. Mais face à cette restriction des déplacements des femmes les solutions qui s'offrent à elles restent soit transformer leurs productions pour mieux les conserver ou disposer de hangars ou magasins de stockage.

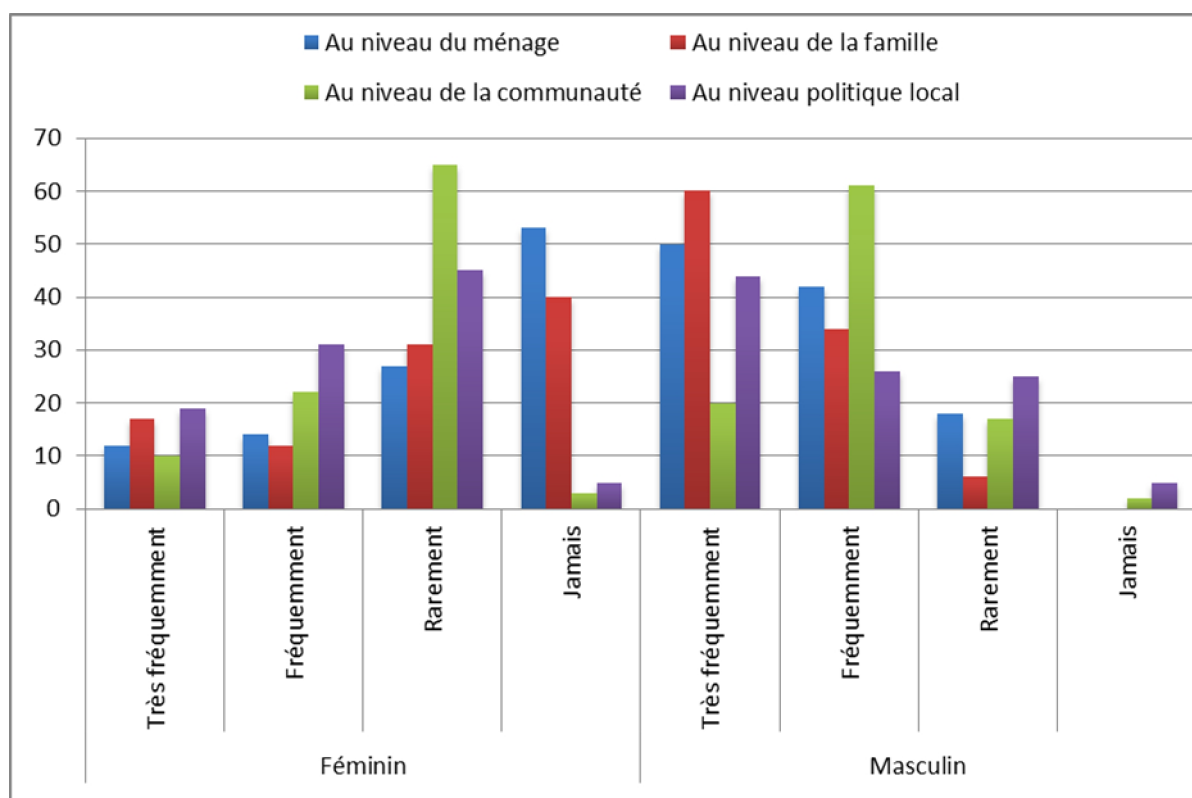
Figure 24 : Personnes qui prennent des décisions concernant la femme au sein du ménage



En plus du mari, la femme est aussi sous la tutelle d'autres personnes en cas d'absence de celui-ci. C'est ainsi que 42,1% affirment que les décisions concernant la femme sont prises par d'autres et cela dans les différents domaines. Ces décisions concernent à 46% les déplacements, 34% l'engagement associatif ou politique.

La tutelle de la femme en dehors du mari est assurée par le beau-père (22,7%), belle mère (18,2%), beau frère (27,3%), frère (22,7%) et fils aîné (9,1%). Une analyse des données montre une domination masculine dans la prise de décisions. Cette domination qui est réelle et effective au sein des ménages est souvent transposée dans l'espace public. Cette domination est à telle enseigne que même le fils aîné, qui incarne d'une certaine manière la paternité prend des décisions concernant la femme. Pour une ÉFH, il ne s'agit donc seulement de renforcer le pouvoir économique des femmes mais aussi leur autonomie décisionnelle aussi bien au sein des ménages que dans l'espace public.

Figure 25 : Fréquence de la participation des hommes et des femmes selon le niveau de prise de décision



La prise de décision par les hommes et les femmes dans différentes sphères selon les fréquences montre l'importance de la tâche à accomplir. La sphère où la femme prend le plus de décision est au niveau de la communauté (65%) mais il faut comprendre par là aussi que l'espace public dans lequel la femme se prononce est souvent homogène. Toutes les décisions au sein du ménage et de la famille sont presque du ressort de l'homme.

2.5. GOUVERNANCE LOCALE ET PARTICIPATION AUX PRISES DE DÉCISION SELON LE GENRE

La décentralisation peut être considérée comme le transfert du pouvoir de l'Etat aux acteurs et institutions locales. Les gouvernements locaux intègrent dans ce cas les différentes composantes de la société dans la prise de décisions sur les politiques locales et la gestion des ressources notamment le foncier.

Cependant, même si les mécanismes de la décentralisation supposent la participation et la représentation, l'égalité femmes hommes n'est pas systématiquement appliquée. IL faudrait signaler qu'avec l'application de la loi sur la parité, une porte s'ouvre pour l' l'égalité femmes hommes dans la gouvernance locale.

JOURNAL OFFICIEL DU SENEGAL

LOI n°2010-11 du 28 mai 2010

LOI n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue Homme-Femme.

EXPOSE DES MOTIFS

La convention des Nations Unies du 18 décembre 1979 et le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme du 11 juillet 2003 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tous ratifiés par le Sénégal, établit la responsabilité des gouvernements dans la mise en œuvre des mesures visant à garantir aux femmes une participation égale à la vie politique.

Malgré d'évidents progrès législatifs, marqués notamment par la Constitution du 22 janvier 2001 dont l'art. 7 alinéa 5 dispose que " la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions " ; les femmes restent encore minoritaires parmi les élus et leur participation à la prise de décision politique est loin de correspondre à leur contribution effective à la société et à la vie politique. Aussi, est-il apparu nécessaire de prendre des mesures concrètes à même de corriger rapidement cette sous représentation en assurant l'égalité absolue des candidatures des hommes et des femmes dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives.

Telle est l'économie du présent projet de loi.

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du vendredi 14 mai 2010 ;

Le Sénat a adopté, en sa séance du mercredi 19 mai 2010 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - *La parité absolue homme-femme est instituée au Sénégal dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives.*

Art. 2. - *Les listes de candidatures sont alternativement composées de personnes des deux sexes. Lorsque le nombre de membres est impair, la parité s'applique au nombre pair immédiatement inférieur. Les listes de candidatures doivent être conformes aux dispositions ci-dessus sous peine d'irrecevabilité.*

Art. 3. - *Les conditions d'application de la présente loi seront définies et précisées par décrets.*

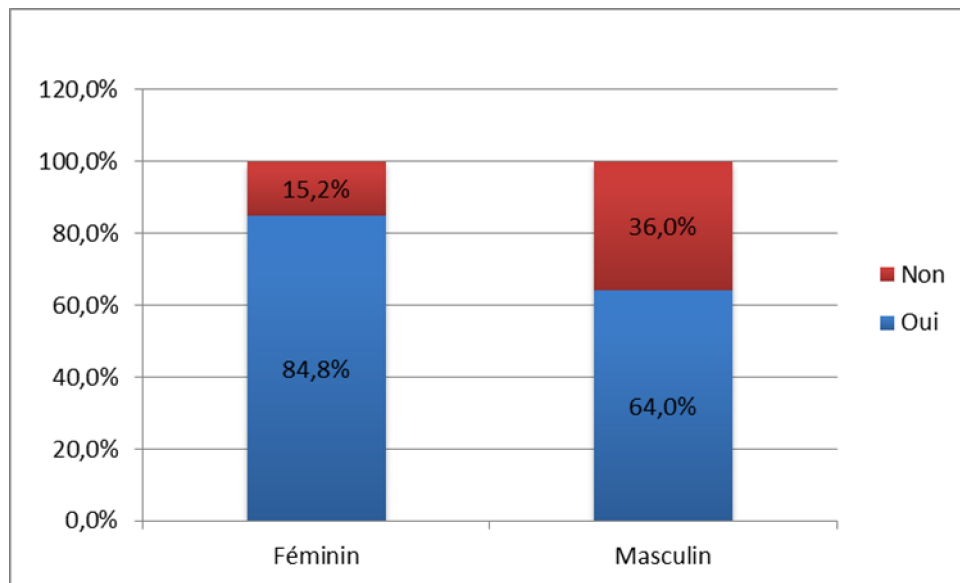
Art. 4. - *La présente loi et ses décrets d'application seront insérés au Code électoral. La présente loi abroge toutes dispositions contraires. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.*

Fait à Dakar, le 28 mai 2010.

Source : <http://www.jo.gouv.sn>

2.5.1. ACTIVISME DES PRODUCTEURS / PRODUCTRICES

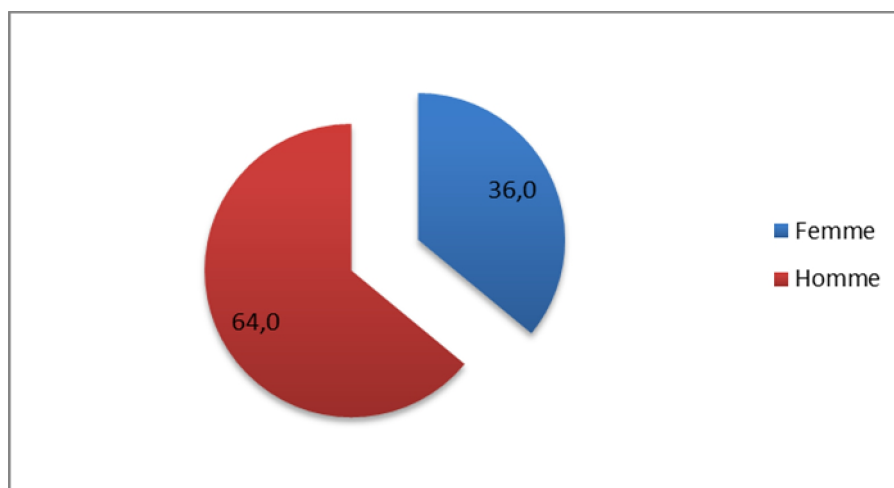
Figure 26 : Activisme à une organisation selon le sexe



Pour les femmes ce sont 84,8% qui sont membres d'organisation alors que pour les hommes se sont 64%. Même si ce sont majoritairement les femmes qui sont plus présentes dans les organisations, les types d'organisation dans lesquelles elles adhèrent limitent leur participation dans la prise de décision dans les instances publiques. Si pour les hommes 78% des membres des organisations sont soit dans des GIE ou des structures mixtes de développement, pour les femmes, elles sont plus actives dans des organisations homogènes les GPF avec 89% d'entre elles. Le manque d'investissement des femmes dans les organisations mixtes limitent leurs capacités d'influence des décisions publiques.

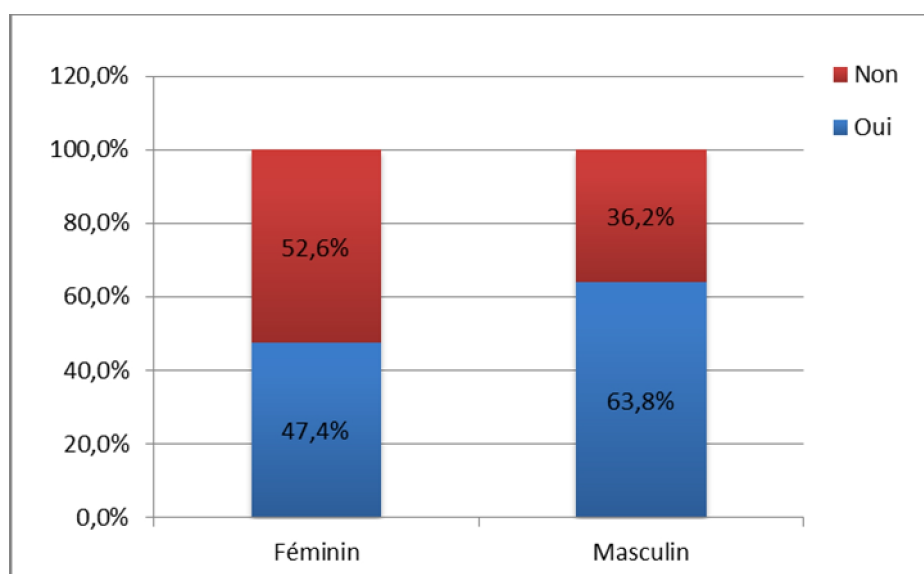
Cette sous représentativité des femmes dans les organisations communautaires de base mixtes tient à une tradition associative qui a fini de confiner les femmes dans les GPF et limitant leur statut dans les organisations mixtes à des rôles de mobilisation et non de prise de décision. C'est d'ailleurs ce que fait remarquer M, C, Présidente de GPF « Souvent quand les assemblées générales des associations se tiennent soit on demande aux femmes d'attendre les postes de commissions féminines et elles ont presque toutes fini par croire que ce sont uniquement les postes qu'elles doivent occuper. En dehors de ces postes parfois on leur confie les poste de chargé d'organisation parce que les hommes savent que si les bailleurs doivent faire des visites de terrain, les femmes sont capables de mobilier ».

Figure 27 : Sexe des dirigeants des organisations



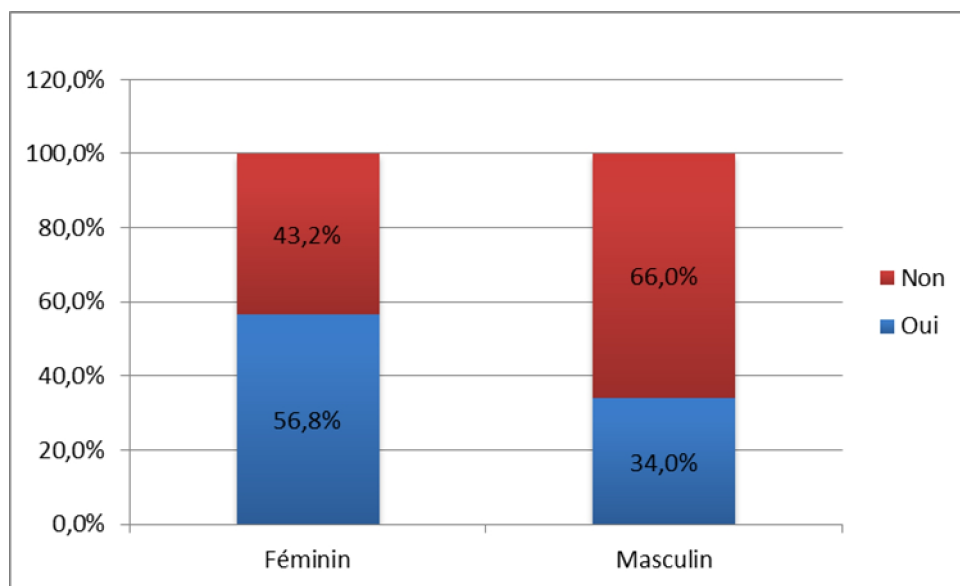
Les organisations recensées sont à 64% dirigées par des hommes. La main mise des hommes sur les postes de direction des organisations à la base dans la zone reflète une réalité sociale bien ancrée au Sénégal qui place toujours les femmes à des seconds rôles.

Figure 28 : Occupation d'une fonction au sein d'une organisation selon le sexe



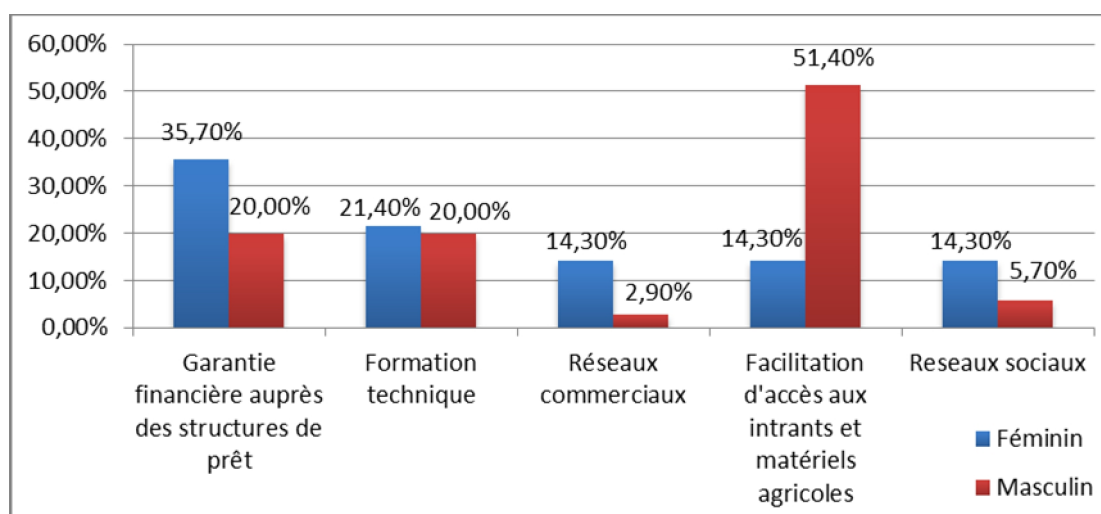
De ce fait, si les hommes sont 63,8% à occuper des postes de responsabilités dans les organisations, les femmes, elles ne sont que 47,4%. Dans ce pourcentage de femmes seules 17% occupent de véritables postes de responsabilité dans des organisations mixtes. Par ailleurs, même si les femmes sont sous représentées dans les postes de responsabilité dans les organisations, il n'endemeure pas moins que les femmes sont très actives dans les mouvements associatifs au niveau local. Cela transparait par leur tendance à adhérer à plus d'une organisation comme le montre le graphique ci dessous. Elles sont 58,6% à adhérer dans une autre organisation contre 34% pour les hommes. La multiplicité de l'adhésion des femmes à plus d'une organisation s'explique par le fait qu'en plus des organisations mixtes où elles sont actives, les femmes, sont aussi souvent membres parallèlement à des GFP.

Figure 29 : Appartenance à une autre organisation selon le sexe



L'appartenance à une organisation n'est jamais faite sans raison pour leurs membres. Si pour 51,4% hommes c'est pour un accès facile aux intrants et autres facteurs de productions pour les femmes, ce sont seulement 14,3%. La garantie financière justifie l'adhésion de 35,7% des femmes et 20% des hommes aux organisations. L'accès aux formations techniques est une raison pour 21,4% des femmes et 20% des hommes. Parallèlement, 14,3% des femmes évoquent les possibilités offertes par ces organisation d'avoir des réseaux sociaux contre 2,9% des hommes. Une donnée importante est qu'au delà des gains quantifiables, les femmes adhèrent en masse aux organisations pour des raisons sociales à hauteur de 14,30% contre 5,7% des hommes. Une analyse de ces données montre que si les hommes adhèrent aux organisations pour des gains économiques, les femmes elles le font parfois pour des raisons sociales. Ainsi, les organisations ne doivent donc pas être considérées seulement comme des structures de revendications mais aussi comme des lieux d'épanouissement surtout pour les femmes qui y trouvent des cadres de discussions et d'échanges qu'elles ne peuvent pas avoir parfois au sein de leurs ménages.

Figure 30 : Ce que rapporte l'appartenance à une organisation à ses membres



2.5.2. DYNAMIQUES ORGANISATIONNELLES DANS LE ZONE ET ÉFH

L'analyse des dynamiques organisationnelles dans la zone laisse apparaître que beaucoup d'entre elles ne sont pas encore ouvert à la mixité hommes-femmes. En partant d'une analyse genre des organisations, cinq types ressortent :

1. Les structures uniquement composées de femmes. Elles sont plus nombreuses. Très souvent c'est des organisations de productrices ou de femmes qui évoluent dans le même milieu socio professionnel. C'est des groupements féminins qui se battent le plus souvent contre la pauvreté. L'adhésion des femmes à ces types d'organisation est un palliatif pour certaines de surmonter les handicaps sociaux qui les empêchent de participer à la prise de décision publique. Ces structures constituent pour les femmes, en dépit des limites qu'elles renferment, des lieux d'expressions et de défenses de leurs intérêts. Ces deux aspects sont surtout mieux pris en compte s'ils sont portés par des fortes personnalités et telle est souvent le cas dans la zone où presque toutes les dirigeantes des GPF sont en même temps des leaders politiques charismatiques
2. À côté de ces organisations, existent celles mixtes mais composées majoritairement de femmes. La présence des hommes dans ces types d'organisations sert souvent de caution morale pour les femmes. L'incorporation des hommes dans ces organisations est une stratégie utilisée par les femmes pour mieux négocier sur la place publique où elles ne peuvent pas parfois prendre la parole. C'est le sens d'ailleurs des propos de M, S. dirigeante d'organisation « *Quand nous avons monté notre association il y avait seulement des femmes mais parfois c'était très difficile de discuter avec les hommes parce qu'à chaque fois on nous disait que la femme ne peut pas ou ne doit pas demander telle chose. Alors on s'est concerté et on a admis en notre sein trois vieux qui sont très respectés dans la zone quand il y a des rencontres où plusieurs types d'organisations sont présentes c'est eux qui nous représentent et il est plus facile pour les hommes d'accepter les revendications quand c'est porté par eux que par nous. En même temps ils nous servent de conseillers* ».
3. Il y a des associations ou regroupements uniquement composés d'hommes. Les raisons qui font que les femmes ne soient pas présentes dans ces structures sont souvent liées à des réalités culturelles qui font que les femmes n'ont pas trop l'habitude d'être à la même place que les hommes. Ces types d'organisation tendent de plus en plus cependant à disparaître surtout du fait des exigences des bailleurs de fonds.
4. Les organisations majoritairement composées d'hommes. En fait c'est des organisations qui ont commencé à développer une politique de mixité en vue de s'agrandir ou d'atteindre un objectif donné. C'est le cas dans la zone de beaucoup d'organisations de producteurs. Les femmes constituent dans ces structures des cautions morales surtout auprès des bailleurs de fonds. Leurs présences dans les organisations se limitent presque uniquement à la mobilisation. Dans ces cas de figures, les femmes sont souvent élues comme membres des bureaux mais sont rarement associées aux prises de décisions. Leur présence dans les bureaux répond uniquement aux exigences des bailleurs. Les propos de M C sont d'ailleurs édifiants à ce propos « *je suis un membre clé du bureau mais je ne suis jamais mis au courant ni des réunions ni des décisions importantes qui sont prises mais quand on a des partenaires qui doivent venir le président m'appelle et me présente comme étant le cerveau des activités de notre structures mais dès que les bailleurs repartent il m'oublie et ne m'associe à rien. Parfois je me dis que je suis uniquement dans le bureau pour servir de décor comme les autres femmes d'ailleurs. Et je sais que toutes les femmes qui sont dans le bureau y sont c'est parce que le bailleur qui nous*

a aidé à monter la structure exigeait la présence des femmes dans le bureau sinon il ne mettrait pas son argent »

5. En dernier lieu, il y a les structures entièrement mixtes où le nombre d'hommes et de femmes sont quasi identiques. Mais le problème qui se pose ici aussi généralement c'est le niveau d'implication et de responsabilisation des femmes. Elles sont confinées à des rôles qui reflètent souvent leurs statuts d'épouses. Elles sont soit chargées des commissions féminines pour la mobilisation ou des commissions d'organisations pour la gestion des préparatifs des tâches dévolues aux femmes lors des manifestations (restauration).

De toutes les organisations rencontrées dans le cadre du travail (68) aucune n'a jamais initié une formation sur le genre. Si pour certaines elles ne voient l'utilité de telles formations (46%) d'autres c'est le manque de moyens (54%). Cela démontre de la nécessité du renforcement des organisations en genre dans la zone. Cependant, même si les organisations rencontrées n'ont pas initiées de formations en genre, certains de leurs membres ont eu à participer à des formations en genre dans le cadre de leurs activités. À ce niveau, il faut noter que ce sont presque toujours les femmes (95%) qui sont mandatées pour représenter les organisations lors des formations sur le genre. Cela démontre de la conception des acteurs de base du genre. C'est d'ailleurs, malgré les formations et les sensibilisations effectuées 67% des personnes interrogées dans les organisations pensent que l'ÉFH n'est pas respectée dans leurs structures si elles sont mixtes. Pour les concernés, l'ÉFH n'est pas encore une réalité bien que des efforts soient en train d'être mis en œuvre. Par exemple par une présence de plus en plus massive de femmes dans les instances de prises de décisions. Mais pour la majorité de personnes, il n'y a pas encore d'ÉFH dans leurs structures. Les motifs évoqués sont le plus souvent : un manque de sensibilisation, manque de moyens, difficulté de le mettre en pratique à cause des croyances, manque d'implication des femmes entre autres.

Solutions proposées :

Face aux problèmes évoqués, l'une des premières choses à faire pour une application effective de l'ÉFH c'est d'abord la sensibilisation des organisations dans la zone par des sessions de formations à l'endroit de tous les membres des deux sexes. Parallèlement une formation des femmes en leadership leur permettrait d'accéder et de rester aux postes de prises de décisions et de mieux s'impliquer dans les instances de décisions publiques. Cela pourrait se faire en mettant sur place des cas d'école avec l'accompagnement de certaines femmes leaders. Toutes ces actions combinées devraient permettre d'avoir une ÉFH au sein de ces organisations de base.

2.5.3. LES POLITIQUES D'ÉFH DES STRUCTURES D'ENCADREMENTS

Les structures interrogées ont toutes le statut d'établissement public rattaché au gouvernement. De ce fait elles se caractérisent toutes par une bonne structuration dans l'ensemble, avec une définition assez claire d'une hiérarchie. Les commentaires ci-dessous sont faits à partir de l'analyse des entretiens avec les structures suivantes :

Direction de l'horticulture (DHORT) ; Direction de la protection des végétaux (DPV) (MA) ; Direction des eaux, forêts et chasse (DEFC/MEPN) ; Direction de la conservation des sols (DCS/MEPN) ; Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGP/MEPN), Agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT/MTTFAT) ; Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) ; Centre pour le développement de l'horticulture (CDH), Institut de technologies alimentaires (ITA) ; Centre régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité environnementale (CERES-Locustox) ; Institut Sénégal de recherche Agricole (ISRA), Centre national de recherches forestières (CNRF).

Type d'encadrement selon le sexe :

Le type d'encadrement accordé aux hommes est très souvent le même apporté aux femmes. Mis à part quelques formations spécifiques sur des secteurs comme la transformation. L'inexistence d'une différenciation entre les types d'encadrements apportés aux hommes et aux femmes est due au fait que les structures disposent d'un seul budget pour les deux sexes, qui n'est pas désagrégé selon le genre. Ce qui ne permet généralement pas de mener des activités spécifiques aux hommes ou aux femmes. Cependant, ces structures disposent toutes en leur sein soit de département genre ou de point focal genre. Ce mécanisme permet à ces structures de prendre en compte le genre dans certaines de leurs activités d'accompagnement et d'encadrement à travers des sessions de sensibilisations. L'existence de ces points focaux en genre au niveau de ces structures d'encadrement répond souvent à des exigences des partenaires techniques et financiers qu'à une réelle volonté d'intégrer le genre. Ainsi, tous les points focaux genre identifiés servent souvent à assister à des rencontres organisés sur la problématique plutôt qu'à initier de véritables stratégies EFH au sein de leurs structures. D'ailleurs, la plupart des points focaux genre, sont des secrétaires reconverties plutôt que des agents formés dans ce domaine. Elles ne disposent presque pas de ressources financières et humaines et souvent l'explication donnée est que les structures d'encadrement ont des objectifs prioritaires et l'EFH n'est qu'un appoint dans l'atteinte des objectifs définis.

Ressources utilisées selon le sexe

L'absence de budget désagrégé selon le sexe au sein de ces structures d'encadrement impacte sur les ressources utilisées pour l'accompagnement des acteurs à la base. Si 90% des ressources humaines, financières et logistiques sont utilisées sans distinction de sexe, la matérialisation de leurs impacts sur le terrain est souvent en défaveur des femmes. Car il est apparu que les principaux interlocuteurs de ces structures sur le terrain sont souvent les hommes qui monopolisent l'espace public et la prise de décision.

Domaine d'intervention :

Ces structures d'encadrement dont la plupart interviennent dans l'appui technique, sont souvent sous outillés en genre pour accompagner spécifiquement les femmes.

Méthodes d'intervention :

La sensibilisation est la méthode d'intervention la plus utilisée avec 90 % des structures. Cela se traduit par l'organisation de séminaires de renforcement de capacité et parfois aussi l'encadrement. L'assistance technique vient en second plan. Les types d'acteurs ciblés, sont souvent les groupes plus que les individus. La raison évoquée est pour ces structures qu'il est plus facile d'assister une organisation que des individualités. Mais en optant pour cette approche, les femmes sont souvent délaissées car elles ont rarement l'occasion d'exposer leurs doléances lors de l'intervention de ces structures. L'approche homogène des structures d'encadrement ne prend pas ainsi en compte les spécificités des femmes car leurs interlocuteurs dans la formulation des demandes ce sont souvent les hommes.

Moyens humains et techniques :

Ils varient selon les moyens dont disposent les organisations rencontrées. Les moyens humains sont nombreux et comprennent le personnel administratif, des ingénieurs et des techniciens agricoles. Concernant la logistique, la disparité est flagrante, car des structures comme la DPV par exemple disposent même d'un avion alors que pour d'autre les moyens s'arrêtent à des véhicules tout terrain comme c'est le cas de CDH ISRA.

Collaboration avec d'autres organisations

Presque toutes les organisations rencontrées ont affirmées travailler avec d'autres organisations. C'est un échange qui est toujours bénéfique surtout aux paysans assistés. Les organisations se tournent souvent vers des structures encore plus proches de l'État. Cette disponibilité des structures d'encadrement à travailler avec d'autres organisations est une opportunité de mutualisations des moyens et des approches pour permettre au PADEN de déployer une stratégie d'incorporation de l'approche genre dans le déroulement de leur accompagnement pour une ÉFH.

Appréciation des rapports hommes femmes dans les encadrements

Les structures d'encadrement jugent les rapports de genre sur le terrain très complexes. C'est-à-dire que les disparités existent toujours. Cependant, ils affirment toujours prendre en compte l'ordre social trouvé sur place ainsi que les réalités socio culturelles. La prise en compte de ces réalités sociales par les structures d'encadrement participe à une reproduction des rapports sociaux de sexe qui ont toujours été défavorables aux femmes. Les structures d'encadrement en optant pour cette démarche endogène et contextualisé renforcent et/ou involontairement les disparités de genre déjà existantes.

Difficultés rencontrées avec les hommes et des femmes

Dans les encadrements apportés, il apparaît que les hommes sont moins réceptifs aux conseils immatériels et inqualifiables qui ont un impact à long terme contrairement aux femmes. Cependant, pour les deux sexes, l'adoption des innovations et de changements de comportements n'est pas souvent évidente. À côté de cet obstacle, il faut souligner la conception des hommes qui dans tous les domaines de leur supériorité sur les femmes. Cela apparaît aussi bien dans les prises de décisions que dans l'exécution des programmes. Pour les structures d'encadrement, les femmes sont plus enclines à respecter leur engagement dans que les hommes.

Domaines dans lesquels on devrait appuyer les hommes

- Appui financier et technique
- Accès aux intrants
- Renforcement de capacité en gestion.

Domaines dans lesquels on devrait appuyer les femmes

- Améliorer leur accès au foncier
- Formation technique et matérielle

Recommandations des structures d'encadrement

L'une des recommandations qui est le plus revenue dans les entretiens avec les organisations est le besoin urgent d'organiser des renforcements de capacités en gestion durable. Il a aussi été recommandé de vulgariser les droits et devoirs des femmes surtout concernant leur accès au foncier. Il serait aussi bien d'instaurer une prise en compte de la question du genre.

TROISIÈME PARTIE - ACTIONS CIBLÉES SUR L'INDIVIDU POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME

Dans cette partie, il s'agit d'identifier des actions allant dans le sens de la promotion de l'égalité de genre au niveau individuel.

ANALYSE DES ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME

La stratégie d'égalité entre femme et homme vise à réduire les inégalités dans les systèmes de production horticole et agroforestière dans la zone des Niayes, en vue de donner à la femme plus de pouvoir économique et décisionnel au sein des ménages et de la société. Les plans d'action dans ce sens, des structures d'accompagnement, ont toujours été conduits par l'intermédiaire des organisations féminines. Ces interventions sur le plan collectif présentent quelques limites qui donnent un caractère plus ou moins mitigé aux résultats. D'où l'intérêt de réorienter le format d'accompagnement des organisations féminines.

3.1.1. SYNTHÈSE SUR LES FACTEURS D'INÉGALITÉ

Plusieurs handicaps frappent la femme dans les Niayes en raison de son statut et rang dans la société. Ces points sur lesquels la femme semble désavantagée par rapport à l'homme s'articule autour de la production, de la transformation, de la commercialisation et des instances de prise de décision.

3.1.1.1. PRODUCTION

En générale, les femmes et les hommes sont impliqués dans les activités de production horticole et agroforestière. Mais la capacité à tirer avantage de ces productions dépend de son pouvoir économique et de sa capacité à négocier.

3.1.1.1.1. PRODUCTION HORTICOLE

- Accès à une terre demeure encore une contrainte de taille. En dehors des parcelles exploitées par le ménage, les femmes peinent généralement à s'approprier une terre ;
- Les intrants sont très chers (semences de qualité, engrais, pesticides, carburant) ;
- Un faible niveau d'acquisition en matériel agricole ;
- Accès au crédit ;
- Utilisation de la main-d'œuvre rémunérée ;
- Difficulté d'accès à l'eau ;
- Cultures à faible valeur ajoutée ;
- Infrastructures de stockage de la production.

3.1.1.1.2. PRODUCTION AGROFORESTIÈRE

- Difficultés de déplacement des femmes vers les parcelles de coupe ou de reboisement de la bande de filaos ;
- Difficultés d'accès à l'eau pour l'arrosage des parcelles reboisées ;
- Acquisition des droits de coupe faute de connaissance des procédures administratives ;
- Matériels de coupe de bois très chers ;
- Difficulté de faire face à la divagation des animaux dans les parcelles reboisées ;
- Coûts de la main-d'œuvre pour la coupe du bois (bûcheron).

3.1.1.2. TRANSPORT ET TRANSFORMATION

Le transport et la transformation des produits horticoles et agroforestiers constituent dans les systèmes de production concernés des étapes essentielles mais requièrent souvent des moyens financiers importants. C'est sur cette question de moyens financiers et de logistique que les femmes connaissent le plus de difficultés.

3.1.1.2.1. TRANSPORT ET TRANSFORMATION DES PRODUITS HORTICOLE

- Moyens de transport défaillant ;
- Pistes de production insuffisantes dans certains endroits ;
- Absence de local approprié pour la transformation et le conditionnement des produits horticoles ;
- Problème de conservation de produits ;
- Équipement de transformation artisanale et très sommaire (opérations manuelles) ;
- Coûts du matériel de conditionnement très élevé parfois jusqu'à 40% du prix de vente ;
- Qualité des emballages des produits issus de la transformation ;
- Absence de crédit pour les activités de transformation ;
- Faible niveau de qualification des femmes en matière de transformation.

3.1.1.2.2. TRANSPORT ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGROFORESTIERS

- Moyens de transport de bois entre les parcelles de coupe et les lieux stockage problématique ;
- Coûts frais de transport ;
- Manque de moyens financiers ;
- Achats de produits de cueillette (tamarin, pain de singe, gingembre, etc.).

3.1.1.3. COMMERCIALISATION

Le secteur de la commercialisation des produits horticoles et agroforestiers constitue le domaine où, les femmes sont assez à l'aise sauf qu'il nécessite en amont de disposer de moyens financiers conséquents.

3.1.1.3.1. COMMERCIALISATION DES PRODUITS HORTICOLES

- Accords tacite entre producteur et bana-banas ;
- Manque de fonds de départ ;
- Type de production rapidement périssable ;
- Concurrence de produits de transformation importés ;
- Marché de débouché des produits de transformation très étroit ;
- Diversification de la clientèle des produits issus de la transformation.

3.1.1.3.2. COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGROFORESTIERS

- Problèmes administratives avec les services des Eaux et Forêts
- La concurrence du bois de la Casamance et du Sénégal Oriental

3.1.1.4. GOUVERNANCE LOCALE (POUVOIR ET PRISE DE DÉCISION)

- Faible pouvoir économique au sein des ménages
- Participation des femmes à la prise de décision sur les enjeux majeurs est faible
- Faible représentation des femmes aux instances de décision (organisation de producteur, collectivités locales, structure d'accompagnement)

3.1.2. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES DES ACTEURS SELON LE GENRE

Acteurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Risques
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité de mobilisation ▪ Dynamisme ▪ Entreprenante ▪ Disponibilité à travailler ▪ Ouverture aux innovations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statut ▪ Surcharge de travail ▪ Analphabétisme ▪ Accès aux facteurs de production ▪ Pénibilité des travaux agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Confiance des structures d'encadrement ▪ Loi sur la parité ▪ Formation ▪ Capacitation ▪ Alphabétisation ▪ GPF ▪ Présence des structures d'accompagnement des producteurs (ANCAR, ONG, etc.) ▪ Présence dans instance de décision 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Persistance des pesanteurs socioculturelles ▪ Contraintes financières ▪ Absence de redditions des comptes ▪ Accaparement des ressources foncières ▪ Changements climatiques ▪ Urbanisation des espaces agricoles
Hommes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef de ménage ▪ Organisation ▪ Leader ▪ Contrôle des ressources ▪ scolarisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réticence à l'innovation et aux changements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation ▪ Présence des structures d'accompagnement des producteurs (ANCAR, ONG, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Raréfaction des ressources foncières ▪ Changements climatiques ▪ Urbanisation des espaces agricoles ▪ Contraintes financières

3.1.3. ANALYSE DES CAPACITÉS À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME

3.1.3.1. ANALYSE DES BONNES PRATIQUES

Le tableau sombre de la problématique de l'ÉFH peut laisser penser que les difficultés sont insurmontables et que des actions encourageantes dans le sens d'un meilleur accès des femmes aux sphères de décisions et aux ressources de productions ne sont pas perceptibles sur le terrain. Loin s'en faut, car en réalité les efforts qui ont été entrepris depuis quelques années par les gouvernants et leurs partenaires sont entrain de générer timidement des résultats positifs sur certains points.

C'est vers le début des années 1980 que le gouvernement sénégalais, sur recommandation de la communauté internationale qui fêtait l'année internationale de la femme et la décennie de la femme, avait définitivement pris l'option d'intégrer les femmes dans ses différents politiques de développement. L'objectif visé était surtout de promouvoir la mise en place de mécanismes institutionnels pouvant permettre d'améliorer les conditions de vie des femmes. En milieu rural cette ambition s'est traduite naturellement par une meilleure organisation des femmes au niveau local dans le sens de mieux revendiquer leurs droits et exercer pleinement leur citoyenneté. On assiste ainsi à la constitution d'organisations féminines telles que les Groupements de Promotion Féminine et les Groupements d'Intérêt Économique censées mener des actions de développement au niveau local. Avec l'appui des Agences Internationales de Coopération et des Organisations non gouvernementales, ces réseaux de solidarité ont au fur et à mesure réussi à faciliter une prise de conscience des femmes par rapport leur place dans la société.

Aujourd'hui, même s'il reste beaucoup de chemin à faire on peut tout de même noter quelques évolutions positives en faveur des femmes. Dans certaines localités par exemple, des pratiques traditionnelles qui n'étaient guère favorables aux femmes sont en train de se désintégrer pour tendre vers une répartition plus équitable des ressources.

3.1.3.2. ENCADREMENT DES ONG

Parmi les expériences porteuses recensées sur le terrain, on a noté celles qui résultent de l'encadrement des ONG. Ces structures, dans leurs activités d'encadrement et de sensibilisation ont permis une évolution des mentalités aussi bien au niveau des acteurs à la base qu'au niveau des collectivités locales. Cette synergie des actions jumelée aux campagnes de lobbying et de plaidoyers a permis à certaines femmes d'accéder aux ressources de productions. Aujourd'hui, même s'il reste beaucoup de chemin à faire on peut tout de même noter quelques évolutions positives en faveur des femmes. En guise d'illustration, nous mentionnerons l'exemple de la communauté rurale de Djender une localité des Niayes où les femmes deviennent de plus en plus attributaires de parcelles de terres par le biais de l'héritage depuis 2008 avec les campagnes de sensibilisation de Enda PRONAT. Ce qui était inconcevable il y a de cela quelques années. Les femmes de ces villages l'ont mise à l'actif des partenaires aux développements intervenants depuis quelques années dans la zone. Une femme présidente de GPF déclare à ce propos :

«L'accès des femmes au foncier dans la localité est rendu possible par l'ONG Enda Pronat. Elle a permis à la femme de récupérer ce qu'elle avait perdu en matière de foncier. Ici à Djender, on n'était arrivé à un point où les femmes n'étaient même pas présentes lorsqu'on partageait des terres, et maintenant grâce à Dieu, elles ont leur mot à dire dans ce processus. Lorsqu'on faisait l'héritage la femme n'avait rien d'important, elle ne pouvait même pas hériter des terres, mais maintenant, nous recevons une part des terres là où l'homme en reçoit deux. Elles n'ont pas tout

récupéré, mais elles sont parvenues à récupérer beaucoup de choses qui leur était abusivement subtilisées.»

Une autre femme ajoute qu' ***« autrefois, la femme n'avait pas accès à la terre mais avec l'arrivée de ENDA qui, organise des séances de causeries et de formations pour sensibiliser les populations beaucoup de choses sont en train de changer. La femme commence maintenant à avoir accès au foncier, et même à hériter des terres laissées par ses parents. Cela s'est passé récemment ici, j'ai assisté à un cas où une femme a belle et bien hérité des terres de son père»***.

3.1.3.3. INITIATIVES DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS

Ce changement qualitatif des rapports de sexes au sein des ménages est noté également par endroits même si ces efforts sont souvent déployés par le biais des mouvements associatifs (GPF). Dans ce cas de figure c'est le recours des femmes aux mouvements associatifs et aux organisations de producteurs qui a facilité les changements de comportements au sein des ménages. Dans cet extrait d'entretien, l'une de ses responsables décrit le processus :

« Nous faisons à chaque fois des causeries avec nos membres et parfois avec leurs époux. On essaye de montrer à nos maris qui si on est active et que l'on gagne quelque chose ce n'est pas pour prendre leur place mais plutôt pour les aider dans les ménages. Depuis que nous avons mis sur pieds un système de crédit qui permet aux femmes de subvenir aux besoins de leurs foyers elles sont devenues plus autonomes parce que nos maris ont fini de comprendre que notre GPF permet aux marmites de bouillir » Une autre femme souligne l'importance et le rôle des organisations le changement de comportement de son mari : ***« Au départ il ne me laissait pas partir aux rencontres et à chaque fois que je sortais à mon retour il me battait même. Mais quand j'ai dit à notre présidente que je risquais d'arrêter mes activités dans l'association elle m'a demandé les raisons et quand je lui ai expliqué, elle a dit que l'association allait rencontrer mon mari pour discuter avec lui. Après cette rencontre mon mari a totalement changé de comportement et après j'ai demandé à la présidente ce qu'il lui on dit... Elle m'a expliqué qu'elle avait un peu menacé de porter plainte contre mon mari s'il me battait encore car son cousin est procureur et elle lui a expliqué que ma participation dans les activités de l'association permettrait à mon mari d'avoir aussi des électeurs lors des élections locales parce que je suis très populaire. Depuis lors mon mari dit que c'est moi maintenant le chef car il sait que j'ai une masse derrière moi »***.

3.1.3.4. ACCÈS AUX INSTANCES DE DÉCISION

L'accès des femmes aux instances de décision est aussi une fenêtre d'opportunité. Dans ce cas de figure il s'est agi surtout pour les femmes et les organisations qui les encadrent de favoriser leur accès aux instances de décision. Les propos de cette conseillère rurale sont d'ailleurs édifiants à ce sujet : ***« au départ, presque peu de femmes étaient conseillères et on s'est rendue compte que les hommes qui étaient élus prenaient rarement en compte les préoccupations des femmes. À partir de cela on a fait un travail à la base pour demander aux femmes de tout faire pour être investies sur les bonnes places sur les listes électorales ce qui a fait qu'on s'est retrouvée avec beaucoup de femmes au niveau du bureau. D'ailleurs la commission domaniale de la CR est dirigée par une femme qui est aussi la vice-présidente du conseil rural »***

Plus loin, elle ajoute : ***« cela a permis aux femmes sans distinction de parti de s'unir pour former un groupe et défendre nos intérêt. C'est comme ça d'ailleurs qu'on a forcé la main au conseil rural pour qu'il attribue une surface aux femmes pour construire le siège des GPF de la CR »*** Dans cette même lancée, une femme autre élue nous révèle ***« je suis élue mais en même temps je dirige les GPF de la CR et à chaque***

fois je demande à toutes les femmes de me donner les copies de leurs demandes de terres pour suivre les dossier et à chaque fois que la commission domaniale se réunit je fais tout parfois même je perturbe les réunions pour qu'on attribue aux femmes des terres en menaçant les hommes de vilipender auprès des femmes et ils finissent toujours par céder en leur donnant des terres. » Ces situations montrent que l'accès des femmes aux instances de décisions locales est une opportunité pour les femmes pour porter les revendications et intérêts de leurs sœurs dans les instances de décision.

3.1.3.5. CHANGEMENTS DES MENTALITÉS

Dans certaines localités par exemple, des pratiques traditionnelles qui n'étaient guère favorables aux femmes sont en train de se désintégrer pour tendre vers une répartition plus équitable des ressources. Ce témoignage est aussi révélateur de cet engagement des femmes pour réclamer leurs droits :

« Il y a beaucoup de changements et une surtout une évolution des mentalités. Par exemple les femmes revendiquent maintenant leur part du foncier. Cela fait quelques mois, j'ai dû intervenir dans une histoire d'héritage où les femmes n'avaient pas reçu leurs parts. J'avais dit au chef de village qu'on fasse de telle sorte pour que les femmes puissent recevoir leurs parts »

A ce témoignage, il faut ajouter celui d'une femme qui nous dit ***« Il y a de cela 1à ans je n'aurais pas fait ce que j'ai fait l'année dernière parce que je considérais que la terre c'était uniquement pour les hommes. Mais depuis que j'ai vu une femme qui se faisait beaucoup d'argent à partir de l'exploitation de ses champs je me suis mis dans l'exploitation et quand mon père est décédé j'ai demandé ma part à mes frères et eux aussi ils ont été compréhensifs parce qu'ils savent maintenant que la femme peut cultiver la terre comme les hommes »***

La concision de cette liste d'expériences porteuses pour les femmes va beaucoup consterner tous ceux qui sont épris de justice sociale et surtout d'équité dans l'allocation des ressources nationales, mais son aspect non exhaustif n'en révèle pas moins les fortes disparités notées dans ce domaine. À ce titre elle interpelle tous les acteurs œuvrant dans ce sens à plus de mobilisation et à une meilleure coordination des efforts comme le prescrivent les acteurs à la base.

3.1. AXES D'ORIENTATION D'UNE STRATÉGIE ÉFH

Le document de stratégie d'égalité entre les sexes du PADEN (Dione Tine, 2007) propose quatre axes stratégiques d'intervention :

- le renforcement du rôle des femmes dans la gestion de la ressource forestière ;
- l'appui au positionnement des femmes au niveau de l'agroforesterie ;
- le renforcement des capacités de production des femmes au niveau des spéculations à forte valeur ajoutée ;
- la promotion de mécanismes de gestion foncière tenant compte de la sexospécificité au niveau des collectivités locales

Notre mission étant de valider et de compléter ces propositions d'orientation, notre analyse s'articule ainsi autour de deux grands axes :

3.2.1. ÉLÉMENTS DE CORRECTION DES INÉGALITÉS POUR L'ACCÈS AUX FACTEURS DE PRODUCTION, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

Favoriser les appropriations foncières et les investissements productifs

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont beaucoup plus plausibles sur les questions d'accès à la terre. Ces inégalités se manifestent au niveau de la possession individuelle, de la taille de la superficie et de la qualité des sols et de la situation géographique de la parcelle par rapport aux habitations. Une fois la terre acquise, la nature de l'investissement agricole réalisé différencie les exploitations tenues par les femmes et les hommes. Pour rééquilibrer les inégalités le projet ÉFH du PADEN peut contribuer par :

- L'encouragement à une appropriation individuelle de la terre par les femmes ;
- L'encouragement à produire des cultures à haute valeur ajoutée par les femmes ;
- La Facilitation de l'accès des femmes aux intrants (semences de qualité, fertilisants et produits phytosanitaires) ;
- Le renforcement des capacités des femmes en matière de gestion des comptes d'exploitation agricole.

Renforcer le pouvoir économique, les capacités techniques, l'équipement des productrices horticoles

L'enjeu sur la stratégie d'égalité entre femme et homme passe par l'accroissement des revenus agricoles en :

- Renforcer le pouvoir économique, les capacités techniques, l'équipement des productrices
- Promouvoir une politique d'équipements des productrices
- Renforcer les infrastructures structurantes et de stockage des productrices
- Renforcer les capacités de production des femmes au niveau des activités à forte valeur ajoutée
- Renforcer les compétences techniques des productrices
- Intensifier et moderniser la production horticole et agroforestière

Renforcer le rôle des femmes dans les systèmes de production agroforestière

Les femmes sont représentées en nombre important au niveau des activités agroforestières notamment l'exploitation de la bande filaos avec un leadership avéré dans le management des unions forestières. Mais reçoivent très peu les retombées financières directes générées par l'exploitation de la bande filaos. La stratégie à envisager sera de :

- Renforcer les capacités femmes en matière de techniques de pépinières, de reboisement et de coupe
- Faciliter les démarches administratives d'obtention des droits d'exploitation de la bande de filaos
- Faciliter le déplacement des femmes vers les parcelles de coupe ou de reboisement de la bande de filaos
- Alléger les coûts du matériel et main-d'œuvre de coupe de bois

Promouvoir des mécanismes d'appui à la transformation, le transport, la commercialisation et la distribution de la production horticole et agroforestière

Pour rentabiliser les revenus des femmes à travers la production horticole et agroforestières, un accompagnement des maillons aval de la chaîne des valeurs notamment la transformation, le transport, la commercialisation et la distribution s'avère nécessaire. Il s'agit de :

- Renforcer les infrastructures structurantes de stockage, de conservation et de transformation ;
- Créer des structures de normalisation de la production ;
- Renforcer les capacités des femmes dans le domaine de la transformation, et de la commercialisation des produits horticoles et agroforestières ;
- Moderniser les équipements de transformation et d'emballage ;
- Encourager la création d'une ligne de crédit spécifique au secteur de la transformation ;
- Créer des centrales d'achats de proximité ;
- Encourager l'organisation de foires régionales de promotion de la production horticole et agroforestière ;
- Alléger les coûts de transport ;
- Demander la protection de la production horticole et agroforestière locale contre la concurrence ;
- Appui au développement de systèmes d'information.

3.2.2. ÉLÉMENTS DE RENFORCEMENT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE LOCALE (RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FEMMES À PARTICIPER AUX PRISES DE DÉCISIONS DANS LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS)

Renforcer les dispositifs de capacitation des productrices

Les femmes sont en général concernées par l'ensemble des activités de production horticole et agroforestière. Donc, il est essentiel de faire en sorte qu'elles puissent exploiter de façon optimale leur possibilité de production. Ceci peut se faire à travers les organisations féminines en :

- Renforçant les capacités de management des organisations ;
- Appuyant l'acquisition de moyens matériels ;
- Encourageant la formation et l'appui conseil aux organisations féminines.

Renforcer la dynamique organisationnelle des productrices

Les organisations féminines constituent aujourd'hui une force sociale incontournable en milieu rural pour les questions de développement. La stratégie d'égalité entre femme et homme passe nécessaire par le renforcement de cette dynamique en facilitant les mécanismes de création de ces organisations mais en encourageant surtout la reddition.

Renforcer le leadership féminin qui pourrait constituer des modèles

L'accompagnement des producteurs se font le plus souvent à travers les organisations de producteurs. À ce titre, les politiques de genre privilégient les organisations féminines en l'occurrence les GPF. Il serait intéressant d'amender ces approches en orientant les indicateurs de succès de ces programmes qui promeuvent des modèles de femmes leaders qui adossent leur notoriété leurs capacités individuelles à bâtir un pouvoir économique et d'influence sur la prise de décision en terme de gouvernance locale.

Intégrer effectivement les questions d'égalité entre femme et homme dans le déroulement des programmes de développement

Encourager les acteurs institutionnels d'accompagnement des producteurs horticole et agroforestiers à intégrer une politique d'égalité entre femme et homme dans tous les programmes développés dans la zone des Niayes

3.2. PISTES D'ACTION et RECOMMANDATIONS ÉFH DU PADEN

3.3.1. PISTES DE PLAN D'ACTION ÉFH

À partir des résultats quelques pistes d'action se dégagent en rapport avec la production horticole, l'agroforesterie, la transformation, la commercialisation et aussi autour de la gouvernance locale.

Production horticole et agroforestière

- Organiser une campagne de plaidoyer pour un accès à la terre, aux moyens de production, aux intrants, aux semences, équipements et aux crédits
- Recourir aux chefs religieux ou chefs coutumiers pour porter l'information en faveur de la sensibilisation sur les enjeux de la participation renforcée des femmes dans les systèmes de production horticole et l'agroforesterie à travers d'abord l'accès des femmes au foncier sécurisé et aux parcelles agroforestières pour que l'on puisse accepter cette idée plus facilement. Ensuite, la question des moyens pour que les femmes puissent optimiser la mise en valeur des terres et les parcelles agroforestières car les difficultés ne se situent pas seulement au niveau de l'accès.
- Renforcer la position de la femme dans le secteur de l'agroforesterie sur les points d'acquisition des droits de coupe, de moyens pour le nettoyage et de reboisement des parcelles et de fond d'appui à la commercialisation des produits agroforestiers.

Transformation, conservation et commercialisation

- Appuyer les femmes en matière de production de cultures à haute valeur ajoutée à travers la formation en itinéraires techniques, la fourniture d'intrants (semences de qualité, fertilisant et produits phytosanitaire) et matériel agricole, la gestion de compte d'exploitation agricole, les infrastructures structurantes de stockage, les fonds de financement de la production
- Créer un fonds d'appui au financement des activités de transformation et de commercialisation des produits horticoles et agroforestiers et un fonds d'appui aux infrastructures collectives de transformation, d'emballage et étiquetage.

Gouvernance locale

- Renforcer le leadership féminin. Sur des questions de leadership, faire des formations en communication, comment communiquer pour convaincre la population et les partenaires dans le contexte local sur des sujets de rapports de genre.
- Encourager l'incorporation des femmes dans les CLCOP. Les organisations féminines et les OP ayant des femmes comme membre doivent intégrer les CLCOP, bras opérationnel du conseil rural, qui sont les structures légales les plus fonctionnels et c'est le meilleur moyen de se faire représenter dans les instances électives et nominatives.
- Mettre en place un observatoire permanent de suivi de la problématique de rapport de genre et de développement pour veiller à la facilitation de l'accès des femmes au foncier, la production horticole et agroforestière, la transformation et la commercialisation. Cet observatoire sera un cadre de veille, d'alerte et de propositions pour remédier les problèmes identifiés.

3.3.2. RECOMMANDATIONS

La modernisation du système agricole passe par des changements de comportements et de mentalité notamment par rapport aux charges de travail qui sont mal réparties et influence le temps de travail. Les principaux problèmes de santé cités sont relatifs à la lourdeur des tâches et à l'épuisement qui mènent à des surmenages physiques ressortis souvent dans les enquêtes comme une fatigue générale qui empêche aux producteurs et productrices d'exercer au mieux les activités qu'ils peuvent se fixer comme nécessaire. Le rapport entre les investissements et les gains laissent envisager des perspectives de développement pour le secteur du maraîchage et la zone des Niayes où un fort besoin de formation est exprimé par les enquêtés.

Des formations centrées sur les compétences des femmes et des hommes du terroir

Les formations doivent concerner plusieurs domaines à savoir :

- Le management, marketing et entrepreneuriat ;
- Les techniques agricoles.

Les formations doivent prendre en compte l'environnement des producteurs et des productrices. Autrement dit, il est nécessaire d'élaborer un plan à long terme sur les perceptions des acteurs. La centralité des producteurs et productrices est nécessaire. Le développement d'un système d'innovation technique et technologique à la base est nécessaire. L'uniformisation des activités ne permet pas un échange productif en milieu rural. En effet, la majeure partie des enquêtés ont pour principale activité l'agriculture ou évolue dans le secteur primaire. Or, il existe un besoin réel non exploité en matière de construction de matériel agricole. La remise à niveau de l'artisanat local est importante et peut servir de cadre au développement du milieu rural par la diversification des activités d'une part et d'autre part la promotion des savoirs et du savoir-faire local.

En dehors des formations, un apport d'information est nécessaire en ce qui concerne

- La législation foncière ;
- La décentralisation ;
- Les politiques agricoles au Sénégal.

Un contexte changeant à prendre en compte

La zone des Niayes est assez particulière. Le milieu rural connaît une *citadinisation* croissante qu'omettent souvent les enquêtes. Les activités inexistantes jadis comme regarder la télévision ou écouter la radio font désormais partie des actions quotidiennes. Les salons remplacent petit à petit la cour de la maison tout comme l'architecture du fait des dépenses annuelles en construction. Les dépenses mensuelles en téléphonie ressortent aussi comme une donnée importante. Il existe une bonne couverture du réseau GSM de toute la zone des Niayes par les opérateurs. C'est une opportunité pour l'élargissement du marché local. Des relais sont possibles avec les services de l'Etat chargé de la veille des prix. L'avancée de cette tendance est à considérer pour noter les pas en avant mais aussi jauger les facultés de développement et prévoir les changements possibles. Pour sortir du cadre rural, il faut participer aux changements des mentalités par rapport au *kaw kaw*¹⁰. La perception dégradante de ce statut dans le modèle culturel sénégalais est un

¹⁰ Les pièces de théâtre récentes donne une image caricaturale du villageois tout comme toute une lexicographie (wàdd, wac bees...) à travers des acteurs comme Saneex, goorgorlu, Mayacine et Dial. Ces canaux de diffusion

phénomène grandissant véhiculé dans les pièces de théâtre et la musique. Une tentative amorcée dans les années 1990 par la dramatique le projet n'a pas eu de suivi et il faut travailler à la valorisation du métier et du territoire rural pour favoriser les transactions et inciter le monde urbain à se décomplexer de ce qu'il est profondément. La culture hybride et inachevée introduite par les deux colonisations à savoir celles de l'Orient et de l'Occident introduise un paradoxe culturel où se superpose trois influences. La conséquence est l'existence d'une législation non appliquée faute de mécanismes de suivi, de contrôle et de sanction parce que non adaptée et en manque de légitimité.

Parmi l'un des changements qui seront effectif dès les prochaines élections locales figure l'application sur la parité. Cette loi va augmenter le nombre de femmes élus. La représentativité des femmes aux instances de décision permettra d'améliorer les conditions des femmes tout comme elle va produire des bouleversements par rapport au partage des tâches. Il faut en prendre compte pour éviter les conflits internes au sein des familles qui bien que n'étant plus le moteur de la production, au vue des types de propriété individuelle plus nombreux que les propriétés familiales, est encore l'élément unificateur en milieu rural qu'il faut préserver.

La place et le rôle de la femme dans le système de production est importante au point que le besoin de les impliquer davantage par un processus participatif et par les canaux des organisations de producteurs est nécessaire.

Un marché encore trop local

Les producteurs et productrices vendent leurs produits au niveau local pour éviter le pourrissement de leurs produits faute de magasin de stockage et de compétence pour la transformation et la conservation des produits. Les relais externes (ONG, commerçant, bailleurs...) constituent des goulots d'étranglement qui nécessitent une réadaptation du système pour faire des acteurs locaux des décideurs sur les prix, les moyens de productions et le transport.

Les producteurs et productrices ne disposent pas de moyens de locomotions personnels pouvant transporter la production. La promotion d'une économie d'échelle au niveau locale pour la dotation de moyens comme un camion est possible au vue des investissements consentis.

Des infrastructures adaptées

La modernisation et l'augmentation du matériel agricole constitue un besoin posé à l'unanimité. En effet, le matériel agricole est souvent vétuste et non opérant par rapport aux intentions des acteurs à la base, et la terre ne suffit pas comme ressource à elle seule pour favoriser le développement de la zone.

La promotion de l'inventivité et de la créativité à partir de matériaux locaux est possible en fondant les perspectives d'une part sur l'imitation comme toute diffusion d'une part. D'autre part, le développement de l'artisanat et une politique à long terme dans les écoles peut favoriser le développement du secteur agricole.

ont un rôle profond dans la conscience des populations et contribuent à déprécier la valeur du travail fourni en milieu et toute l'importance qu'elle requiert pour l'économie nationale.

CONCLUSION

Les résultats du diagnostic sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la zone des Niayes montrent que les inégalités de genre demeurent fortes et limitent les performances des systèmes de production horticole et agroforestière. Ces inégalités à soubassement sociales et économiques s'articulent autour de l'accès aux facteurs de production, de transport, de transformation et de commercialisation mais également, au niveau de la gouvernance locale et la participation aux prises de décisions dans les institutions et organisations.

La prise en compte de l'approche genre pour rééquilibrer les rapports d'égalité entre femme et homme dans les systèmes de production horticole et agroforestière en vue de donner à la femme plus de pouvoir économique et décisionnel au sein des ménages et de la société dans la zone des Niayes s'avère pertinent et corrobore finalement les objectifs du PADEN de contribuer à mettre en valeur le potentiel productif pour accroître les revenus des producteurs et productrices de la zone et en faire de véritables entrepreneurs tout en protégeant les ressources naturelles.

Le plan d'actions ÉFH en fonction des axes d'orientation stratégique vise ainsi à :

- Favoriser les appropriations foncières et les investissements productifs ;
- Renforcer le pouvoir économique, les capacités techniques, l'équipement des productrices horticoles ;
- Renforcer le rôle des femmes dans les systèmes de production agroforestière ;
- Promouvoir des mécanismes d'appui à la transformation, le transport, la commercialisation et la distribution de la production horticole et agroforestière ;
- Renforcer les dispositifs de capacitation des productrices ;
- Renforcer le leadership féminin qui pourrait constituer des modèles ;
- Renforcer la dynamique organisationnelle des productrices ;
- Renforcer les compétences techniques des productrices ;
- Renforcer les capacités économiques des productrices ;
- Encourager l'intégration effectivement des questions d'égalité entre femme et homme dans le déroulement des programmes de développement.

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AKINBAMIJO O.O. et al., 2002. *Actualité dans l'intégration agriculture élevage dans les villes ouest-africaines*, Centre International Trypanotolérance, ISRA, CRDI, Dakar, 213 p.
2. BA A., 2007. « Hydrologie » In NDIAYE P. (éd.), *Atlas du Sénégal*, les Éditions J.A. Paris, pp. 86-87.
3. BA A., 2007. Les Fonctions reconnues à l'agriculture intra et périurbaine (AIPU) dans le contexte dakarois ; caractérisation, analyse et diagnostic de durabilité de cette agriculture en vue de son intégration dans le projet urbain de Dakar (Sénégal), Thèse de doctorat, Sciences agronomiques et de l'environnement, Agro Paris Tech/INRA et de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 356 p.
4. BA B., 1995. Dépérissement des plantations de filao : causes et propositions de solutions, mémoire de fin d'études d'ingénieur des travaux des Eaux et Forêts, 69 p.
5. BISILLIAT J, 1996, Genre et économie, un premier éclairage. Harmattan, Paris
6. BONNARDEL R, 1992. *Saint-Louis du Sénégal : mort ou naissance ?* Paris, l'Harmattan,
7. BOP C., 1998. Études sur l'accès des femmes aux ressources foncières et technologiques, Réunion d'experts sur les études relatives à l'accès des femmes à la terre et aux technologies agricoles, Addis-Abeba, Éthiopie, 23–25 Novembre, 86p.
8. CISSE I., 2000. *Utilisation des substances chimiques dans le système horticole-élevage de la zone des Niayes*, Thèse de troisième cycle de géographie de l'UCAD, 190 p.
9. DIARRA M. et MONIMART M., 2006. Femmes sans terre, femmes sans repères ? Genre, foncier et décentralisation au Niger, IIED, Londres, octobre 2006, 57 p.
10. DIATTA I. 2008. « Dynamiques des systèmes de productions horticoles et développement territorial dans les Niayes (littoral nord-ouest du Sénégal) », communication au XLV^e colloque de l'ASRDLF à l'Université du Québec à Rimouski (UDAR), les 25, 26 et 27 août 2008, 15 p.
11. DIOP F. 2001, « Femmes et pouvoir : quel accès aux sphères de décisions » in Revue Sénégalaise de Sociologie n°4/5, Saint-Louis, pp. 461-474.
12. DIOP O., 2007. « Pêche » In NDIAYE P. (éd.), *Atlas du Sénégal*, les Editions J.A. Paris, pp. 88-89.
13. DIOP SALL F. et al., 2011. Sénégal : les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière, Dakar, CRDI, 240 p.
14. DIOP SALL F., 2006 « Genre : le décalage entre le discours et la réalité » Symposium Genre CODESRIA, Caire, novembre, 2006.
15. DIOUF M., 1996. Lutte anti-érosive et gestion des terroirs dans le Mont Rolland, mémoire de fin d'études d'ingénieur des travaux des Eaux et Forêts, 66 p.
16. DORIN, E., (dir.), 2009. Sexe race, classe, pour une épistémologie de la domination, traduit de l'anglais par Brigitte Marrec, Actuel Marx, Confrontation, Paris, PUF.
17. FABRE P., 1994. Note de méthodologie générale sur l'analyse de filière : utilisation de l'analyse filière pour l'analyse économique des politiques, Document de formation pour la planification agricole n°35, FAO, Rome, 107 p.
18. FAIVRE DUPAIGRE B. et al., 2002. Les filières agricoles et agro-alimentaires, in Mémento de l'agronome, Ministère des affaires étrangères – CIRAD – CRET, pp. 135-154.
19. FALL S.T. et CISSE I., 2000. *Actes du forum sur l'agriculture urbaine*, Sébikhotane, 8 novembre 2000, ISRA, Dakar, 80 p.
20. FALL S.T. et FALL A.S., 2001. *Cités horticoles en sursis. L'agriculture urbaine dans les grandes Niayes du Sénégal*, CRDI, Ottawa,
21. FALQUET J., 2005. « Trois questions aux mouvements sociaux "progressistes". Apports de la théorie féministe à l'analyse des mouvements sociaux ». Nouvelles Questions Féministes, Vol. 24, n°3-2005, pp. 18-35.
22. KANE A. et NIANG, 2007. « Géologie et hydrogéologie » In NDIAYE P. (éd.), *Atlas du Sénégal*, les Editions J.A. Paris, pp. 62-63.
23. KANFORM U. G., 2011. Le rôle des GIE féminins dans la transformation et la commercialisation des fruits et légumes dans la commune de Mboro, mémoire de Master 1 de géographie, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 82 p.

24. KEITA A., 1996. Contribution à l'étude d'une stratégie d'approche des populations pour une participation active dans la restauration de la fertilité des sols dans la zone de Ndande et Méouane, mémoire de fin d'études d'ingénieur des travaux des Eaux et Forêts, 82 p.
25. KERGOAT D. et al. (dir.), 1992. Les infirmières et leur Coordination, 1988-1989. Paris, Éditions Lamarre, 192 p.
26. LEMELLE J.-P., 2006. « L'analyse de filières et enjeux actuels des politiques agricoles » éditorial in Note thématique n° 2 janvier 2006, IRAM
27. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, 2010. « État de l'horticulture urbaine et périurbaine au Sénégal », document technique, novembre 2010, 42 p.
28. MOHANTY C.T., 2009, « Sous le regard de l'occident : recherche féministe et discours colonial » in Dorin E. (dir.), Sexe race, classe, pour une épistémologie de la domination, traduit de l'anglais par Brigitte Marrec, Actuel Marx, Confrontation, Paris, PUF, pp. 149-182.
29. MOHANTY C.T., 2010, « Sous les yeux de l'occident" revisité : la solidarité féministe par les luttes capitalistes » in « Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes », *Cahiers genre et développement*, N° 7, direction de C. Verschuur, Paris, L'Harmattan, pp. 205-214.
30. NDIAYE P. et BENGA A., 2007. « Végétation et faune » In NDIAYE P. (éd.), *Atlas du Sénégal*, les Editions J.A. Paris, pp. 70-71.
31. NDIAYE R., 2000. *Les problématiques de la gestion spatiale du littoral nord du Sénégal à la lumière des récentes réformes foncières et politico-administratives*, thèse de 3^e cycle de géographie de l'UCAD, 367 p.
32. NDIONE TINE É.-M., 2007. « Stratégie d'égalité entre les sexes », rapport provisoire d'étude pour le PADEN, septembre 2007, 20 p.
33. PELISSIER P., 1996. *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint Yrieix, Imp. Fabrègue, 939 p.
34. PORTER Michael, 1986. L'avantage concurrentiel, InterEditions, Paris, 647 p.
35. SAGNA P., 2007. « Caractéristiques climatiques » In NDIAYE P. (éd.), *Atlas du Sénégal*, les Éditions J.A. Paris, pp. 66-69.
36. SAKHO P., 2007. « Dakar et le littoral » In NDIAYE P. (éd.), *Atlas du Sénégal*, les Éditions J.A. Paris, pp. 112-115.
37. SALL M., 1982. *Dynamique et morphologie au Sénégal occidental*, thèse d'Etat de géographie de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, 604 p.
38. SARR F. 1998. L'entrepreneuriat féminin au Sénégal et la transformation des rapports de pouvoir. Avec la Préface de Samir Amin. Paris, L'Harmattan
39. SARR F., 2000 « Diagnostic complémentaire Genre et développement. Égalité des sexes » rapport final d'étude pour le PAEP, janvier 2000, 155 p.
40. TANGARA A., 1997. Les systèmes dunaires de la côte nord du Sénégal : de l'instabilité climacique originelle à la pénestabilité par le reboisement, secteur Sud (Cap-Vert, Thiès), thèse de doctorat 3e cycle de géographie de l'UCAD, 291
41. TOURÉ O. et SECK S.M., 2005. Exploitation familiales et entreprises agricoles dans la zone des Niayes au Sénégal, IED, Dossier N° 133, Londres, 60 p.
42. TOURE S. et al., 2005. « Intégration horticulture – élevage dans les systèmes agricoles urbaines de la zone des Niayes (Sénégal) » In FALL A. S. et GUEYE C., *Urbain-Rural l'hybridation en marche*, Dakar, Enda tiers-monde, pp. 445-478.
43. TRAT J., 2000. « Mouvements sociaux » in Dictionnaire critique du féminisme, HIRATA H. (dir.), Paris, PUF.
44. TRAT J., 2010, « Mouvements sociaux », in « Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes », *Cahiers genre et développement*, N° 7, direction de C. Verschuur, Paris, l'Harmattan, pp. 111-128.
45. UTTING P. et JAUBERT R. (dir.), 1998. Discours et réalités des politiques participatives de gestion de l'environnement. Le cas du Sénégal, Genève, IUED et UNRISD, 135 p.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE
PRODUCTRICES / PRODUCTEURS

RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION QUESTIONNAIRE

Région

1. Dakar
2. Louga
3. Saint-Louis
4. Thiès.

Département

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. <input type="radio"/> Saint-Louis | 2. <input type="radio"/> Rufisque |
| 3. <input type="radio"/> Kébémér | 4. <input type="radio"/> Louga |
| 5. <input type="radio"/> Tivaouane | 6. <input type="radio"/> Thiès |

Communauté rurale.....

Localité.....

Appartenance à une Union de Producteur/Productrice

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1. <input type="radio"/> Oui | 2. <input type="radio"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

Laquelle :.....

Code de l'agent enquêteur / _ /

Date de l'enquête / _ / / _ / / _ /

Signature de l'enquêteur.....

Date de saisie / _ / / _ / / _ /

Signature de l'agent de saisie.....

Heure de début de l'entretien / _ / / _ /

RUBRIQUE 2 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE

Q01 : Nom du chef de ménage

Q02 : Sexe du chef de ménage

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| 1. <input type="radio"/> Féminin | 2. <input type="radio"/> Masculin |
|----------------------------------|-----------------------------------|

Q03 : Age du chef de ménage / _ / _ / _

Q04 : Situation matrimoniale chef de ménage

1. célibataire
2. marié(e) monogame
3. marié(e) polygame
4. divorcé(e)
5. séparé(e)
6. veuf (ve)

Q05 : Niveau d'instruction du chef de ménage

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. <input type="radio"/> sans niveau | 2. <input type="radio"/> secondaire |
| 3. <input type="radio"/> primaire | 4. <input type="radio"/> supérieur |

Q06 : Principale source de revenus du chef de ménage

1. Agriculture
2. Maraîchage
3. élevage
4. pêche
5. artisanat
6. migration
7. commerce
8. chauffeur transport
9. fonctionnaire
10. travailleur du secteur privé
11. marabout
12. exploitant forestier
13. autre à préciser.....

Q07 : Situation chef de ménage dans la profession

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1. <input type="radio"/> en activité | 2. <input type="radio"/> retraité |
| 3. <input type="radio"/> en arrêt maladie | 4. <input type="radio"/> au chômage |

Q08 : Religion

- | | |
|--|--|
| 1. <input type="radio"/> musulmane | 2. <input type="radio"/> chrétienne |
| 3. <input type="radio"/> religion traditionnelle | 4. <input type="radio"/> autre à préciser..... |

RUBRIQUE 3 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE LA PERSONNE ENQUETEE

Q09 : Nom et Prénom de la personne

Q10 : Sexe de la personne

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| 1. <input type="radio"/> Féminin | 2. <input type="radio"/> Masculin |
|----------------------------------|-----------------------------------|

Q11: Age de la personne

/_/_/

Q12 : Situation matrimoniale de la personne

1. célibataire
2. marié(e) monogame
3. marié(e) polygame
4. divorcé(e)
5. séparé(e)
6. veuf (ve)

Q13 : Lien de parenté avec le chef de ménage

1. chef de ménage même
2. époux ou épouse du chef de ménage
3. fils/fille du chef de ménage
4. père/mère du chef de ménage
5. beau-fils/belle-fille du chef de ménage
6. beau-frère/belle-sœur du chef de ménage
7. beau-père/belle-mère du chef de ménage
8. oncle/tante du chef de ménage
9. neveu/nièce du chef de ménage
10. autre parent du chef de ménage
11. non apparenté au chef de ménage

Q14 : Niveau d'instruction de la personne

1. sans niveau
2. primaire
3. secondaire cycle 1
4. secondaire cycle 2
5. supérieur
6. Alphabétisation en langue nationale

Q15. Formations techniques

1. Oui
2. Non

Q16. Si oui, dans quel domaine ?

Domaine de formation		Par qui ?
Horticulture		
foresterie		
Teinture		
Couture		
Conservation des légumes		
Transformation		
Entreprenariat / Commerce / Gestion		
Autres (A préciser)		

Q17 : Avez-vous besoin d'une autre formation ?

1. Oui
2. Non

Q19 : Si oui, dans quel domaine ?

Domaine de formation	Cochez les cases correspondantes
Horticulture	
foresterie	
Teinture	
Couture	
Conservation des légumes	
Transformation	
Entreprenariat / Commerce / Gestion	
Autres (A préciser)	

Q20 : Profession principale de la personne

1. ménagère
2. agriculteur
3. éleveur
4. pêcheur
5. artisan
6. commerçant
7. indépendant (ouvrier, tâcheron, chauffeur)
8. fonctionnaire
9. travailleur du secteur privé
10. marabout
11. Autres à préciser.....

Q21 : Situation dans la profession

1. en activité
2. en arrêt maladie
3. retraité
4. au chômage

Q22 : Religion de la personne

1. musulmane
2. chrétienne
3. religion traditionnelle
4. autre à préciser.....

Q23 : Ethnie de l'enquêté(e)

1. Wolof
2. Peulh
3. Serer
4. Diola
5. Lébou
6. Mandingue
7. Autres _____

RUBRIQUE 4 : ACTIVITES

Q24 : Relevez les activités que vous avez réalisé (e)s dans la journée d’hier (du lever au coucher)

Période	Occupation	Durée	Exercice de l’activité	
	1. Prière 2. Cuisine 3. Vaisselle 4. Nettoyer la maison 5. Chercher de l’eau 6. Linge 7. Laver les enfants 8. Réparation et bricolage de matériel	9. Faire le thé 10. Prise en charge des personnes âgées 11. Entretien du bétail 12. Chercher du bois 13. Piler le mil 14. Télé 15. Radio 16. Repos 17. Autres	1. Moins 1 heure 2. 1 heure 3. 2 heures 4. 3 heures 5. 4 heures 6. 5heures et plus	1. Seul 2. En compagnie de personne du même sexe 3. Mixte
Matin	A.			
	B.			
	C.			
	D.			
	E.			
	F.			
	G.			
	H.			
Après midi	A.			
	B.			
	C.			
	D.			
	E.			
	F.			
Soir	A.			
	B.			
	C.			
	D.			
	E.			
	F.			

Q25 : Êtes-vous parvenu à effectuer toutes vos tâches ?

1. Oui

2. Non

Si non pourquoi ? _____

Q26 : Avez-vous observé des problèmes de santé liés à vos activités ?

1. Oui

2. Non

Q27 : Si oui lesquels ? _____

Q28 Relevez les activités réalisées par les filles et les garçons la journée précédente (du lever au coucher)

Période	Occupation	Durée	Exercice de l'activité
	1. Prière 2. Cuisine 3. Vaisselle 4. Nettoyer la maison 5. Chercher de l'eau 6. Linge 7. Laver les enfants 8. Réparation et bricolage de matériel	9. Faire le thé 10. Prise en charge des personnes âgées 11. Entretien du bétail 12. Chercher du bois 13. Piler le mil 14. Télé 15. Radio 16. Repos 17. Autres	1. Moins 1 heure 2. 1 heure 3. 2 heures 4. 3 heures 5. 4 heures 6. 5heures et plus
Matin	A.		1. Filles 2. Garçons 3. Mixte
	B.		
	C.		
	D.		
	E.		
	F.		
	G.		
	H.		
Après midi	A.		
	B.		
	C.		
	D.		
	E.		
	F.		
Soir	A.		
	B.		
	C.		
	D.		
	E.		
	F.		

Q29– Sont-ils / elles parvenu(e) s à effectuer toutes ces tâches ?

1. Oui 2. Non

Q30 : Si non pourquoi ? _____

Q31 : Avez-vous observé des problèmes de santé liés à leurs activités ?

1. Oui 2. Non

Q32 : Si oui lesquels ? _____

Q33 : Entre les filles et les garçons lesquelles avaient le mieux réalisés leurs tâches. ?

1. Pas de différence 2. Filles 3. Garçons

RUBRIQUE 5 : ACTIVITES DE PRODUCTIONS

Q34 Durant quelles saisons menez-vous vos activités de production ?

1.
2.
3.
4.

Q35. Chaque saison correspond à quelles périodes du calendrier gréco romain.

1.
2.
3.
4.

Q36. Pour les activités suivantes dites, celles que vous avez menées selon les saisons et leurs modalités d'exercice?

Activités	Saison				Temps journalier en moyenne consacré à l'exercice de l'activité	Exercice de l'activité 1. Mixte 2. De même sexe 3. Individuel
	Loli	Nor	Thioron	Navet		
Agriculture						
Maraîchage						
Vente /poisson						
Transformation /poisson						
Foresterie						
Reboisement						
Pépinière						
Elevage						
Exploitation minière						
Transport						
Artisanat Type _____						
Commerce Type _____						
Autres type _____						

Q37.- Pourriez-vous exercer d'autres activités?_

1. Oui
2. Non

Q38- Si oui, Pourquoi n'arrivez-vous pas à le faire ? _____

Q39 : Caractéristiques de vos exploitations

Nombre d'exploitation	Superficie Indiquez la superficie en Hectare (Ha)	Type de possession 1. Propriété individuelle Propriété Collective familiale 2. Propriété collective d'un groupement ou d'une organisation 3. Propriété collective partagé avec un tiers	Mode d'acquisition 1. Legs 2. Achat * 3. Location* 4. Troc 5. Héritage 6. Affectation 7. Don	<i>Si Achat ou location</i>	Forme d'exploitation 1. Faire valoir direct 2. Faire valoir indirect 3. Métayage 4. Jachère/friche 5. Location 6. Prêt
				Coût de transaction en FCFA	

Q40 : Ces exploitations suffisent-elles pour vos besoins ?

1. Oui
2. Non

Q41 : Si non compte tenu de vos moyens, pourriez-vous cultiver une superficie plus large ?

1. Oui 2. Non

Q42. Quels moyens additionnels seraient nécessaires ? _____

Q43 - Comment obtenez-vous les intrants ?

Engrais	<input type="radio"/> achat au comptant	<input type="radio"/> Crédit	<input type="radio"/> don	par qui ? _____
Semences	<input type="radio"/> achat au comptant	<input type="radio"/> crédit	<input type="radio"/> don	par qui ? _____
Pesticides	<input type="radio"/> achat au comptant	<input type="radio"/> crédit	<input type="radio"/> don	par qui ? _____
Sac emballage	<input type="radio"/> achat au comptant	<input type="radio"/> crédit	<input type="radio"/> don	par qui ? _____

Q44 : Quels matériels agricoles possédez-vous?

1.	2.	3.
4.	5.	6.
7.	8.	9.
10.	11.	12.
13.	14.	15.

Q45 : Comment l'avez-vous obtenu ?

Mode d'acquisition	Par qui ?
1. Achat	
2. Crédit	
3. Don	

Q46 : Avez-vous besoin d'autre matériel agricole ?

1. Oui 2. Non

Q47 : Si oui, lesquels? _____

Q48 : Combien de puits avez-vous ? _____

Q49 : Comment les avez-vous obtenus ? 1. Héritage 2. Financement 3. Fonds propres

Q50 : Si financement par qui ? _____

Q51 : Si fonds propres, combien ? _____

Q52 : Combien de surga (ouvriers) avez-vous? 1. 00 2. 01 3. 02 4. 03 5. 04 6. 05

Q53 : Types de cultures selon les saisons et utilisation de la production

Types de cultures pratiquées principalement sur la parcelle	Saison de production	Utilisation des produits de la récolte	Estimation de la production annuelle en Tonne	Estimation des revenus tirés de la vente en francs CFA	Qui gère les revenus provenant de la vente	Orientation des revenus
		1. Consommation 2. Commercialisation 3. Commercialisation et consommation				
Pomme de terre						
Oignon						
Tomate						
Choux						
Carotte						
Navet						
Arbres fruitières						
Pépinières						
Bois de Filaos						
Autres à						

1. Oui

2. Non

Q65 - Si Oui, dans quel domaine ? _____

Q66 : Donnez un exemple _____

Q67 : Par qui ?

1. Beau-père

2. Belle-Mère

3. Beau-Frère

4. Belle-Sœur

5. Fils aîné

6. Oncle

7. Tante

8. Autre

Q68 : A quelle fréquence les femmes participent-elles aux prises de décision ?

Domaines	Très fréquemment	Fréquemment	Rarement	Jamais
Au niveau du ménage				
Au niveau de la famille				
Au niveau de la communauté				
Au niveau politique local				

Q69 : Affiliation institutionnelle

Appartenez-vous à une organisation de producteurs/productrices ?	1. Oui 2. Non.
Si non, pourquoi ?	
Si oui, quel est le nom de cette organisation ?	
L'organisation est-elle dirigée par 1 femme ou par 1 homme ?	1. Femme 2. Homme
Cette organisation a-t-elle un statut juridique ?	1. Oui 2. Non
Si oui lequel ? (GIE par exemple)	
Nombre de membres de votre organisation	
Nombre de femmes, membres de votre organisation	
Nombre d'hommes, membres de votre organisation	
Des femmes occupent-elles des postes de responsabilité dans votre organisation ? (<i>à poser seulement s'il s'agit d'une organisation mixte</i>)	1. Oui 2. Non 3. NSP
Depuis combien de temps êtes-vous membre de cette organisation ?	1. Depuis plus de 10 ans 2. Entre 5 et 10 ans 3. Entre 1 et 5 ans 4. Depuis moins d'1 an
Occupez-vous des fonctions au sein de cette organisation ?	3. Oui 4. Non
Si oui, quelles sont ces fonctions ? _____ _____	
Si non, pourquoi ?	
Depuis combien de temps, occupez-vous cette fonction ?	1. Depuis plus de 10 ans 2. Entre 5 et 10 ans 3. Entre 1 et 5 ans 4. Depuis moins d'1 an
Que vous rapporte l'appartenance à une organisation de producteurs/productrices ?	1. Garantie financière auprès des structures de prêt 2. Formation technique 3. Réseaux commerciaux 4. Facilitation d'accès aux intrants et matériels agricoles 5 Autres (à préciser)
Appartenez-vous à d'autres organisations ?	1. Oui

	Coupe												
	Commercialisation												
Autres à préciser													

Q79 : Contraintes et obstacles identifiés pour l'accès aux facteurs de production

Contraintes	Facteurs de production						
	Terres	intrants	Matériels agricoles	Eaux	Encadrement	Crédits	Informations
Economiques							
Technologiques							
Administratives							
Coutumières							
Sociales							
Religieuses							

Q80 : Quels acteurs devraient jouer un rôle majeur pour faire face à ces contraintes ? (Plusieurs réponses sont possibles)

Type d'acteurs	1. oui 2. non	Raisons
L'Etat		
Les collectivités locales		
Les structures publiques d'encadrement (par exemple ANCAR)		
Les banques et les mutuelles de crédit		
Les ONG		
Les hommes		
Les femmes		
La communauté en général		
Les bailleurs de fonds internationaux		
Autre acteur (à préciser) _____		

Q81 : Dépenses au sein des ménages

Catégorie de dépense	Moyenne de dépenses (en CFA)
Dépenses alimentaires (journalier)	
Mil	
Maïs	
Sorgho	
Viande	
Riz	
Epices	
Tubercules et légumes	
Poisson	
Fruits	
Eau	
Autres dépenses ménagères	
Dépenses productives (annuel)	
Dépenses en semences	
Dépenses en engrais	
Acquisition outils agricoles	
Réparation outils agricoles	
Autre dépense liée à l'agriculture	
Dépenses pour l'élevage (annuel)	
Acquisition de cheptel / volaille	
Médicaments / intrants pour animaux	
Aliments bétail	
Autre dépense pour l'élevage	
Dépenses en santé et éducation (mensuelle)	
Médecine traditionnelle	
Médecine « moderne »	
Mutuelle de santé	
Ecole coranique et Daara	
Ecole	
Dépenses sociales (mensuelle)	
Habillement	
Construction de logement	
Païement loyer	
Télécommunication	
Païement dettes	
Lessives	
Argent de poche pour enfants	
Engagements communauté	
Autres dépenses sociales (cérémonies)	
Transport	

Q82 - Type de production agricole femmes /hommes dans le ménage (de l'année écoulée)

Exploitation	Femmes	Hommes	Commentaires
Investissement Nombre de puits Autres équipements Intrants agricoles Quantité semence Quantité engrais Phyosanitaires Main d'œuvre Nombre de <i>Surga</i> Autres			
Quantité/production Pomme de terres Oignons Légumes Tomates Choux Aubergines Persil Carottes			
Prix de vente Pomme de terres Oignons Légumes Tomates Choux Aubergines Persil Carottes			
Transport Moyen Coût			

Q 83 : De quels types d'infrastructures disposent votre localité ?

Infrastructures	
1. Routes revêtues (Bitumées/latéritiques) .	2. Electricité SENELEC ...
3. Case des tout-petits/Garderies d'enfants	4. Electricité solaire
5. Ecole élémentaire	6. Réseau téléphonique fixe/Réseau téléphonique mobile
7. CEM	8. Hangars/magasin de stockage
9. Collège privé	10. Mutuelle d'épargne et de crédit
11. Lycée	12. Mutuelle de santé
13. Centre de formation	14. Eau potable SDE
15. Université	16. Puits/ Forage
17. Case santé/Poste santé /Centre de santé/Hôpital ...	18. Banque
19. Moulin/Concasseur/Presse à huile/ Presse à citron ...	20. Marché permanent
21. Marché hebdomadaire/Louma	22. Autres (à préciser)

Heure de Fin entretien : ___/___/___

OUTILS POUR LES ORGANISATIONS

Date _____

Nature

1. Organisation féminine
2. Organisation mixte
3. Union d'organisations féminines
4. Union d'organisations mixte
5. GIE
6. Association culturelle
7. Autre Type (à préciser)

Nombre d'adhérents femmes _____ hommes _____

Statut :

1. GIE
2. Association
3. GPF si oui récépissé oui ou non ? _____

Nom _____ date de création _____

1 - Mission et objectif _____

2 a- Nombre d'adhérents au départ

1. Hommes _____
2. femmes _____

2 b- Nombre d'adhérents actuels

1. hommes _____
2. femmes _____

3 - Appartenance à un réseau ou à une union Non oui
 Si oui, lequel ? _____

4 - Quel est le système de travail du groupement selon les activités ?

Activités	Collectif	Équipe	Individuel	Si Mixte	
				Homme	Femme
1					
2					
3					
4					
5					

5. Organisation et Gestion de l'organisation

Postes responsabilités existants dans l'organisation	et	Postes responsabilités Occupés par les hommes	Postes responsabilité occupés par les Femme

6. Quelles sont les contraintes rencontrées par les femmes dans la gestion de l'organisation ?

.....

7. Pourquoi ?

.....

8. Quel est le niveau de participation des femmes dans la prise de décision dans l'organisation. ?

9. Quelles sont les solutions et les actions que vous préconiser pour une meilleure participation des femmes dans la prise de décision ?

10. Quels types d'encadrement votre organisation a reçus ?

11. Est-ce que des membres de votre organisation ont reçu des formations sur le genre ?

1. Oui
2. Non

12. Qui est la structure formatrice ?

13. Si oui, qui a reçu ces formations ?

14. Si non pourquoi ?

15. Avez-vous initié une formation sur le genre au sein de l'organisation ?

1. Oui
2. Non

16. Pourquoi ?

17. Pensez vous que l'ÉFH est appliquée dans votre organisation ?

1. OUI
2. NON

18. Si oui, comment ?

19. Si non Pourquoi ?

20. Quelles actions faudrait-ils entreprendre pour une application de l'ÉFH dans votre organisation ?

OUTILS POUR LES ELUS

1. Date _____

2. IDENTIFICATION

3. Village _____ Communauté rurale _____ Région _____

4. Nombre habitants de CR

Total _____

Hommes _____

Femmes _____

5. ORGANISATIONS DANS LA CR / LE VILLAGE

Nombre d'organisations

Nom/organisation	Type d'organisation (GIE, GPF, etc)	Total	Hommes	Femme	Domaine d'intervention
<u>1</u>					
<u>2</u>					
<u>3</u>					
<u>4</u>					
<u>5</u>					
<u>6</u>					

6. Nombre de personnes au sein du conseil rural actuel

Hommes _____

Femmes _____

7. Fonction des femmes au sein du conseil rural actuel

8. Nombre de personnes au sein de l'ancien conseil rural

Hommes _____

Femmes _____

9. Fonction des femmes au sein de l'ancien conseil rural

10. Nombre de personnes au sein l'ancien conseil régional

Hommes _____

Femmes _____

11. S'il y a une ou des conseillères rurales participent-elles aux décisions sur l'attribution des terres ?

oui
non

PRODUCTION

12. Quelles sont les types de cultures / productions/ Spéculations pratiquées dans votre localités selon les saisons selon le sexe ?

Productions/ Spéculations	Saisons				Sexe producteur	
	Loli	Nor	Thiorone	Navet	Hommes	Femmes

13. Y a t-il des terres disponibles dans votre localité ? _____

14. Quelle est la fréquence des demandes depuis 5 ans ?

Total _____

Hommes _____

Femmes _____

15. Combien ont été satisfaites par le conseil rural

Total _____

Hommes _____

Femmes _____

16. Combien de demandes n'ont été satisfaites ?

Total _____

Hommes _____

Femmes _____

17. Si oui pourquoi ? _____

18. L'eau est-elle suffisante ?

oui

non

19. Si non pourquoi ? _____

20. La qualité de l'eau convient-elle pour les cultures ?

oui

non

21. Si non pourquoi ? _____

ACTIVITÉS

22. Quelles sont les activités exercées par les hommes et les femmes selon les saisons?

Activité	Saison				Sexe	
	Loli	Nor	Thiorone	Navet	Femmes	Hommes
Agriculture						
Maraîchage						
Pêche/ Mareyage						
Foresterie						
Elevage						
Artisanat						
Commerce						
Exploitation de carrières						
Autres						

INFRASTRUCTURES

23. Quelles sont les infrastructures existantes dans votre CR /le village ?

Ecole

Oui

Non

Poste de santé

Oui

Non

Marché

Oui

Non

Autres _____

OUTILS POUR LES STRUCTURES D'ENCADREMENT

1. Quel est le nom de la structure :

.....
.....

2. Quel est son statut et mission ?

3. Quel est son mode de fonctionnement ?

.....
.....
.....
.....

4. Quels types d'encadrements apportez-vous aux Hommes

.....
.....
.....
..

5. Quels types d'encadrements apportez-vous aux Femmes

.....
.....
.....
..

6. Quelles ressources mobilisez-vous pour ces encadrements selon le sexe ?

.....
.....
.....
..

7. Quels sont vos domaines d'intervention ?

.....
.....
.....
.....

8. Quelles sont vos méthodes d'intervention ?

.....
.....
.....
.....

9. Quel type d'acteur ? Individu groupe

10. Ces méthodes varient elles selon le sexe ?

.....
.....

.....
.....
.....

11. Quels sont vos moyens humains (nombre agents hommes/femmes)

.....
.....
.....
.....

12. Quels sont vos moyens matériels (logistiques)

.....
.....
.....
.....

13. Travaillez-vous avec d'autres organisations oui Non

14. si oui lesquelles

.....
.....
.....
.....

15. Quels sont les types d'appuis apportez-vous aux hommes et aux femmes

.....
.....
.....

16. Comment appréciez-vous les rapports de genre dans votre encadrement

.....
.....
.....

17. Quelles sont les difficultés rencontrées avec les femmes/hommes.

.....
.....
.....

18. Quel est le degré de responsabilités des hommes et des femmes dans vos programmes.

.....
.....
.....

19. Dans quels domaines devrait-on appuyer le plus les hommes.

.....
.....

.....
.....
20. Dans quels domaines devrait-on appuyer le plus les femmes.
.....
.....
.....
.....

21. Pourriez-vous donner des exemples de bonnes pratiques pour une équité de genre.
.....
.....
.....
.....

22. Recommandation

.....
.....
.....
.....

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1: Situation de la Zone de production horticole	11
Carte 2 : Insertion de la zone de production horticole dans une importante armature urbain	12
Carte 3 : Carte de situation des sites enquêtés	21

TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition selon leur situation matrimoniale et le sexe	27
Tableau 2 : Répartition selon l'âge et le sexe	28
Tableau 3 : Profession exercée selon le sexe	29
Tableau 4 : Situation dans la profession exercée selon le sexe	29
Tableau 5 : Niveau d'instruction selon le sexe	30
Tableau 6 : Type de formation reçue selon le sexe	31
Tableau 7 : Types de renforcement souhaités selon le sexe	32
Tableau 8 : Types de spéculations selon les saisons et selon le sexe.....	34
Tableau 9 : de comparaison réel du volume de travail entre un homme marié de 34 ans et une femme mariée de 34 ans	40

FIGURES

Figure 1 : Répartition selon l'ethnies.....	28
Figure 2 : Formation technique reçue selon le sexe	31
Figure 3 : Besoin de formation selon le sexe	32
Figure 4 : Types d'activités exercées selon le sexe	33
Figure 5 : Saison de production horticole selon le sexe	34
Figure 6 : Saison d'exercice d'autres activités selon sexe	35
Figure 7 : Types de spéculations selon le sexe	36
Figure 8 : Orientation de la production selon sexe.....	36
Figure 9 : Chargé de la commercialisation de la production selon le sexe	37
Figure 10 : Revenus tirés de la production selon le sexe.....	38
Figure 11 : Provenance des financements des activités de production selon le sexe	38
Figure 12 : Orientations des revenus tirés de la production selon le sexe	39
Figure 13 : Temps journalier consacré au travail selon le sexe.....	40
Figure 14 : Nombre d'exploitations selon le sexe.....	42
Figure 15 : Mode d'acquisition des terres possédées selon le sexe.....	42
Figure 16 : Superficie des exploitations selon le sexe	43
Figure 17 : Types de propriété selon le sexe	44
Figure 18 : Surface de l'exploitation selon le type de propriété et le sexe	45
Figure 19 : Modes d'acquisition intrants selon le sexe	45
Figure 20 : Types de difficultés rencontrés dans les exploitations selon le sexe	46
Figure 21 : Nombre de puits pour la production horticole possédés selon le sexe	47
Figure 22 : Nombre de sourgas employés selon le sexe	47
Figure 23 : Autonomie de la femme au sein des ménages	53
Figure 24 : Personnes qui prennent des décisions concernant la femme au sein du ménage	53
Figure 25 : Fréquence de la participation des hommes et des femmes selon le niveau de prise de décision	54
Figure 26 : Activisme à une organisation selon le sexe	56
Figure 27 : Sexe des dirigeants des organisations	57
Figure 28 : Occupation d'une fonction au sein d'une organisation selon le sexe.....	57
Figure 29 : Appartenance à une autre organisation selon le sexe	58
Figure 30 : Ce que rapporte l'appartenance à une organisation à ses membres	58

TABLES DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	a
SOMMAIRE	c
SIGLES, ACROMYMES ET ABRÉVIATIONS	e
AVANT-PROPOS	f
1. PREMIÈRE PARTIE - PROBLÉMATIQUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME DANS LES SYSTÈMES DE PRODUCTION HORTICOLE ET AGROFORESTIÈRE DES NIAYES	1
1.1. INTRODUCTION	2
1.2. RAPPEL DES TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE	3
1.2.1. OBJECTIFS VISÉS	3
1.3. CONTEXTE GLOBAL	5
1.3.1. CONTEXTE INTERNATIONAL	5
1.3.2. POLITIQUE DE L'ACDI POUR L'ÉFH	6
1.3.3. POLITIQUE DU SÉNÉGAL POUR L'ÉFH DANS L'ACCÈS AUX RESSOURCES ET LA GOUVERNANCE LOCALE	7
1.4. PRÉSENTATION DE LA ZONE DES NIAYES	11
1.4.1. LOCALISATION ET CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	11
1.4.2. DÉMOGRAPHIE, RAPPORTS SOCIAUX ET SYSTÈMES DE PRODUCTION..	12
1.5. CADRE THÉORIQUE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE	16
1.5.1. CADRE THÉORIQUE D'ANALYSE	16
1.5.2. MÉTHODOLOGIE	18
1.5.2.1. L'APPROCHE QUANTITATIVE	18
1.5.2.2. LA COLLECTE DES DONNÉES DE TERRAIN	19
1.5.2.3. LA SAISIE DES DONNÉES	22
1.5.2.4. L'ANALYSE QUANTITATIVE	22
1.5.2.5. L'APPROCHE QUALITATIVE	22
1.6. ANALYSE DU DOCUMENT DU PAEP SUR : DIAGNOSTIC COMPLÉMENTAIRE GENRE ET DÉVELOPPEMENT / ÉGALITÉ DES SEXES	23
2. DEUXIÈME PARTIE - DIAGNOSTIC SUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME : LES FEMMES PARTICIPENT MAIS DEMEURENT MARGINALISÉES	26
2.1. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES ET DES ENQUÊTÉS	27
2.1.1. SITUATION MATRIMONIALE DES ENQUÊTÉS	27
2.1.2. ÂGE DES ENQUÊTÉS	27
2.1.3. ETHNIES DES ENQUÊTÉS	28
2.1.4. PROFESSION EXERCÉE DES ENQUÊTÉS	29
2.1.5. SITUATION DANS LA PROFESSION PRINCIPALE EXERCÉE PAR L'ENQUÊTE (E) POUR SUBVENIR À SES BESOINS	29
2.1.6. NIVEAU D'INSTRUCTION DES ENQUÊTÉS	30
2.1.7. FORMATION TECHNIQUE	31
2.1.8. DOMAINES DE FORMATIONS TECHNIQUES REÇUS	31
2.1.9. BESOIN DE FORMATION	32
2.2. TYPES DE PRODUCTION ET CHAÎNE DE VALEUR SELON LE GENRE	33
2.3. INÉGALITÉS DANS L'ACCÈS AUX FACTEURS DE PRODUCTION	42
2.3.1. LA PRODUCTION	48
2.3.2. TRANSFORMATION ET CONSERVATION	49
2.3.3. LA COMMERCIALISATION	50
2.4. CHARGES DE TRAVAIL SELON LE GENRE	53
2.5. GOUVERNANCE LOCALE ET PARTICIPATION AUX PRISES DE DÉCISION SELON LE GENRE	55
2.5.1. ACTIVISME DES PRODUCTEURS / PRODUCTRICES	56
2.5.2. DYNAMIQUES ORGANISATIONNELLES DANS LE ZONE ET ÉFH	59
2.5.3. LES POLITIQUES D'ÉFH DES STRUCTURES D'ENCADREMENTS	60

3. TROISIÈME PARTIE - ACTIONS CIBLÉES SUR L'INDIVIDU POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME	63
3.1. ANALYSE DES ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME	64
3.1.1. SYNTHÈSE SUR LES FACTEURS D'INÉGALITÉ.....	64
3.1.1.1. PRODUCTION	64
3.1.1.1.1. PRODUCTION HORTICOLE	64
3.1.1.1.2. PRODUCTION AGROFORESTIÈRE	64
3.1.1.2. TRANSPORT ET TRANSFORMATION.....	64
3.1.1.2.1. TRANSPORT ET TRANSFORMATION DES PRODUITS HORTICOLE ..	65
3.1.1.2.2. TRANSPORT ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGROFORESTIERS.....	65
3.1.1.3. COMMERCIALISATION	65
3.1.1.3.1. COMMERCIALISATION DES PRODUITS HORTICOLES	65
3.1.1.3.2. COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGROFORESTIERS	65
3.1.1.4. GOUVERNANCE LOCALE (POUVOIR ET PRISE DE DÉCISION).....	65
3.1.2. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES DES ACTEURS SELON LE GENRE	66
3.1.3. ANALYSE DES CAPACITÉS À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMME ET HOMME	67
3.1.3.1. ANALYSE DES BONNES PRATIQUES	67
3.1.3.2. ENCADREMENT DES ONG.....	67
3.1.3.3. INITIATIVES DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS	68
3.1.3.4. ACCÈS AUX INSTANCES DE DÉCISION.....	68
3.1.3.5. CHANGEMENTS DES MENTALITÉS	69
3.2. AXES D'ORIENTATION D'UNE STRATÉGIE ÉFH	70
3.2.1. ÉLÉMENTS DE CORRECTION DES INÉGALITÉS POUR L'ACCÈS AUX FACTEURS DE PRODUCTION, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION.....	70
3.2.2. ÉLÉMENTS DE RENFORCEMENT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE LOCALE (RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FEMMES À PARTICIPER AUX PRISES DE DÉCISIONS DANS LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS) ..	71
3.3. PISTES D'ACTION et RECOMMANDATIONS ÉFH DU PADEN	73
3.3.1. PISTES DE PLAN D'ACTION ÉFH	73
3.3.2. RECOMMANDATIONS.....	74
CONCLUSION	76
LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	77
ANNEXES.....	i
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	xxv
TABLES DES MATIÈRES	xxvi



This work is licensed under a
Creative Commons
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>